



Banque Centrale de Mauritanie



République Islamique de Mauritanie

STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE SNIF

2023 – 2028



TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	5
I. RESUME EXECUTIF.....	7
II. CONTEXTE	12
III. ETAT DES LIEUX.....	16
IV. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT.....	68
V. STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DE LA MAURITANIE.....	83
VI. FEUILLE DE ROUTE DE LA SNIF	108

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le financement du secteur privé en pourcentage du produit intérieur brut.....	8
Figure 2 : Carte de l'incidence de la pauvreté, démographie et accès financier	17
Figure 3 : Cartes de l'incidence de la pauvreté 2014 - 2019.....	18
Figure 4 : Quartile de bien-être économique par milieu de résidence.....	19
Figure 5 : Accès au financement par milieu de résidence	19
Figure 6 : Evolution de la valeur (G) et du volume(en milliers) de paiements par carte (2013 – 2021).....	26
Figure 7 : Evolution de la production des cartes.....	26
Figure 8 : Pyramide des âges en 2021	30
Figure 9 : Evolution du chômage (2014 - 2021).....	31
Figure 10 : Evolution du nombre de réfugiés (2014 - 2021).....	34
Figure 11 : Défis face à la MPME	Erreur ! Signet non défini.
Figure 12 : Concentration bancaire (% des actifs du secteur par le top 3 en Mauritanie).....	38
Figure 13 : Pourcentage du crédit bancaire dédié au secteur privé	39
Figure 14 : Rendements des banques Mauritaniennes (2013 - 2020)	40
Figure 15 : Inclusion financière en Mauritanie (2017).....	47
Figure 16 : Evolution des comptes mobile money et des cartes (2011 – 2017).....	47
Figure 17 : Motifs de non-détention de comptes.....	48
Figure 18 : Description générale de l'échantillon.....	49
Figure 19 : Description de l'activité de l'échantillon.....	50
Figure 20 : Profil de l'échantillon des PME.....	55
Figure 21 : Distribution des agences bancaire en Mauritanie.....	69
Figure 22 : Evolution du parc d'abonnés et du taux de pénétration d'internet mobile en Mauritanie.....	73

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Statistiques comparatives régionales.....	22
Tableau 2 : Statistiques comparatives sur le réseau et les comptes mobiles en 2021	23
Tableau 3 : La part de la population ayant utilisé un service mobile money.....	24
Tableau 4 : Pourcentage de croissance annuelle du produit intérieur brut	35
Tableau 5 : Utilisation des services financiers formels et informels.....	51
Tableau 6 : Détention de compte des PME.....	55
Tableau 7 : Distribution de la détention de compte selon la taille de l'entreprise	56
Tableau 8 : Motifs d'ouverture de compte dans une institution financière	56
Tableau 9 : Evaluation de la qualité de services de l'institution financière	58
Tableau 10 : Cartographie des principales parties prenantes de la SNIF en Mauritanie	62

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFI	Alliance for Financial Inclusion / Alliance pour l'inclusion financière
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMINA	Initiative pour la Microfinance en Afrique
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Économique
APBM	Association Professionnelle des Banques de Mauritanie
APROMI	Association des Professionnels et Acteurs de la Microfinance en Mauritanie
BCM	Banque Centrale de la Mauritanie
BEA	Banque El Amana
BPM	Banque Populaire de la Mauritanie
CDD	Caisse des Dépôts et de Développement
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social
FOREMI	Fonds de refinancement de la microfinance
GAB	Guichet Automatique Bancaire
IMF	Institution de Microfinance
MTNIMA	Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MRU	Mauritanian Ouguiyas
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTC	Over the counter/ Marché de gré à gré
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAMIF	Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière
PAMPEJ	Projet d'appui à la promotion de micros, petites entreprises et à la l'emploi des jeunes
PDF	Populations déplacées de force
PNIME	Programme National Intégré d'Appui, à la Micro et petite Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRECAMF	Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Microfinance
PROCAPEC	Promotion de la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit
PRP	Projet de Réduction de la Pauvreté
RTGS	Real Time Gross Settlement
SCAPP	Stratégie Nationale Croissance Accélérée, Prospérité Partagée
SFI	Société Financière Internationale
SNF	Services Non-Financiers
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SNMF	Stratégie Nationale de la Microfinance
TPV	Terminal Point de Vente
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Épargne de Mauritanie
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
USSD	Unstructured Supplementary Service Data



RESUME EXECUTIF

I. RESUME EXECUTIF

La Mauritanie, à l'instar des pays de la région ouest africaine, fait face à des enjeux importants de mutation susceptibles d'impacter tout son écosystème, notamment par la diversification et le développement de son secteur financier. Ces enjeux intègrent la nécessité de promouvoir une économie durable et inclusive afin de stimuler la création d'emplois, d'accroître la productivité et de favoriser le développement du secteur privé.

L'inclusion financière revêt une importance primordiale dans le développement économique et social de l'Afrique. Dans une région où une grande partie de la population est exclue du système financier formel, elle offre une opportunité de stimuler la croissance, de réduire la pauvreté, les inégalités et de promouvoir le développement économique. Selon les dernières données de la Banque Mondiale, seulement 40% de la population africaine adulte dispose d'un compte auprès d'une institution financière formelle et 35% de la population opte pour le secteur informel, ce qui souligne l'urgence de développer des politiques et des stratégies visant à élargir l'accès aux services financiers. La Mauritanie a pris conscience de l'importance cruciale de l'inclusion financière pour son propre développement économique et social.

La Banque Centrale de Mauritanie (BCM) s'est engagée dans un processus de formulation et de mise en œuvre d'une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) pour promouvoir un secteur financier durable et accessible à l'ensemble des couches de la population en Mauritanie. Les cibles spécifiques de cette stratégie sont les couches non bancarisées et vulnérables comme les femmes, les jeunes, les microentreprises, les personnes déplacées de force.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) élaborée par les autorités mauritaniennes, a comme objectif central, l'émergence et la prospérité de la Mauritanie à l'horizon 2030. Cependant, la réalisation de cet objectif ne peut pas se faire sans l'établissement d'un cadre favorable à la finance inclusive.

Le volume 1 de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016 – 2030), dont un diagnostic a été réalisé, fait apparaître que « le secteur financier mauritanien fait face à des contraintes multiples liées à [...] la faiblesse de la bancarisation et de l'inclusion financière, en comparaison avec les pays de la sous-région ».

En conséquence, le Volume 2 de la SCAPP définit un chantier stratégique autour de la promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires, dont l'un des cinq axes d'intervention est la « Promotion d'un secteur financier solide et inclusif ». Ainsi, il est attendu, au terme de la SCAPP, que le taux d'intermédiation bancaire passe de 25% à 50% et que le taux de bancarisation s'établisse à 40% contre une situation de référence de 10%.

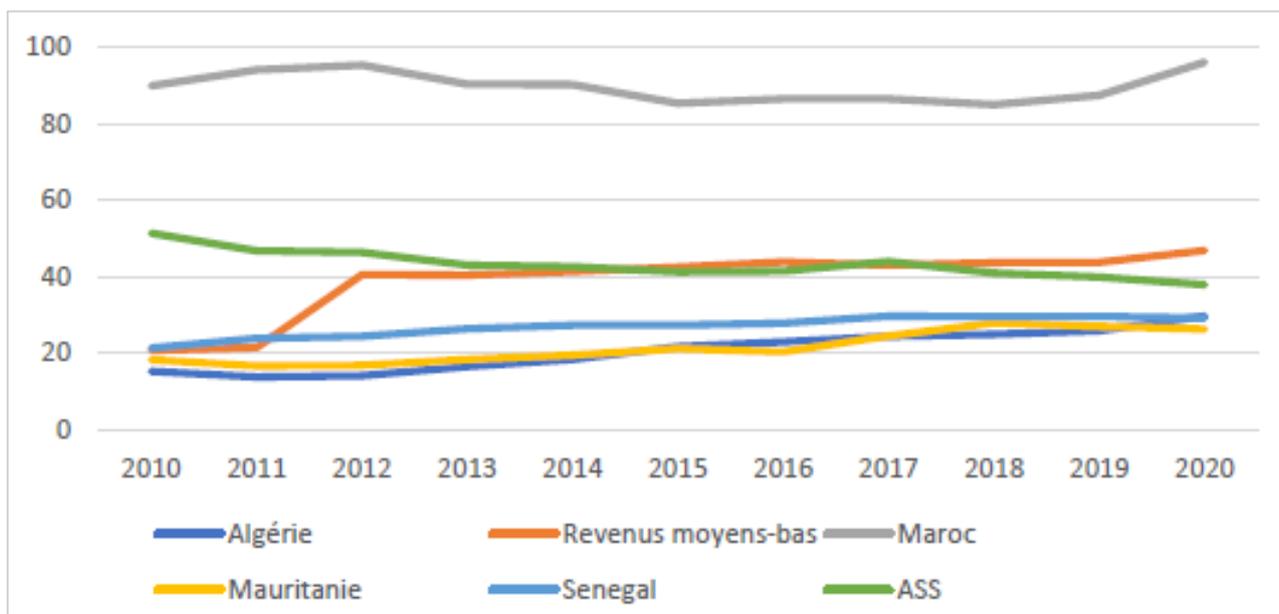
Un diagnostic a été réalisé sur l'inclusion financière en Mauritanie et qui a mis en évidence plusieurs constats significatifs :

- **Une infrastructure financière au début de son développement** : avec un taux d'équipement relativement bas et un nombre de GAB et TPV limité dans les zones rurales, les

coûts d'investissement en infrastructure élevés constituent le frein essentiel pour propager une finance inclusive au niveau des acteurs locaux.

- **Une éducation financière assez limitée** : mis à part quelques actions commerciales individuelles, aucun programme national d'éducation financière n'a été mis en place en Mauritanie à ce jour. Les Mauritaniens ont une connaissance très limitée en matière de services financiers.
- **Une faible couverture géographique du réseau de distribution bancaire¹** : le taux de bancarisation, qui se situe entre 20% et 25%, est relativement bas. Ce faible taux s'explique par la concentration du réseau bancaire dans les zones urbaines, où l'on compte seulement 310 agences et 309 guichets automatiques. En effet, Nouakchott et Nouadhibou regroupent deux-tiers (2/3) des agences et 78% des guichets automatiques, malgré le fait que seulement 20% de la population réside à Nouakchott, 3% à Nouadhibou, et que 77% se trouve dans le reste du pays.
- **Un tissu économique peu robuste** : 77%² de la population s'estiment pauvres (<3000 MRU/mois) ce qui impacte directement le niveau d'accès aux services financiers.
- **Une économie sous-financée** : le niveau relativement bas des crédits à l'économie masque une très grande divergence entre les secteurs peu capitalistiques (par structure ou par incapacité à accéder au financement, comme l'agriculture) et les secteurs financés en-dehors du système financier domestique (comme les mines). Les 2 secteurs les plus financés par les banques sont ceux dont la participation au PIB est la moindre.

Figure 1 : Le financement du secteur privé en pourcentage du produit intérieur brut



Source : Banque mondiale et BCM (bulletins trimestriels)

¹ Etude diagnostique des flux de paiements – Banque Centrale de Mauritanie, Avril 2023

² Etude diagnostique d'inclusion financière nationale, Février 2023

- **Un secteur de microfinance concentré et assez fragile** : Les 6 principales institutions de microfinance (IMFs), représentant 82% des dépôts du secteur (environ 998 M MRU), affichent un ratio de solvabilité négatif et ont une rentabilité globalement faible. Les IMFs ont un poids assez limité dans l'économie.

- **Une persistance de l'économie informelle** : selon certaines estimations, le secteur informel représente environ 60% du PIB national, démontrant ainsi son poids économique considérable. Par ailleurs, il accapare près de 80% des emplois dans le pays. Présent dans pratiquement tous les secteurs d'activité, l'informel représente un manque à gagner non négligeable pour l'économie.

- **Un manque de reporting financier** : Les institutions financières telles que les IMFs et La Poste (Mauripost), manquent de reporting financier réguliers.

Ces constats soulignent les défis auxquels est confrontée la Mauritanie en matière d'inclusion financière. Cependant, ils mettent également en évidence les opportunités d'amélioration qui sont présentes pour les différentes parties prenantes. Consciente de l'importance de l'inclusion financière, la BCM s'est engagée dans le projet de formulation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière qui s'inscrit dans le cadre plus large du plan de développement économique 2023-2027 adopté par le gouvernement.

Sur la base des études et diagnostics réalisés, la SNIF formulée est sous-tendue par une seule et unique vision :

« Développer un secteur financier **inclusif**, résilient et durable grâce à l'accès et l'utilisation d'une **gamme diversifiée de produits et services financiers numériques**, à la généralisation de la culture financière et la promotion de la **finance verte inclusive** pour tous les Mauritaniens et en particulier pour **les jeunes, les femmes, les populations rurales, les personnes déplacées de force et les MPMEs.** »

Les objectifs stratégiques de la SNIF en Mauritanie s'inscrivent dans les efforts déployés par les pouvoirs publics pour apporter des réponses pertinentes aux enjeux technologiques, sociaux et environnementaux auxquels fait face la Mauritanie. En voici les composantes :





CONTEXTE

II. CONTEXTE

L'inclusion financière est une composante essentielle des réflexions et des actions de la Banque centrale de Mauritanie. Au cours des dernières années, plusieurs avancées ont été réalisées, principalement aux niveaux de la réglementation ainsi que dans les domaines des technologies de communication et des paiements numériques.

Les bailleurs de fonds et les ONG internationales ont maintenu des appuis financiers, techniques et humains permettant de réaliser plusieurs des actions identifiées dans les divers diagnostics portant sur le secteur financier en Mauritanie : fonds de garantie, SWITCH monétique et prochainement numérique, transactions en temps réel, réglementation numérique, etc. Néanmoins des défis résident aujourd'hui dans la capacité de mettre en œuvre ces initiatives.

L'inclusion financière a fait l'objet de deux stratégies (la dernière en 2019 étant plus une note conceptuelle) dont les ambitions étaient aussi grandes que les défis à relever. Bien que des avancées aient été enregistrées, l'insuffisance de ressources a parfois entravé la réalisation complète de ces progrès.

Les obstacles à l'inclusion financière sont nombreux, et certains d'entre eux revêtent une importance majeure. Il est évident que le vaste territoire, la faible densité de la population et les ressources économiques et financières limitées des ménages et des petites et moyennes entreprises (PME) semblent être les obstacles les plus significatifs à surmonter. De plus, il ne faut

pas sous-estimer les changements climatiques auxquels le pays est particulièrement vulnérable. Dans ce contexte, la finance verte inclusive peut jouer un rôle essentiel en contribuant aux efforts nationaux et régionaux visant à renforcer la protection des terres et à mettre en place des mesures d'atténuation des impacts de ces changements climatiques. Cela implique de mobiliser un large éventail de parties prenantes et de promouvoir les avantages économiques pour les PME et les institutions financières du pays.

En ce qui concerne l'accès, les réseaux traditionnels d'agences et de guichets automatiques bancaires (GAB) se révèlent insuffisants en raison des besoins en investissements et des coûts opérationnels élevés. Par conséquent, il est impératif de recourir aux technologies électroniques, monétiques et numériques. Bien que l'adoption de ces technologies par la population demeure encore faible, un environnement technologique et réglementaire plus favorable, ainsi qu'une promotion et une éducation appropriées, contribueront à accroître le nombre de transactions effectuées via ces réseaux.

Le premier défi à relever consiste à encourager l'adoption et l'utilisation de ces outils pour des transactions de base, ce qui représente une étape cruciale pour une adoption plus large et une utilisation de services financiers plus avancés. À terme, le deuxième défi consistera à élargir la gamme de produits proposés grâce à ces outils technologiques, notamment

l'épargne, le crédit, l'assurance digitale, et d'autres services connexes.

Plusieurs pays de la région ont des environnements plus concurrentiels au niveau de l'activité bancaire numérique, avec des fournisseurs aguerris qui agissent comme locomotives pour tout le secteur financier. L'inclusion financière et / ou l'utilisation de services financiers sont conséquemment plus élevées qu'en Mauritanie. D'un autre côté, on doit soutenir le déploiement d'agences, traditionnelles ou selon des modes alternatifs comme des agences mobiles, des agences partagées et des points de services spécialisés ou à services limités afin de faciliter l'accès aux institutions financières. Cela devra être accompagné d'appuis et de conditions facilitatrices. La technologie bancaire devra aussi être mise à profit en raison de la forte propension à la circulation et l'utilisation de la monnaie fiduciaire en Mauritanie. Éventuellement, jumelée aux efforts de développement de technologie bancaire et aux projets actuels du Ministère de la transition numérique de l'innovation et de la modernisation de l'administration, une loi de « Cashless Economy » s'avèrera nécessaire pour formaliser et bancariser les transactions commerciales et financières. Afin de relever le défi lié aux conditions économiques et financières des clientèles plus vulnérables, cibles prioritaires de l'inclusion financière, on ne peut compter exclusivement sur la croissance économique.

Un troisième défi tient à un déséquilibre dans l'offre, c'est-à-dire 1) inciter les banques à s'impliquer plus fortement dans l'inclusion financière, 2) assainir puis par la suite renforcer le secteur de la

microfinance et 3) attirer le secteur de l'assurance vers le secteur financier en général et vers l'inclusion financière en particulier. La loi sur l'inclusion financière avec l'aménagement de programmes, de produits ou de procédures peut contribuer à rétablir un certain équilibre dans le secteur.

En termes de produits, on ne peut pas passer outre l'importance de l'assurance pour les ménages, pour le monde rural et pour les MPME et surtout la micro-assurance, dans une démarche d'inclusion financière. Un environnement technologique évolutif (services électroniques, monétiques et numériques, interopérabilité intégrant éventuellement les IMF, etc.) pourra aussi contribuer à cet équilibre du côté de l'offre. Une meilleure segmentation des clientèles entre le secteur bancaire et le secteur de la microfinance pourra aussi permettre de mieux définir les offres de services. L'univers du financement des MPME est un exemple de cette segmentation potentielle entre IMF (AGR, micro-entreprise et très petite entreprise) et banques (PME). C'est dans ce financement aux entreprises que des produits spécifiques / programmes de produits segmentés peuvent jouer un rôle important d'inclusion. Mais, à la base, les projets d'appuis doivent être complétés ou d'autres options développées, que ce soit un fonds de garantie, un renforcement du soutien financier aux IMF (par le FOREMI ou autrement) ou des produits d'assurance adéquats. Ils devront être appuyés par des services conseils aux entreprises pour développer les compétences managériales des

entrepreneurs ('business development services', services non financiers) et un environnement d'affaires ('Doing business') facilitateur (par exemple, une loi sur les faillites, un bureau de crédit élargi, des registres de garantie, l'exercice de garantie facilité, etc.).

Pour ce faire, plusieurs pays ont adopté une loi sur les MPME qui balise entre autres la segmentation des marchés, les garanties de prêts et l'accès au financement. Certaines lois vont même jusqu'à établir des exigences envers les institutions financières en termes de proportion de portefeuille dédié aux PME, de rendre disponibles des produits pour les PME ou offrir des services non financiers. Bien entendu, ces exigences s'accompagnent d'avantages financiers pour les institutions financières participantes. Il faudra aussi soutenir ces institutions financières en termes de développement de leurs capacités, d'outils ('back-office', système d'information, outils d'analyse, etc.) et de développement de procédures afin de servir les clientèles

visées par l'inclusion financière et le financement aux MPME.

Des mécanismes de collaboration entre les institutions financières doivent aussi être envisagés. On peut penser à des développements de réseaux communs ou partagés, des financements croisés (par exemple dans l'affacturage inversé / financement de chaîne d'approvisionnement) ou des capacités de financement offertes aux IMF, par les banques ou en partenariat entre la BCM, la CDD et les banques (co-financement, prêt 'syndiqué').

Finalement, il sera important de bien encadrer cette SNIF en renforçant les capacités de la BCM et autres intervenants impliqués dans le secteur (APROMI entre autres). La BCM devrait avoir un rôle d'expertise en inclusion financière, avec des développements en ce qui a trait à la collecte et de l'analyse de données, à l'éducation financière, à la veille et au balisage ('benchmarking').

La BCM devrait devenir un Centre d'excellence en inclusion financière.



ETAT DES LIEUX

III. ETAT DES LIEUX

1. Géographie, régions et réseaux

La Mauritanie possède un des plus grands territoires d'Afrique à 1 030 700 km², dont 70% est occupé par le Sahara. La densité est donc très faible à 3 personnes environ par km² (population estimée en 2022 à 4 272 037), avec des variations importantes par exemple du nord-est à 0,1-0,2 personne par km² jusqu'à près de 30 personnes par km² dans la région de la capitale.

On peut facilement imaginer les défis que posent ce territoire et cette faible densité :

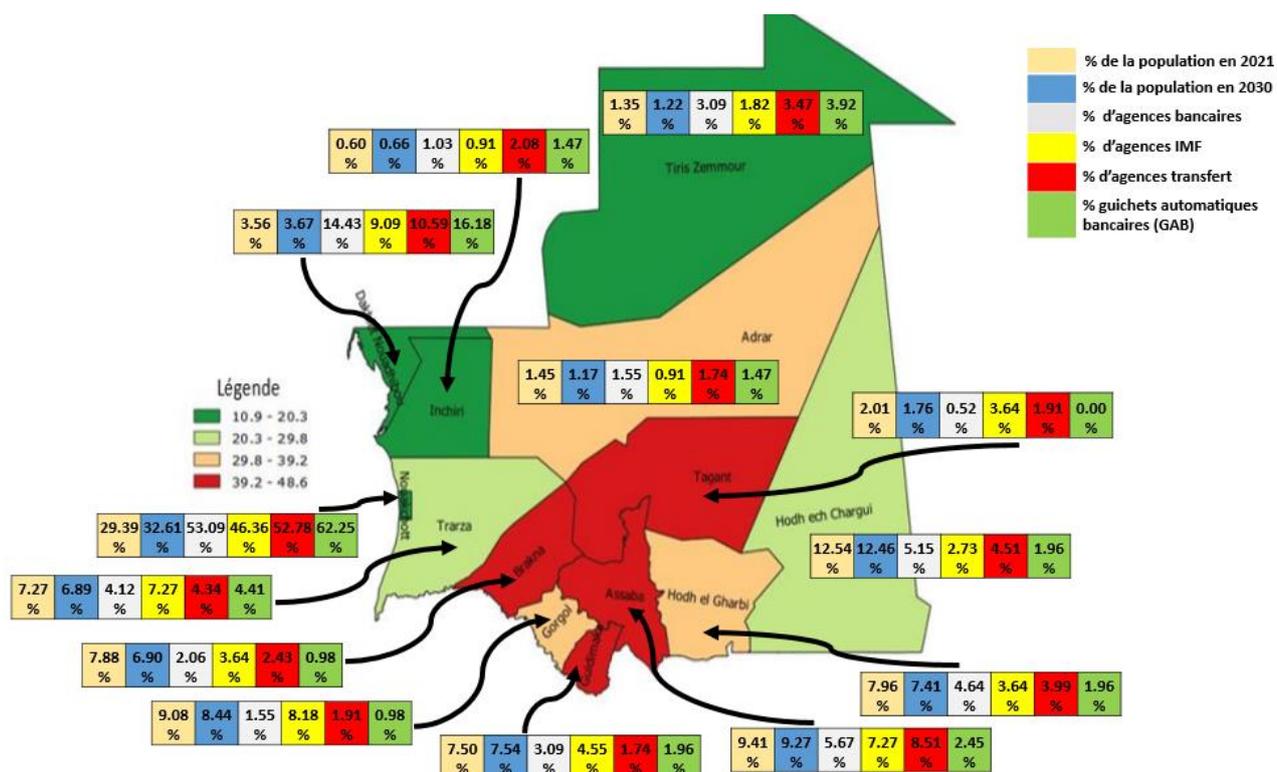
- L'accès et les coûts engendrés à la population et aux entreprises afin d'obtenir des produits et des services de toutes sortes, impactant conséquemment la vitalité et le développement économique de chaque région, le niveau de pauvreté qui en découle et le potentiel de développement ;
- Conséquemment, les coûts de fournir et distribuer ces produits et services et l'infrastructure publique pour en faciliter l'accès et tout aussi important, faciliter l'accès aux marchés ;
- Le taux d'urbanisation qui est passée de 50,2% à 56,1% entre 2014 et 2021 avec des pressions sociales et économiques sur les centres urbains. On prévoit un taux d'urbanisation de 60,1% en 2030 laissant quand même 40% de la population en zone rurale avec encore les mêmes défis et conséquences liés à l'accès et l'approvisionnement ; et,
- L'accès aux services financiers traditionnels (avec des investissements et des coûts d'opérations importants) c'est-à-dire par un réseau d'agences et / ou de guichets bancaires (les terminaux point de vente numérique (TPV) sont assez peu déployés).

2. Incidence de la pauvreté

L'analyse des variations régionales de l'incidence de la pauvreté et les réseaux des institutions financières (Figure 2³) montrent que la distribution des agences et des guichets automatiques bancaires (GAB) se colle d'assez près mais de façon inversée à l'incidence de la pauvreté. En effet, plus l'incidence de la pauvreté est élevée moins l'offre de services financiers par agences et GAB est présente, amenant bien entendu des défis importants au niveau de l'inclusion financière pour une population ayant moins de ressources et peu de moyens de développement par l'entremise de services financiers traditionnels.

³ Tendances de la pauvreté monétaire et des inégalités, EPCV 2019-2020, ANSADE, septembre 2021 avec l'ajout de données provenant de la BCM, de l'APROMI et de l'enquête sur l'offre dans le secteur financier par la BCM.

Figure 2 : Carte de l'incidence de la pauvreté, démographie et accès financier



Source : ANSADE

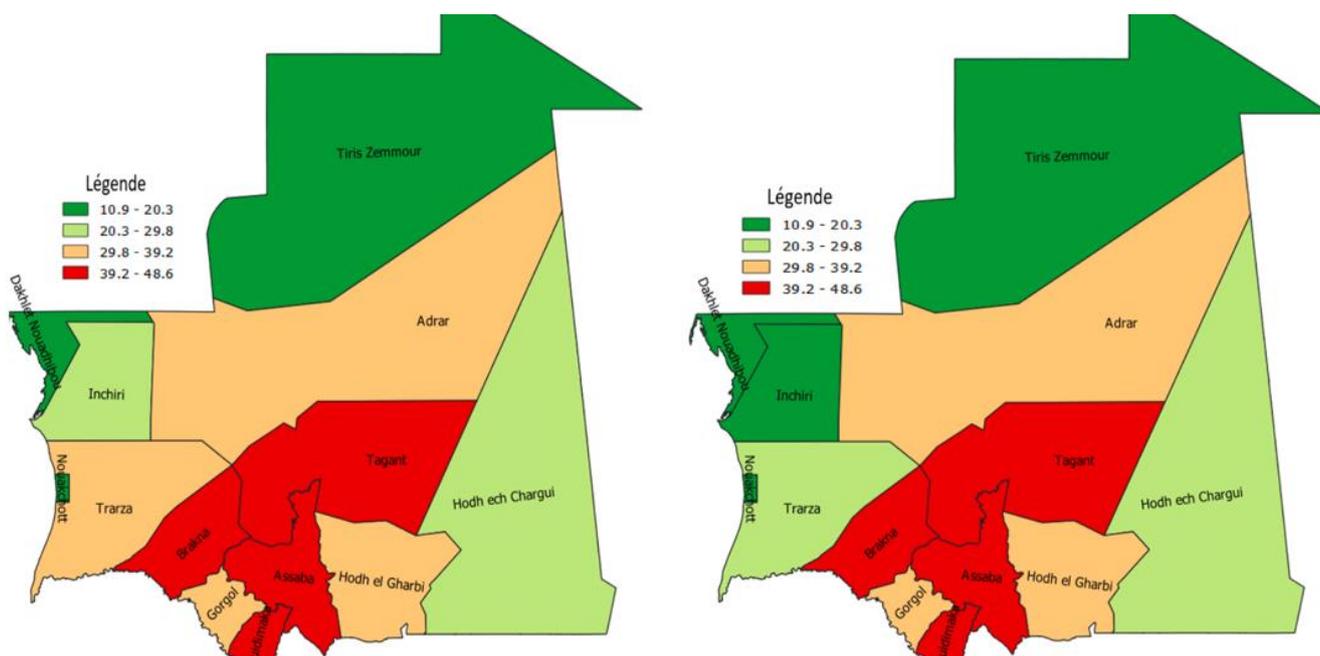
L'incidence de la pauvreté globale⁴ est passée de 30,9% de la population en 2014 à 28,2% en 2019, illustrant un pas grandement appréciable. On remarque qu'une seule wilaya a connu une baisse plus significative de l'incidence de pauvreté (Trarza). Les mêmes régions continuent d'avoir les mêmes besoins et nécessiteront encore des appuis spécifiques afin de faciliter leur progression économique et financière.

L'incidence de la pauvreté⁵ globale est passée de 30,9% de la population en 2014 à 28,2% en 2019 un pas grandement appréciable. On remarque qu'une seule wilaya a connu une baisse plus significative de l'incidence de pauvreté (Trarza). Donc, les mêmes régions continuent d'avoir les mêmes besoins et nécessiteront encore des appuis spécifiques afin de faciliter leur progression économique et financière.

⁴ Tendances de la pauvreté monétaire et des inégalités, EPCV 2019-2020, ANSADE, Septembre 2021

⁵ Tendances de la pauvreté monétaire et des inégalités, EPCV 2019-2020, ANSADE, septembre 2021

Figure 3: Cartes de l'incidence de la pauvreté 2014 - 2019



Source : ANSADE

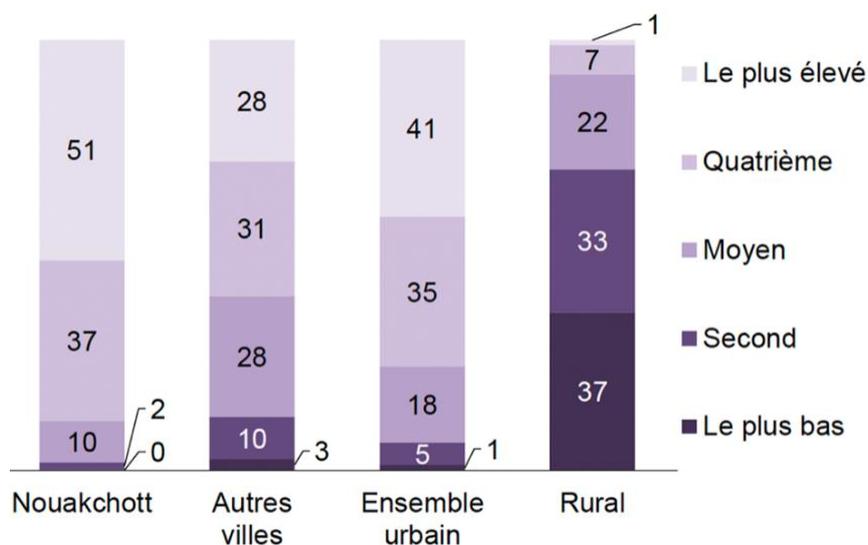
L'incidence de la pauvreté⁶ globale est passée de 30,9% de la population en 2014 à 28,2% en 2019 un pas grandement appréciable. On remarque qu'une seule wilaya a connu une baisse plus significative de l'incidence de pauvreté (Trarza). Donc, les mêmes régions continuent d'avoir les mêmes besoins et nécessiteront encore des appuis spécifiques afin de faciliter leur progression économique et financière.

3. Nouakchott, autres villes et milieu rural

Il est intéressant de constater qu'il y a une nette différence entre Nouakchott et les autres centres urbains et bien entendu avec le monde rural. En termes d'inclusion financière, on peut penser qu'une approche différenciée entre Nouakchott et les autres villes pourrait s'avérer bénéfique pour les populations car le 'bien-être économique' varie du simple au double pour les quartiles moyens et faibles.

⁶ Tendances de la pauvreté monétaire et des inégalités, EPCV 2019-2020, ANSADE, septembre 2021

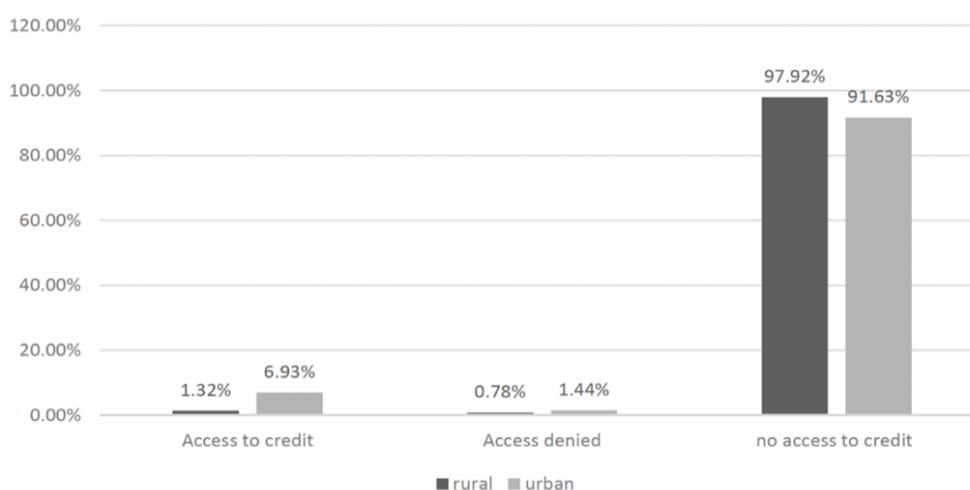
Figure 4 : Quartile de bien-être économique par milieu de résidence



Source : ANSADE

Environ les trois quarts de la population en milieu urbain⁷ (76 % ; 88% à Nouakchott) se classent dans les deux quintiles les plus élevés (35 % dans le quatrième et 41 % dans le cinquième). À l’opposé, en milieu rural, ce pourcentage est de 37 % de la population pour le quintile le plus bas. Le milieu rural où environ 40% de la population réside, contribue entre 26% et 32% (si l’élevage et la pêche sont inclus) du PIB et génère environ 30% de l’emploi. Environ 60% de la population du milieu rural dépend de l’agriculture et de l’élevage pour sa subsistance et sa sécurité alimentaire. L’informel prédomine dans l’emploi et dans l’entrepreneuriat. Le rôle des femmes dans le secteur agricole y est également important, autant que dans le petit commerce. L’accès au financement y est très difficile, plus serré qu’en milieu urbain.

Figure 5 : Accès au financement par milieu de résidence



Source : ANSADE

⁷ Enquête démographique et de santé en Mauritanie, ANSADE février 2022.

On doit quand même souligner que la CDD a plusieurs initiatives (filiale Caisse agricole de Mauritanie SA et programmes de microfinance rurale, fonds développement du secteur rural, etc.) visant les clientèles les plus vulnérables en région⁸. Les banques commerciales ont des financements dans le secteur agricole de 14,6 milliards de MRU (17% de son portefeuille en fin 2021)⁹, ce qui n'est pas négligeable, mais non suffisant sûrement auprès des petits producteurs.

La pauvreté, l'insécurité alimentaire, les défis de genre et l'informel sont évidents dans le monde rural et ce actuellement. Le monde rural est aussi très vulnérable face aux changements climatiques et ce dès aujourd'hui et en s'amplifiant de façon très significative dans le futur.

On constate que dans les politiques publiques et les activités des financiers, on fait peu mention de programmes de développement de chaînes de valeur (la BAD a quelques projets en ce sens) ou de financement de la chaîne d'approvisionnement, deux types d'interventions et de soutien qui mettent au cœur du financement, le secteur informel, les petits fournisseurs / producteurs et les institutions financières (les banques soutenant les grands donneurs d'ordres et les IMF appuyant les petits producteurs / fournisseurs) et conséquemment améliorent potentiellement l'inclusion financière.

Donc dans une approche d'inclusion financière, les distinctions entre Nouakchott et les autres centres urbains et surtout avec le monde rural seront importantes. Les défis du monde rural nous amènent aussi à réfléchir à la finance verte (et même bleue¹⁰) et tout ce qui se retrouve sous la dénomination 'WASH'¹¹, qui surtout dans ce dernier cas, met l'emphase sur le rôle des femmes et sur le volet genre de l'inclusion financière.

4. Réseaux de l'offre financière

Le réseau des banques et IMF jouissent d'une forte concentration à Nouakchott et Nouadhibou, avec 78% des guichets automatiques (des banques uniquement), 2/3 des agences bancaires et 55% des agences d'IMF. Les prestataires de transferts de fonds disposent de 576 agences / points de services dans le pays dont près des 2/3 dans les deux principales villes. Ces réseaux très concentrés ne desservent que 33% de la population qui vivent dans ces deux villes. En 2021 le secteur financier comptait 18 banques, dont sept banques qui n'offrent que des produits islamiques (les banques conventionnelles ont également ouvert des fenêtres islamiques) et cinq à capitaux étrangers.

Plusieurs banques ont d'ores et déjà obtenus autorisations pour opérer des 'wallet' et d'autres espèrent l'offrir prochainement. Le réseau bancaire se compose de 310 agences (2020) et de 309 guichets automatiques. On retrouve 125 terminaux points de vente (TPV)

⁸ Rapport annuel 2021, Caisse des dépôts et de développement

⁹ Bulletin statistique mars 2022, Banque centrale de Mauritanie

¹⁰ Pour les pays côtiers et insulaires, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales ont des programmes de financement et d'accompagnement techniques ('Blue bonds', national et de financement des entreprises dans le secteur halieutique).

¹¹ Water, sanitation and health – les services de base à la population

dans le pays. On retrouve aussi 34 IMF en Mauritanie avec 174 points de services dont les 3 réseaux d'IMF intégrés (CAPEC, DJIKKE et MCO les crédits Oasiens)¹².

Ces structures se répartissent en 21 IMF de catégorie B (dont 15 en activité et 2 en cours de démarrage et 4 ayant cessé leurs activités et ont formulé leur demande de retrait d'agrément après investigation de la BCM), 12 IMF de catégorie A et 1 IMF de catégorie C.

- **Catégorie A** : les institutions ou coopératives d'épargne et de crédit à but non lucratif et à caractère mutualiste offrant des services d'épargne et ou de crédit à leurs membres. Elles doivent être constituées sous forme d'associations à but non lucratif ou de coopératives financières.
- **Catégorie B** : les institutions constituées sous forme de Société Anonyme (SA) qui offrent des services d'épargne et ou de crédit au public.
- **Catégorie C** : les programmes, projets et associations ainsi que les unités dédiées à l'activité de microfinance en leur sein, qui offrent des services de crédit, mais ne collectent pas l'épargne à l'exception des dépôts de garantie, des dépôts constituant une condition préalable au crédit, conservés dans un compte dédié à cet effet jusqu'à la réalisation de l'opération de financement.

La pandémie a rendu inactives plusieurs IMF et certains réseaux peinent toujours à se relever de la crise, principalement PROCAPEC (structure encore soutenue et encadrée et ce pour des raisons liées à la gestion et aux capacités générales) et UNCACEM (en faillite), d'autant plus que ces structures ont une présence prépondérante dans les régions, ce qui crée de fait un déficit régional.

À ce réseau bancaire et microfinance, on doit ajouter les 34 bureaux de Mauripost, sept institutions spécialisées dans les transferts d'argent et deux institutions ont une entente avec Western Union pour les transferts internationaux. On ne peut négliger le rôle des services bancaires postaux nationaux (comme ailleurs – plus d'un 1,5 milliards de personnes utilisent dans le monde la poste nationale comme institution financière, avec des produits de plus en plus diversifiés dont le paiement, le transfert, l'épargne et des applications numériques)¹³. En Mauritanie, en fin 2020, il y avait près de 80 000 comptes (chèque et épargne) avec un dépôt moyen de 7 545 MRU à Mauripost, ce dépôt moyen étant plus élevé que le dépôt moyen dans le réseau des IMF (2 912 MRU). De surcroît, la poste mauritanienne est une courroie importante pour les paiements / transferts à des clientèles spécifiques (salariés, retraités, étudiants, corps enseignant), favorisant les paiements électroniques G2P¹⁴, point important dans l'expansion des services électroniques, monétiques et numériques.

¹² Les chiffres vont de 30 à 33 à 34 IMF et de 124 à 174 agences selon les diverses sources - APROMI, BCM et chapitre sur l'inclusion financière du rapport produit par la Banque mondiale (2021). Les dates différentes peuvent expliquer en partie ces variations, mais il y a aussi le fait que certaines IMF sont actives, d'autres inactives. On constate cependant le besoin évident d'avoir des données alignées entre les diverses parties prenantes.

¹³ Union postale universelle <https://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Services-financiers>

¹⁴ Chapitre sur l'inclusion financière du rapport produit par la Banque mondiale (2021)

La poste mauritanienne offre des comptes chèques et d'épargne, des transferts et avances sur salaire, Mauripost a obtenu une autorisation de la BCM pour son application de Paiement mobile « Barid Cash ».

D'autres statistiques démontrent les forces et les faiblesses en ce qui a trait à la couverture territoriale : un réseau de GAB et d'agences assez stable dans les dernières années, relativement faible et pas nécessairement en adéquation avec une couverture de la population, éléments qui pourraient favoriser l'inclusion financière. Bien que sur une base mondiale, la Mauritanie est distancée en ce qui a trait au nombre de GAB / 100 000 adultes (moyenne mondiale de 54) et d'agences (moyenne mondiale de 30), le pays se classe correctement par rapport à quelques pays de référence. Les données provenant des rapports de la Banque mondiale mettent en évidence que le réseau bancaire n'est pas encore pleinement adapté pour favoriser l'inclusion financière, ce constat étant illustré par les insuffisances observées en dehors des deux principales zones urbaines.

Tableau 1 : Statistiques comparatives régionales

		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de GAB / 100 000 adultes	Mauritanie	10,24	10,46	10,40	11,02	10,94
	Égypte	17,71	18,72	20,07	22,06	27,56
	Sénégal	5,76	6,21	6,00	6,67	6,83
	Mali	4,74	5,25	5,31	4,76	4,64
	Maroc	27,21	27,79	28,58	28,61	28,92
	Niger	1,75	1,84	1,82	1,90	1,90
Nombre d'agences / 100 000 adultes	Mauritanie	8,64	10,92	11,36	11,20	11,32
	Égypte	4,88	4,99	6,64	6,76	6,79
	Sénégal	5,76	5,60	5,21	5,22	5,13
	Mali	5,16	5,03	4,96	4,67	4,24
	Maroc	24,86	24,89	24,64	24,17	22,15
	Niger	1,68	1,63	1,63	1,59	1,61

Source : Banque Mondiale

5. Le cas de la monnaie électronique

La réglementation du secteur a connu des évolutions remarquables à travers notamment la promulgation de la loi n°2021-014 relative aux services et moyens de paiement électronique qui instaure un cadre juridique propice au développement de l'activité d'émission et de distribution de la monnaie électronique. La Mauritanie a multiplié les efforts en 2022 pour étoffer le cadre réglementaire et accroître le nombre d'utilisateurs et d'acteurs à travers notamment la promulgation de quatre instructions majeures :

- Instruction 02/GR/2022 portant réglementation des services et moyens de paiement électronique¹⁵

¹⁵ Instruction n°2 du 31 Mars 2022, Banque Centrale de Mauritanie : https://www.bcm.mr/IMG/pdf/instruction_02_gr_2022-2.pdf

- Instruction 03/GR/2022 portant réglementation des établissements de paiement¹⁶
- Instruction 04/GR/2022 portant réglementation des établissements de monnaie électronique¹⁷
- Instruction 05/GR/2022 portant réglementation des agents des prestataires de services de paiement¹⁸

Bien que ces initiatives aient permis notamment l'apparition de 7 prestataires de transfert de fonds domestiques, le nombre d'agents mobiles « agency banking » et le nombre de comptes mobiles demeurent faibles et il y a des retards par rapport à d'autres pays, explicables par un lancement tardif en Mauritanie, une concurrence régionale accrue, la présence d'acteurs très solides et très diversifiés dans d'autres pays (Orange, Baobab par exemple).

Tableau 2 : Statistiques comparatives sur le réseau et les comptes mobiles en 2021

Nombre d'agences (mobiles) / 1 000 km ²	Mauritanie	0,2
	Sénégal	2 005
	Mali	191
	Maroc	N/D
	Niger	29
	Égypte	703
Nombre de comptes mobiles / 1 000 adultes	Mauritanie	54
	Sénégal	2 278
	Mali	935
	Maroc	198
	Niger	646
	Égypte	365

Source : Banque Mondiale

Comparativement à la situation de pays comparables, il apparaît un jumelage entre les réseaux traditionnels (agences et GAB) et le développement de « l'agency banking » ainsi que les services numériques. En revanche, les cas du Sénégal et du Mali mettent en évidence une transition claire vers le numérique, grâce à « l'agency banking » et aux comptes bancaires mobiles, qui compensent les réseaux traditionnels moins développés. Dans ces deux pays, la présence d'acteurs majeurs tels qu'Orange, Baobab, Wizall, ou Wave joue un rôle de locomotive pour l'ensemble du secteur financier. De plus, au Sénégal, où moins de 20% de la population détient un compte bancaire, près de la moitié des adultes sont dotés d'un compte de monnaie électronique.

¹⁶ Instruction n°3 du 31 Mars 2022, Banque Centrale de Mauritanie : https://www.bcm.mr/IMG/pdf/instruction_03_gr_2022-2.pdf

¹⁷ Instruction n°4 du 31 Mars 2022, Banque Centrale de Mauritanie : https://www.bcm.mr/IMG/pdf/instruction_04_gr_2022-2.pdf

¹⁸ Instruction n°5 du 31 Mars 2022, Banque Centrale de Mauritanie : https://www.bcm.mr/IMG/pdf/instruction_05_gr_2022-2.pdf

La part de la population mauritanienne ayant utilisé un service d'argent mobile est de 5% en très faible hausse entre 2020 à 2021. De nouvelles licences ont été délivrées en 2020, à la BPM et à la BMCI, en 2022. Le taux d'acquisition de clients en 2021 a été la moitié de celui de l'année précédente. Il se serait fait environ 8 millions de transactions en 2021. Ceci est à peu près le même nombre de clients qu'en 2016 avec Mobicash, dont la licence n'a pas été renouvelée. Le réseau Mobicash comptait 1 600 agents (les réseaux BPM et BMCI ont égalisé ce nombre en 2021).

Tableau 3 : La part de la population ayant utilisé un service mobile money

		2020	2021
TOTAL ADULTES	2 871 680	4%	5%
TOTAL JEUNES	1 777 980	0%	0%
POPULATION 2020	4 649 660	2%	3%
Nombre total clients avec un compte Masravi et/ou Bankily		102 804	156 412

Source : GIMTEL

Le secteur est donc encore en construction avec plusieurs autres banques qui ont demandé une licence à la BCM. Plusieurs autres aménagements réglementaires ont été réalisés avec la parution de la loi sur les paiements électroniques et ses textes d'application qui stipulent l'élargissement de l'offre de produits 'mobiles', à la définition et l'élargissement des pouvoirs autorisés pour chaque type d'établissement financier, au plafonnement des montants maximum par transaction, et au recours aux agents. Le développement de réseaux d'agents formels (surtout pour les OTC, et les banques / IMF) permettrait d'améliorer l'inclusion financière et en même temps formaliser et bancariser plusieurs transactions qui sont présentement réalisées dans l'informel (de gré à gré). Dans la même optique d'inclusion, il faudrait aussi encourager les femmes à adhérer à de tels services (seulement 33% des clients en 2021 sont des femmes).

La possibilité d'effectuer des transactions pouvant être faites par le canal USSD devrait être facilitée (accès, coûts aux institutions financières et aux usagers¹⁹) pour combler les défaillances de couverture de l'Internet. La protection des consommateurs de façon générale et en particulier, l'éducation financière et technologique devront faire l'objet d'un focus particulier.

L'interopérabilité numérique couplée à l'interopérabilité monétique, un canal USSD plus accessible, des élargissements et des assouplissements réglementaires, une plus forte détention de cartes d'identité nationale, des procédés d'ouverture de compte simplifiés et

¹⁹ Potentiellement établir un tarif maximum comme pour les transactions par 'wallet'.

une plus grande concurrence (fournisseurs, services) pourrait stimuler la croissance de ce type de transactions²⁰.

6. La monétique

Le nombre de distributeurs automatiques de billets (GAB) et de terminaux de paiement électronique (TPV) demeure limité, en particulier en zones rurales, et ces équipements sont exclusivement gérés par les banques. Actuellement, les institutions de microfinance (IMF) ne disposent pas des ressources financières, techniques et technologiques nécessaires pour mettre en place un tel réseau, même à moyen terme, à moins de bénéficier d'un soutien substantiel. Cependant, l'extension de l'accès aux GAB et aux TPV présente de nombreux avantages pour les IMF et leurs clients.

Si ces institutions ne sont pas en mesure de développer leur propre réseau, il serait opportun de considérer la possibilité d'émettre des cartes à leurs clients. Cette démarche faciliterait l'exécution de leurs transactions et leur permettrait d'accéder aux services offerts par leurs institutions. Parallèlement, cela contribuerait à la viabilité et à l'expansion du réseau bancaire, garantissant ainsi sa pérennité.



Si ces institutions ne sont pas en mesure de développer leur propre réseau, il serait opportun de considérer la possibilité d'émettre des cartes à leurs clients. Cette démarche faciliterait l'exécution de leurs transactions et leur permettrait d'accéder aux services offerts par leurs

²⁰ De façon générale, la Mauritanie se classe 140^{ième} sur 141 pays au niveau de la perception du degré de concurrence domestique selon le Global Competitiveness Report (Forum économique mondial).

institutions. Parallèlement, cela contribuerait à la viabilité et à l'expansion du réseau bancaire, garantissant ainsi sa pérennité.

La production de cartes reste faible et a atteint son pic de 2016 à 2018. Il est en forte baisse depuis pour se stabiliser en 2020-2021 (avec les cartes Minhaty, Tekwiny, Maahady pour les étudiants et les bénéficiaires d'aides publiques). GIMTEL a des ententes avec Visa, Mastercard et UnionsPay pour les cartes de crédit, dont l'utilisation demeure encore très faible²¹.

Figure 7: Evolution de la production des cartes (2013 - 2021)

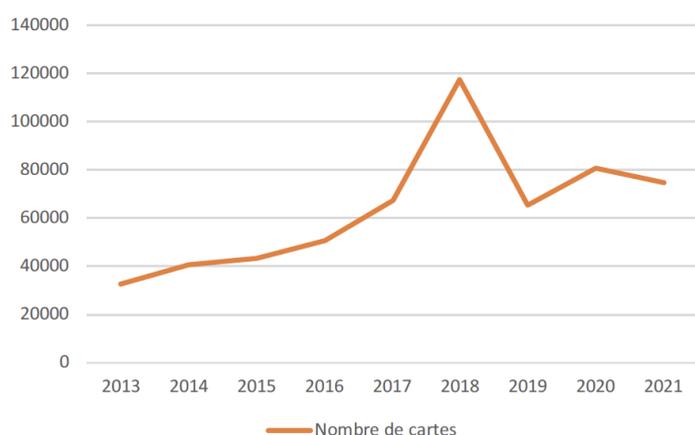
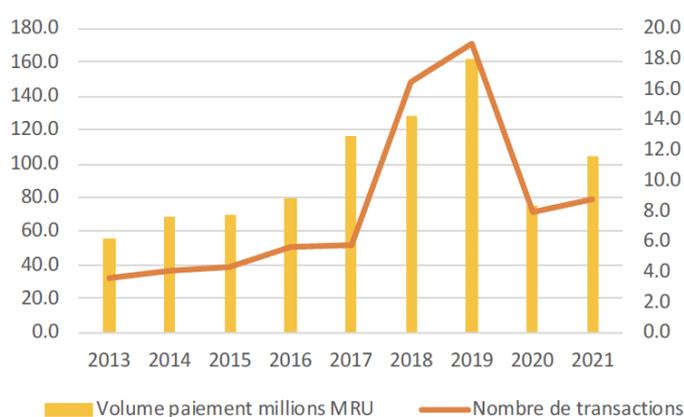


Figure 6 : Evolution de la valeur (G) et du volume (en milliers) de paiements par carte (2013 – 2021)



Source : GIMTEL

La pandémie de la COVID-19 a eu un impact pour la période 2020-2021, mais la baisse d'utilisation des cartes avait débuté avant 2020. L'interopérabilité monétaire n'était pas encore en totalité en fonction, ce qui limitait la capacité à faire des transactions interbancaires. Il y'a également comme facteurs à cette sous-performance la faible étendue du réseau de GAB et TPV et leur localisation, la faible étendue du type de transactions pouvant être réalisé (retrait seulement), la complexité de la transaction (identification du client au GAB), les défis liés aux cartes prépayés elles-mêmes, le faible usage des codes QR et la concurrence de la part des autres moyens de paiement ou du liquide.

Les GAB / TPV permettent aux institutions financières de réduire leurs coûts de service et d'étendre leur couverture du marché. Mais il faut que les usagers et les marchands y voient des bénéfices clairs en termes d'accès, de types de transaction possibles, de simplicité de la transaction et de coûts. Les GAB comme les TPV ont un rôle à jouer au niveau de l'inclusion financière, en autant qu'ils soient bien alignés (couverture / accès – coûts – transactions / services possibles) pour les trois parties impliquées (institutions financières, marchands et usagers).

7. Infrastructure

L'expansion des services financiers numériques et l'amélioration de l'inclusion financière nécessitent une infrastructure de télécommunication/internet étendue, abordable et

²¹ Rapport annuel 2021 - Banque centrale de Mauritanie

accessible à tous les acteurs. L'adoption de la technologie sera la clé de voûte de l'amélioration de l'inclusion financière de la population mauritanienne. Ce volet technologique pose un certain nombre de défis en termes de disponibilité de réseaux, d'équipements (téléphones et téléphones intelligents), de qualité de connexion et de coûts pour les usagers. Il est important de constater certaines données :

- La population a une forte détention du téléphone mobile (cartes SIM) à plus de 100% (106% - 141% selon certaines estimations²²) ; les discussions avec les intervenants sur le terrain nous laissent croire que le taux de pénétration du téléphone intelligent est beaucoup plus faible à environ 28%²³, limitant pour l'instant l'accès à la banque numérique et soulevant à nouveau l'importance d'un canal USSD « facilitateur ».
- La proportion de la population ayant accès à Internet est de 40,8% (2020, contre 6,2% en 2013, traduisant une importante hausse. Plus de 80% de la connexion à Internet est par téléphone
- Les connexions se font principalement à travers la 4G (31%) et la 3G (44%). Le haut débit est de moins de 1% et l'accès en général reste cher et lent - "Avec une vitesse moyenne de téléchargement de 23,97 Mbits/seconde pour l'Internet haut débit sur réseau fixe, la Mauritanie se classe au 121ème rang dans une comparaison internationale. Le débit de téléchargement n'était que de 13,44 Mbit/seconde (108ème place)"
- La dépense moyenne d'accès à internet par personne est de 4,3% du revenu national brut par habitant (2019) baissant à 3,8% en 2021. Le Sénégal est par exemple à 2,9% (ce taux est la cible du gouvernement mauritanien²⁴).

La Banque Centrale de Mauritanie prévoit de réaliser plusieurs projets majeurs au cours des prochaines années visant à améliorer l'infrastructure, rendre l'accès aux équipements abordable, offrir une connexion internet rapide, développer des applications et des outils tels que l'eKYC, encourager les paiements électroniques, et favoriser la création d'un écosystème facilitateur impliquant des fournisseurs, des développeurs d'applications, des experts, et des prestataires de services.

²² International Telecommunications Union : <https://www.donneesmondiales.com/afrique/mauritanie/telecommunication.php>

²³ Ceci est une estimation assez large par les auteurs du diagnostic de la BCM qui utilise un taux de pénétration par groupe d'âges tel que publié par <https://www.start.io/audience/smartphone-users-in-mauritania>, pondéré par le (%) de la population par groupe d'âges tel qu'estimé par l'ONS.

²⁴ Agenda National de Transformation Numérique 2022-2025, ministère de la Transformation numérique de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration, juin 2022. La Mauritanie était en 2019 un des pays les plus chers à ce niveau avec une des vitesses les plus lentes

8. Médias sociaux

Environ 20 % de la population utilise les médias sociaux, principalement par le biais de Facebook, qui touche près de 90 % des utilisateurs. Ce canal pourrait s'avérer très utile pour les communications avec les internautes, notamment pour la promotion, l'information et l'éducation financière.

Conclusion

Dans une perspective globale, il est impératif de promouvoir le développement et le renforcement des réseaux financiers, ainsi que d'améliorer l'efficacité de l'octroi de financements et la facilitation des échanges commerciaux. Il convient de garder à l'esprit que malgré les avancées, la majorité des transactions et les transferts de fonds continuent de prévaloir en espèces, maintenant ainsi la persistance de l'utilisation du « cash ».

L'objectif d'une économie « cashless » est une ambition majeure de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), qui a élaboré des objectifs significatifs en ce sens dans ses plans stratégiques. Cependant, il est essentiel de reconnaître que la réalisation de cet objectif prendra place sur une période prolongée, en particulier avec une supervision étroite et l'appui d'une législation spécifique pour promouvoir l'économie « cashless ». Cette législation devrait définir clairement des objectifs, des échéances et des moyens financiers pour faciliter la transition du « cash » vers les paiements électroniques. Pour l'instant le « cash » en circulation augmente d'environ 10% par an, les règles édictées par le Code du Commerce limitant l'utilisation des espèces aux transactions inférieures à 100,000 MRU (environ 2,300 USD) paraissent respectées par les entités publiques, mais peu dans le reste de l'économie.

Nous notons qu'en réalité les transactions en Mauritanie demeurent essentiellement fondées sur le « cash » avec seulement 3% de la population ayant une carte de crédit ; 4% de la population faisant des paiements en ligne ou des achats en ligne et seulement 5% des adultes ayant utilisé une application bancaire mobile²⁵²⁶.

Il est évident que les transactions électroniques, monétiques et numériques sont essentielles à l'inclusion financière. Essentielles mais non suffisantes en ce sens qu'il faudra à terme ajouter au volet transactionnel, l'accès au financement, la possibilité d'épargner et de souscrire à une micro-assurance. Mais essentielles, prioritaires et pré-requises quand même, car la généralisation du transactionnel à la plus large population possible est le passage obligé pour proposer une offre et un accès à coûts raisonnables et pour plus tard élargir l'offre de services.

Plusieurs avenues de développement se présentent à la BCM :

²⁵ GIMTEL, <https://datareportal.com/reports/digital-2021-mauritania> et <https://www.ppro.com/countries/mauritania/>

²⁶ Des discussions avec les institutions présentes auprès des réfugiés nous indiquent que le « cash » demeure essentiel soit par distribution directe ou grâce à l'accès à des TPV, des GAB ou à (éventuellement) une agence pour retirer des versements sur carte, par code QR ou même par transfert électronique dans un compte.

- Un réseau simplifié : par exemple, on peut tenter de combiner les réseaux des banques et des IMF avec des fonctions complémentaires dans une démarche commune de service à la population et de développement des services (microentreprises pour les IMF et PME pour les banques avec ligne de financement de la banque vers l'IMF; services complémentaires dans certaines régions comme BEA et Djikke tentent de réaliser à M'Bera; les IMF pouvant éventuellement comme agent (de type « agency banking » des banques dans certaines régions plus éloignées;
- En créant un fonds de développement, la BCM, le FOREMI (ou autre) pourrait encourager l'ouverture d'agence ou l'implantation de GAB dans certaines régions / certains secteurs (par exemple, le fonds pourrait couvrir les x premières années de déficit afin que l'institution se rapproche du point mort et par la suite, pourrait rembourser le fonds) ;
- Imaginer des réseaux alternatifs, plus flexibles : agence mobile, heures d'ouverture limitées, point de services multifonctions (banque, IMF, assurances, transfert), etc. pour absorber les coûts et les investissements, tout en assurant une présence locale ;
- Élargissement des services offerts au GAB et au TPV et au sein d'applications mobiles afin de faciliter la génération de revenus et la réponse aux besoins des clients / membres ; et,
- Utiliser le réseau postal (si supervisé et renforcé) pour rejoindre la clientèle comme distributeur et non comme fournisseur (et développeur) de produits financiers ; les banques (et éventuellement les IMF) pourraient agir en grossiste pour ce réseau de distribution.

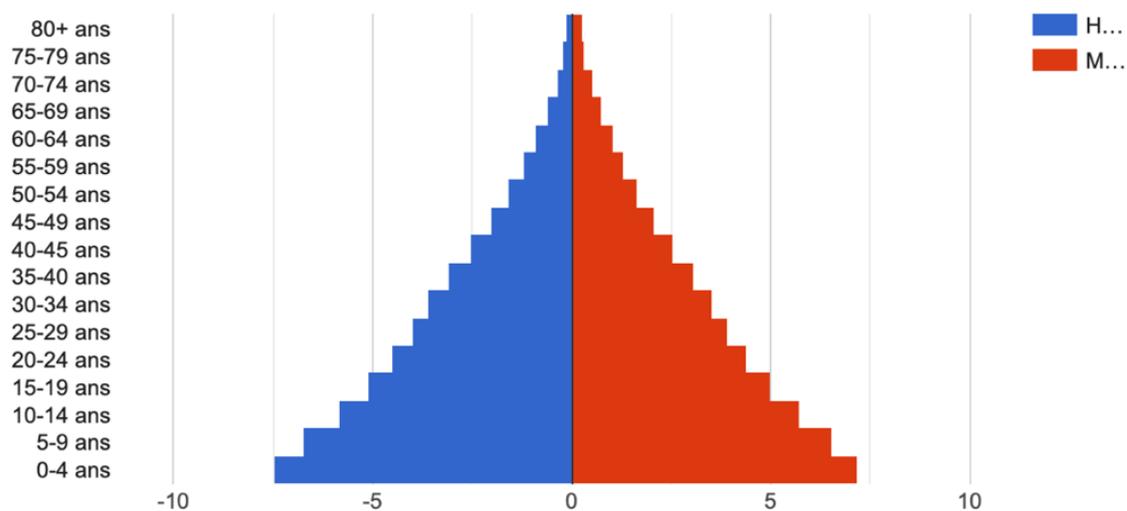
Un réseau hybride (physique et numérique) peut s'articuler de telle sorte que les populations visées soient rejointes adéquatement, avec des produits répondant à leurs besoins de façon abordable et étant efficace et économique pour le secteur financier. Cela tient essentiellement à l'alignement entre le bon fournisseur, le bon produit, le bon canal et la bonne clientèle.

9. Démographie et quelques défis d'intégration et d'inclusion financière

L'ANSADE a publié de nombreuses études, auxquelles nous avons déjà fait référence dans ce document. Notre objectif n'est pas d'examiner de manière exhaustive ces données, mais plutôt de mettre en évidence ce qui revêt de l'importance dans le contexte de l'inclusion financière. Il est rapidement évident que la pyramide des âges de la population mauritanienne suscite l'envie de nombreux pays. Cependant, les défis liés à l'intégration des jeunes sont à la hauteur du potentiel considérable qu'ils représentent. Il convient de noter que la pyramide des âges en Mauritanie est favorable, mais cela ne signifie pas nécessairement que l'intégration des jeunes est facile²⁷.

²⁷ Stratégie nationale Croissance accélérée, prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030, volume 1.

Figure 8 : Pyramide des âges en 2021²⁸



Source : Country Economy

La proportion des moins de 15 ans était de 40,7% en 2021, passera à 35,3% en 2030 à 37,2% en 2043, dans un environnement où la croissance de la population devrait être pour la période 2021-2030 de 23,5% (ou 2,3%), pour passer de 4 271 197 en 2012 à 5 276 428 personnes en 2030²⁹. Les femmes occuperaient 50,5% de la population, pour la même période.



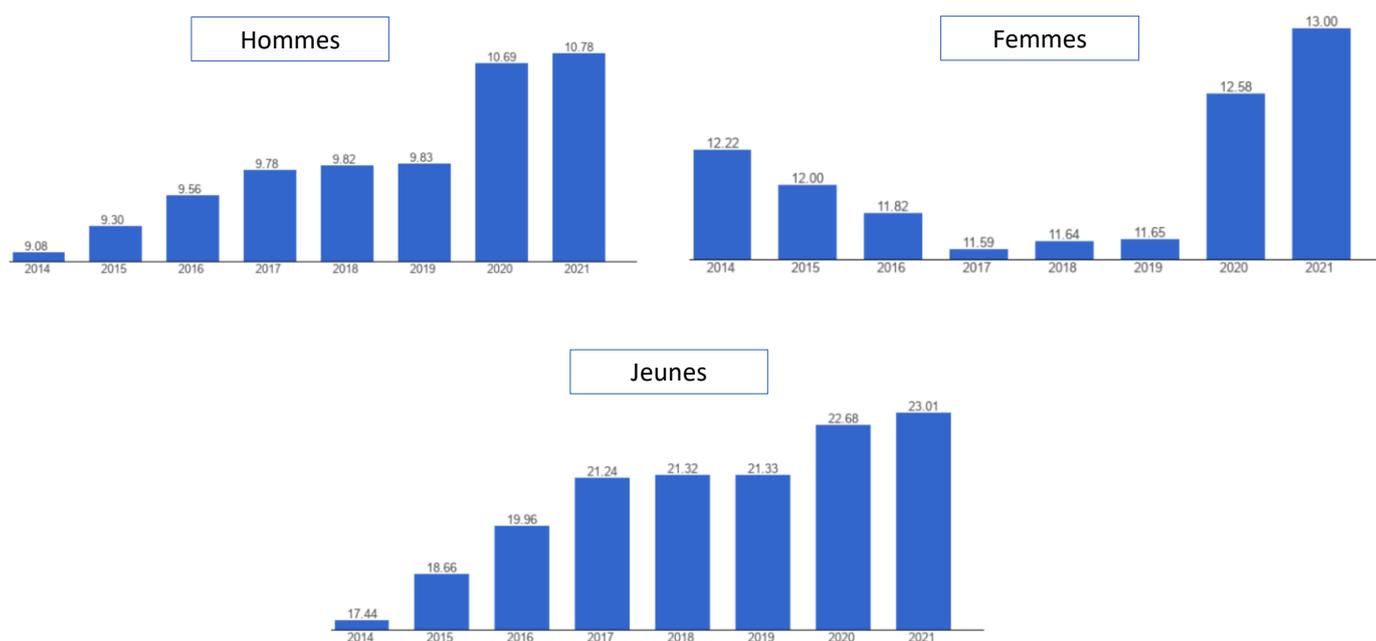
²⁸ Mauritanie – pyramide des âges, Décembre 2021 : <https://fr.countryeconomy.com/demographie/structure-population/mauritanie>

²⁹ Projections démographiques, ONS, mai 2016, à partir du Recensement général de la population et de l'habitat, 2013. Le taux de croissance intercensitaire de 2,77% obtenu sur la période 2000-2013 entraînera un doublement de la population de la Mauritanie environ tous les 25 ans.

10. Marché de l'emploi

Les jeunes et les femmes occupent une place importante dans les défis de l'intégration et de l'inclusion. Les femmes et les jeunes présentent des taux de chômage plus élevés que celui des hommes³⁰.

Figure 9: Evolution du chômage (2014 - 2021)



Source : Banque Mondiale

Le taux de participation au marché du travail se révèle significativement différent, avec une participation de 29% chez les femmes et de 62% chez les hommes. Par ailleurs, le sous-emploi est une réalité prédominante dans cette catégorie. Pour illustrer cette situation, si l'on agrège le taux de chômage, le taux de sous-emploi, le temps de travail effectivement réalisé, et le potentiel de la main-d'œuvre disponible, nous constatons que ce taux s'élève à 58,2% chez les femmes, tandis qu'il est deux fois moins élevé, soit 28,5%, chez les hommes. Les jeunes, qu'ils soient hommes ou femmes, se trouvent en situation de sous-emploi deux fois plus fréquemment que les adultes, avec un taux de 53,1% pour les jeunes et de 24,5% pour les adultes³¹.

³⁰ Banque mondiale, rapporté à <https://www.theglobaleconomy.com/Mauritania/Youthunemployment/>

³¹ Synthèse des résultats de l'enquête Permanente sur les Conditions de Vie en Mauritanie, EPCV 2019-2020, ANSADE, septembre 2021.

11. Défis d'intégration et d'inclusion financière

La situation économique précaire des jeunes et des femmes est un défi majeur qui requiert des mesures ciblées. Cette réalité constitue le point de départ des appuis spécifiques qui ont été mis en place et / ou en cours de planification visant à comprendre les enjeux et les besoins spécifiques auxquels sont confrontés ces groupes.

• L'accès à des mécanismes d'auto-emploi ou de création d'entreprises (micro-entreprises) est une des voies de sortie qui s'offrent aux jeunes et aux femmes. Outre le Start up Act qui vient d'être adopté en Mauritanie, plusieurs programmes et appuis existent en ce sens (CDD³², ministère de l'Emploi – Mon projet mon avenir entre autres, etc.). En revanche, la création d'entreprises, les 'start-ups', ont des exigences particulières en termes de financement (équité / quasi-équité en substitution ou complément au crédit) et d'appui conseil et ces éléments sont peu développés. En comparaison, des démarches d'appui à la création d'entreprises ont été mises en place dans certains pays où on retrouve une combinaison de fonds de démarrage (équité ou financement), des incubateurs et des services conseils d'accompagnement. Quelques pays ont même mis en place un 'label' start-up qui ouvre la porte justement à ces appuis (Algérie, Tunisie, quelques pays européens). L'Algérie va même plus loin en ayant un ministère des start-ups (et de l'économie du savoir, équivalent à ce que l'on retrouve au ministère de la Transformation Numérique de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration en Mauritanie) avec un fonds de financement, le label start-up en question et des appuis conseils. En Mauritanie, un

guichet unique à Nouakchott a permis d'enregistrer en moyenne 3 700 entreprises par an (26 000 depuis 2015). Mais il est intéressant de constater d'une part la prépondérance de la micro-entreprise (2/3 sont à propriétaire unique et 80% dans le commerce) et d'autre part, la faible présence des femmes, avec seulement une entreprise sur 10 dirigée par une femme³³.



³² Fonds national de l'emploi, Fonds de soutien de l'emploi, Promotion de l'entrepreneuriat féminin.

³³ Report on the economic situation in Mauritania, Leveraging the private sector to drive transformation and job creation, Banque Mondiale, juin 2022.

- Le financement des microentreprises constitue véritablement le segment de marché auquel les IMFs se consacrent.

Pour l'instant, ces institutions doivent développer leurs capacités, structurer leur approche en matière de crédit et informatiser leurs procédures. Soutenir ces IMFs revient également à apporter un appui essentiel aux microentreprises.

- Le développement des services non-financiers (SNF) dans le secteur privé, avec une participation complémentaire du secteur public est essentiel. Quelques efforts sont faits en ce sens, mais la structure du marché des SNF est à construire et développer (on compterait quatre incubateurs et un 'accélérateur' et trois fournisseurs de SNF ; il y aurait six instituts de recherche dédiés à la MPME. Phénomène inquiétant, la Banque mondiale rapporte que 84% des firmes sondées dans son FAT Survey ne connaissent pas les programmes gouvernementaux de soutien aux entreprises et parmi les 16% qui les connaissent, 63% des entreprises ont reçu de l'aide (programme d'adoption de technologie). Les IMF pourraient y jouer un rôle, sujet bien entendu à leur renforcement. Dans certaines institutions financières de la région, des appuis conseils ont été mis en place, soit électroniquement (par exemple BNP en

Afrique de l'Ouest) ou en collaboration avec des ONG et cabinets locaux (Société Générale et la Maison de la PME)

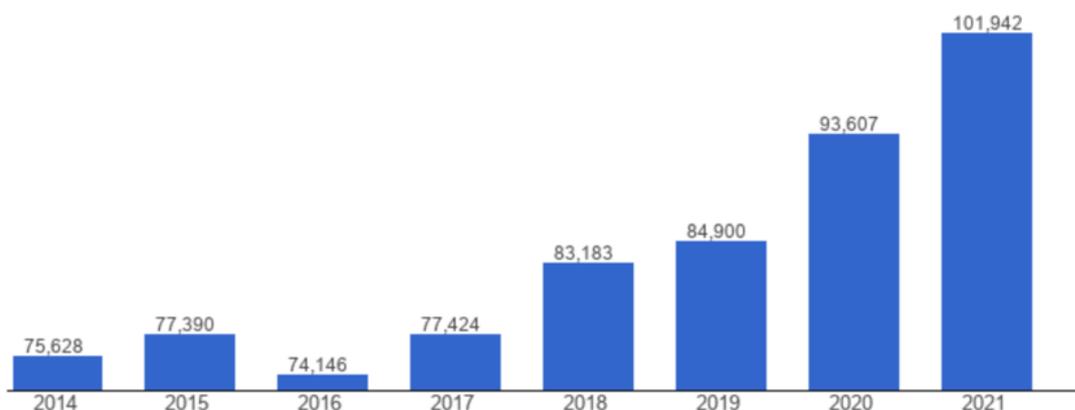
- Il est essentiel de développer des stratégies (viser des segments comme les petits commerçants, le secteur agricole) et des approches et des produits favorisant l'inclusion financière des jeunes et des femmes.

“

La récente arrivée des réfugiés au cours des dernières années constitue un autre phénomène démographique dont il convient de tenir compte. L'intégration sociale et économique de plus de 100 000 réfugiés est un défi de taille et les services financiers qui leur sont offerts doivent être adaptés à leurs besoins et caractéristiques. Pour l'instant, les transactions en espèce demeurent la solution idéale pour cette population, mais représente des défis logistiques, de sécurité et de coûts pour les bailleurs et les ONG. L'initiative de Djikke et de la BEA permet d'envisager une offre de services mieux adaptée aux besoins de toutes les parties.

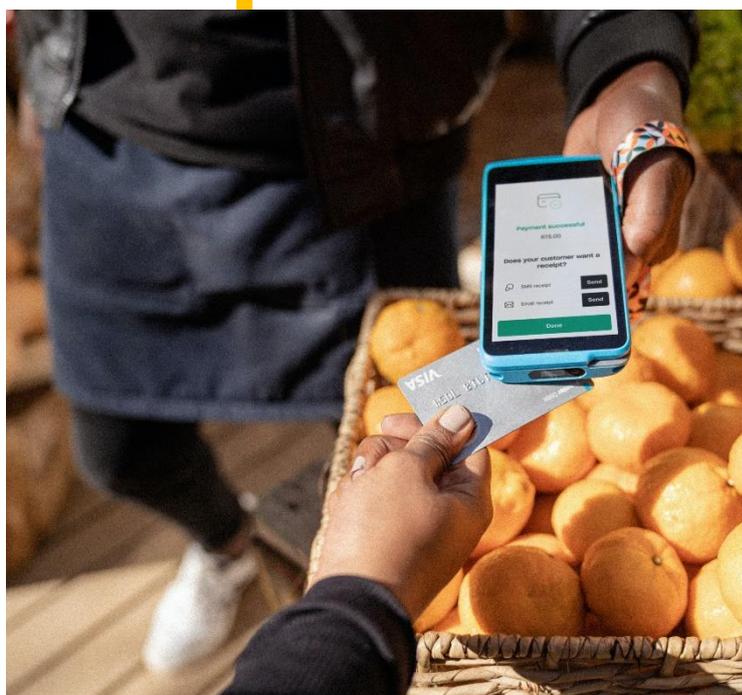
”

Figure 10 : Evolution du nombre de réfugiés (2014 - 2021)³⁴



Par ailleurs, la finance islamique, qui est bien établie dans certains pays, se manifeste en Mauritanie sous la forme de banques et d'IMF islamiques, ainsi que de guichets spécifiques dans d'autres institutions, proposant des produits financiers conformes aux principes de l'islam. Il n'existe pas à date d'estimations claires des volumes de dépôts et crédits de nature islamiques dans le système bancaire ou microfinance. Le secteur de l'assurance se prête aussi à la vente de produits islamiques spécifiques. Mais cela comme la micro-assurance et la bancassurance demeurent en développement. Quels que soient les volumes ou les parts de marché.

L'inclusion financière devra intégrer enfin des approches qui touchent ces clientèles vulnérables, directement ou de façon complémentaire : stratégie agricole, politique climatique, politique genre, programme PME (PNIME), politique d'auto-emploi ou autres.



³⁴ UNHCR, rapporté à <https://www.theglobaleconomy.com/Mauritania/Youthunemployment/>

12. L'économie et les entreprises

Pour des évaluations de la performance économique du pays, nous référons le lecteur aux rapports multiples produits par les partenaires du pays³⁵. Si on tente de résumer, on peut voir une reprise de la croissance économique nationale, à la suite de la pandémie de 2019-2020. Cette croissance en revanche demeure plus faible en 2022 (selon la Banque mondiale ; la Banque africaine étant plus positive pour 2022) que pour la région de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique sub-saharienne. À partir de 2023, on note une relation inverse.

E = estimé, p= prévu

Tableau 4 : Pourcentage de croissance annuelle du produit intérieur brut

	2020	2021	2022e	2023p	2024p
Mauritanie	-0,9	2,4	4,0	5,1	7,9
Afrique du Nord	-3,6	3,7	5,7	3,5	2,7
Afrique sub-saharienne	-2,0	4,3	3,4	3,6	3,9

E = estimé, p= prévu

Source : Banque Mondiale

En 2020, la Mauritanie s'en est mieux tirée que les deux régions de référence. Il demeure que l'impact de la pandémie a été sévère ; on prévoyait une croissance de 5,9% pour chacune de 2020, qui s'est conclue par une contraction de 0,9% et, de 2021 pour se conclure à + 2,4%³⁶. Le gouvernement a mis en place un programme de 26,8 milliards de MRU pour combattre les effets de la pandémie, avec des impacts budgétaires que l'on peut imaginer. Les secteurs les plus impactés ont été les services financiers, le tourisme – transport – voyage et les secteurs énergétique et minier. Les effets négatifs ont aussi amené une hausse de l'extrême pauvreté, qui aurait atteint 6,3% en 2022.

La consommation des ménages, le secteur des services et la hausse des prix et de la production de minerais permettent (ou permettaient) d'envisager une reprise. Cependant l'inflation devrait augmenter substantiellement de 3,6% en 2021 à 8,9% en 2022, à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires (La Mauritanie, entre autres, importe diverses céréales) et de l'énergie³⁷. Mis à part ses impacts sur le budget de l'État et des ménages, le conflit russo-ukrainien présage en Mauritanie des pressions inflationnistes importantes.

³⁵ Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique, janvier 2023, Banque africaine de développement; Global economic prospects, Banque mondiale, janvier 2023; Fonds monétaire international, mars 2021 et les rapports annuels et les notes trimestrielles de la Banque centrale de Mauritanie.

³⁶ Mauritanie - Impact économique du Covid-19 : <https://www.francophonie.org/mauritanie-covid19>

³⁷ Mauritanie, vue d'ensemble : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/mauritania/overview>

13. Les MPMEs en Mauritanie

L'ONS a défini une MPME comme une activité remplissant au moins une des conditions suivantes : 1) employant moins de 10 personnes 2) n'ayant pas de comptabilité 3) n'ayant pas un registre de commerce 4) ayant un faible chiffre d'affaires.

L'ANSADE n'a pas de données récentes sur le nombre de MPME en Mauritanie. En 2019, selon le 'Service des impôts', il y avait 30 000 entreprises formelles et actives. Cependant, selon la même autorité, 1 400 entreprises formelles étaient enregistrées et auraient payé des impôts. On en retrouvait 90% à Nouakchott ; 70% de moins de 10 employés ; 88% en services et commerce et 60% entre 6 et 10 ans d'existence³⁸.

Selon la SFI, l'écart de financement (donc la demande de crédit non comblée par les institutions financières formelles) – 'SME Financing Gap' – pour ces entreprises formelles serait de 275 millions USD³⁹. Quant au secteur informel, la situation est encore plus difficile à évaluer (plus de 80% des emplois sont informels).

L'OPEC Fund a déjà rapporté qu'il y aurait environ 70 000 petites entreprises, contribuant à 30% du PIB et 90% de l'emploi⁴⁰. Ce chiffre bien que restant à confirmer gonfle substantiellement l'écart de financement des MPME en Mauritanie.

En 2011, plusieurs caractéristiques impactaient les MPME :

- La difficulté d'obtenir du financement des banques souvent concentré dans le 'Trade' et le court terme et auprès d'entreprises formelles (selon la BCM, seulement 12% de leur financement allait aux PME, formelles et 88% aux grandes entreprises privées et publiques ; 15% selon le FAT-Survey de la Banque mondiale) ;
- Les risques encourus par le secteur financier qui ne sont pas pris en charge, en partie à tout le moins, par des mécanismes de garantie (fonds de garantie, produits d'assurance) ;
- Les faiblesses même des MPME comme le manque de structure / documentation / comptabilité, les limites de capacité de gestion, des produits peu diversifiés et peu concurrentiels, des faiblesses technologiques, etc. On peut également soulever les défis liés à l'environnement commercial comme les faiblesses du bureau de crédit (couverture, opérationnalisation), les mécanismes de garantie (enregistrement, les coûts et les délais d'exercice de garantie, absence d'un registre de garantie mobilière opérationnel), la faible formalisation des entreprises, les coûts des infrastructures (électricité, transport entre autres), les volets légaux (protection des actionnaires, la résolution des faillites, etc.). Selon le Doing Business 2020 de la Banque mondiale, la Mauritanie se classe au 152^{ème} rang sur 190 pays évalués (Maroc 53, Sénégal 123, Niger 132, Mali 148, Burkina Faso 151, Guinée 156, Guinée-Bissau 174).

³⁸ Report on the economic situation in Mauritania, Leveraging the private sector to drive transformation and job creation, Banque mondiale, juin 2022.

³⁹ SME Financing Gap : <https://www.smefinanceforum.org/data-sites/msme-finance-gap>

⁴⁰ <https://opecfund.org/news/a-new-lifeline-for-mauritania-s-small-and-medium-sized-enterprises>

Figure 11 : Défis face à la MPME



Source : Banque Mondiale

En plus d'une définition unique, claire, standardisée, partagée et acceptée et des données sur l'environnement MPME, il serait important de relancer un PNIME mais en y intégrant clairement l'inclusion financière (accès au financement) et de façon coordonnée, d'introduire l'accès au financement de la MPME.

La Banque mondiale a fait un sondage lors de la préparation de son rapport sur le secteur financier comprenant un chapitre sur l'inclusion financière, qui présente une série de facteurs expliquant les difficultés de l'accès au financement des MPME.

Selon les répondants de l'étude⁴¹, les capacités (compétences, systèmes, produits, gestion des risques) des institutions financières méritent d'être renforcées et les exigences réglementaires allégées. Les segments visés par les IMF (micro et TPE) et les banques (PME et GE) devraient être précisés⁴². La prise en compte des risques de ces clientèles doit aussi être concrétisée par un fonds de garantie opérationnel, des produits d'assurance, de l'information de crédit complète et autres. Les services non-financiers qui permettraient d'améliorer les capacités managériales des entrepreneurs permettraient aussi de réduire les risques qu'encourent les financiers.

⁴¹ Chapitre sur l'inclusion financière du rapport produit par la Banque mondiale (2021)

⁴² Beaucoup de pays (Malaisie par exemple ; le Canada et les États-Unis également) ont des 'tier system' ou un système différencié de 'licence' (comme en Mauritanie dans le secteur des IMF) qui permettent d'établir une telle segmentation.

Les MPME doivent également être appuyées pour développer leurs capacités financières, techniques et humaines par des programmes d'appuis et par des services non-financiers.

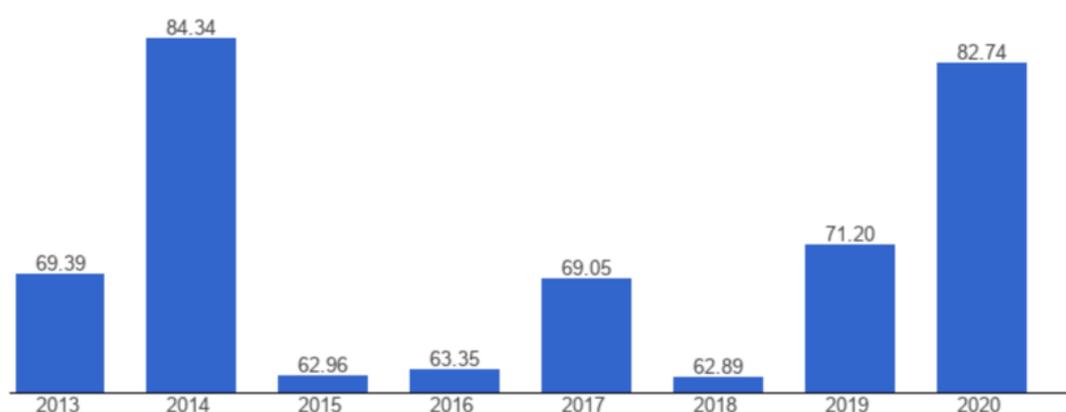
Finalement, l'État a un rôle à jouer dans l'amélioration de l'environnement d'affaires « Doing Business » : système juridique et d'arbitrage efficace et accessible, des registres de garanties opérationnels, de l'information complète de crédit et des programmes d'appui aux MPME.

14. L'offre

14.1 Secteur bancaire

La Mauritanie compte dix-huit banques (dix-sept avec le départ de QNB en 2022) et le secteur est assez concentré, avec les trois banques les plus importantes détenant 82% des actifs du secteur⁴³, en très forte hausse dans les dernières années.

Figure 12 : Concentration bancaire (% des actifs du secteur par le top 3 en Mauritanie)



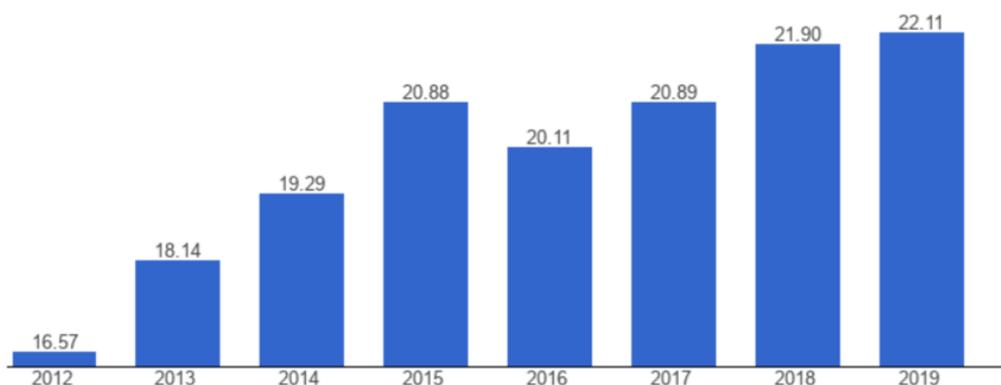
Source : *The Global Economy*

Elles se partagent en fin 2021, un portefeuille de crédit net de l'ordre de 63,2 milliards de MRU à +17,1% par rapport à 2020 (le portefeuille brut est à 75,1 milliards de MRU). Près de 60% sont des crédits à court terme. Le crédit se distribue, comme nous l'avons vu plus tôt à environ 88% aux grandes entreprises.

⁴³ Bankscope, rapporté à https://www.theglobaleconomy.com/Mauritania/Bank_credit_to_the_private_sector/

Le crédit des banques participe à hauteur de 22% au secteur privé (c'est-à-dire, le crédit accordé par les institutions bancaires au seul secteur privé – entreprises et ménages ; il n'inclut pas les prêts au gouvernement).

Figure 13 : Pourcentage du crédit bancaire dédié au secteur privé



Source : Banque Mondiale

Les actifs bancaires contribuent à 37,1% du PIB (moyenne mondiale de 63%) en 2020 en incluant la CDD, les IMF, les assureurs et les caisses d'assurance et de sécurité sociale, ce taux frôle les 41% du PIB.

Le crédit se répartit essentiellement à la consommation et autres (38,4%), aux commerces (16,4%), aux services (14,8%), à la pêche (14,7 %, environ 2% à l'agriculture), aux BTP (9,6%) et à l'industrie (6,1%). Le taux de dégradation du portefeuille en décembre 2021 est à 22,7%, en amélioration de près de 1,5% par rapport à décembre 2020 (en fait la situation n'a presque pas bougé depuis 2018, les banques traînant de vieilles créances douteuses).

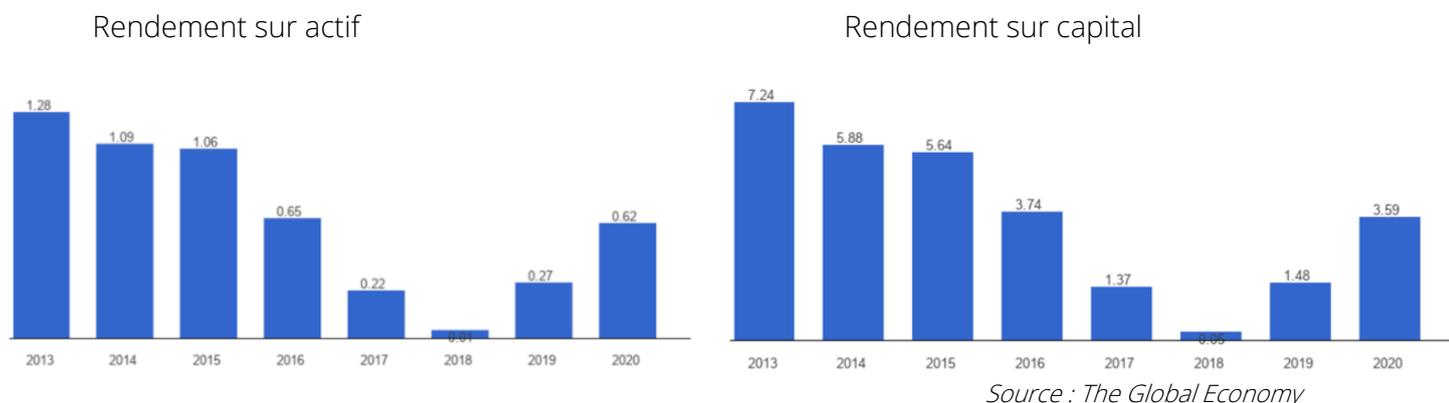
Les dépôts sont passés de 71,6 milliards de MRU en décembre 2020 à 91,8 milliards de MRU en décembre 2021 (+28,3%). Encore ici, le court terme est le plus important avec les dépôts à vue et les comptes d'épargne composant 91,6% du passif-dépôt.

Le ratio du passif-dépôt prêté (l'utilisation des ressources) est à 82% en forte hausse, explicable par la plus forte croissance des dépôts en 2021. Ceci exclut bien entendu les liquidités maintenues et à maintenir statutairement ; cette liquidité, équivaldrait à environ 30% du passif-dépôt dans le système bancaire. En considérant cette liquidité, l'utilisation des ressources est à plus de 103% en 2020 et supérieure à 100% depuis plusieurs années.

L'industrie rencontre les exigences de fonds propres nets, de solvabilité et de liquidité. Cependant, individuellement, quelques banques n'y parviennent pas.

Depuis quelques années, le rendement sur actif et le rendement sur capital sont en baisse, reflétant la concurrence, la qualité du portefeuille et les conditions économiques difficiles.

Figure 14 : Rendements des banques Mauritanienes (2013 - 2020)



Cinq banques sont considérées « systémiques », sept considérées comme moyennes et cinq petites. Leurs défis tiennent essentiellement à leur capacité à mobiliser des ressources, à leur rentabilité précaire et aux mauvaises créances. Les exigences socioreligieuses amènent une adaptation de leur offre de services, qui est présentement et de façon générale, peu diversifiée.

Le développement du volet transactionnel (numérique prioritairement), le financement des PME, quelques ouvertures hors capitale et des opérations connexes (transferts, monétique, change) sont leurs principales contributions à l'inclusion financière. Bien évidemment, un régime de fonds de garantie permettrait de renforcer l'accès au financement pour les PME et les jeunes. Les banques traitent essentiellement avec le secteur formel. Il existe d'autres pistes potentielles de développement de produits comme le crédit-bail, l'affacturage et l'affacturage inversé (financement de chaîne de valeur / chaîne d'approvisionnement) qui dans ce dernier cas permettrait de mettre en relation commerciale les grands donneurs d'ordres (clients des banques), les PME et les micro-entreprises comme fournisseurs, avec un rôle éventuel pour les IMF (auprès des micro-entreprises).

Les banques ont 495 000 comptes dont 346 526 comptes de particuliers (il y a sûrement des doublons dans ces chiffres, les gens détenant plusieurs comptes dans une même ou dans plusieurs institutions, des comptes d'entreprises sont aussi ouverts sous le nom d'un particulier et des entrepreneurs transigent sur un compte de particulier). Sur une population de 4 271 197 de personnes à 59,3% de plus de 15 ans (2 532 820), le taux de bancarisation est à de 13,7%. À cela, on peut ajouter les 418 300 comptes dans les IMF (même remarque concernant le potentiel de doublons) et le taux de bancarisation (banques et IMF) passerait à 30,2% (non inclus les comptes détenus à la poste (79 500)).

14.2 Secteur de la microfinance

Les institutions de microfinance (IMF) représentent 1% du total du crédit du système bancaire et 2% des dépôts. Leur faiblesse en termes de rentabilité et de capitalisation, la très faible diversification de leurs produits et l'absence des moyens technologiques ainsi que leur manque de capacité financière (rentabilité, capitalisation entre autres), humaine et technologique, font que les IMF participent peu à l'industrie.

En revanche, leurs 422 mille à 500 mille clients / membres (et leurs épargnes), leurs 120+ agences, souvent en dehors des centres, la représentation des femmes (66%) et le financement, même difficile des micro-entreprises et des AGR font d'elles des acteurs incontournables dans une démarche d'inclusion financière. La CAPEC (PROCAPEC) est l'institution phare, potentiellement systémique, du secteur par sa stature (réseau et nombre de membres). Ses défis structurels constants, non seulement affaiblissent directement l'entité concernée (CAPEC), mais ils ont également un impact sur l'ensemble du secteur, en drainant des ressources qui pourraient être affectées au renforcement de l'ensemble du secteur.

Le secteur de la microfinance en Mauritanie est relativement jeune par rapport à d'autres pays et a connu une crise en 2014, dont les répercussions se font encore sentir pour certaines institutions de microfinance (IMF). Bien que plusieurs programmes, principalement soutenus par la BAD, aient contribué à des améliorations (comptabilité, logiciels, informatisation, formation, etc.), il reste encore beaucoup à accomplir. En effet, la supervision de la BCM sur ces institutions devrait reprendre en 2023 après une période de suspension. De plus, les limites réglementaires sur les financements ne permettent pas de répondre aux besoins de nombreux clients ou membres, ce qui peut les amener à se tourner éventuellement vers les banques. Également, les dispositions fiscales prévues par la loi fondatrice ne sont pas encore en vigueur. Une fois mises en œuvre, elles offriraient aux IMF une certaine marge de manœuvre financière pour couvrir leurs dépenses et favoriser leur développement.

Cependant, il est important de noter que résoudre ces problèmes contextuels ne pourra se faire sans un assainissement significatif du secteur financier et de certaines institutions.

Les IMF souffrent aussi de la concurrence du secteur informel, souvent en dehors des centres (tontines et autres prêteurs sur gage). Selon Global Findex de la Banque mondiale, 16,9% des adultes (15 ans et plus) ont par exemple épargné dans des clubs d'épargne ; il n'y a pas d'estimations des volumes ou des pourcentages des transactions par ces autres canaux informels (le sondage de l'ANSADE et de la BCM) laissent supposer que les réseaux informels sont une ressource très importante tant pour particuliers que pour les entreprises). Certaines coopératives de femmes épargnantes et emprunteuses montrent quand même que certaines de ces pratiques peuvent être formalisées, dans le réseau des IMFs.



Conclusion

L'inclusion financière repose en grande partie sur la disponibilité des services financiers. Du côté de la « demande », elle est relativement présente, sauf en ce qui concerne l'éducation financière et les pratiques de gestion des entrepreneurs, où des améliorations sont nécessaires. En réalité, la demande est suffisante, mais les besoins ne sont pas pleinement satisfaits, comme le met en évidence l'écart de financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que les faibles taux d'obtention de prêts (seulement 9,1 % des adultes de 15 ans et plus) et de détention de comptes d'épargne (9,2 %).

La SNIF devra prendre en considération que le mauritanien et l'entreprise mauritanienne se retrouvent devant un secteur bancaire mal équipé pour répondre aux besoins (produits, expertise et systèmes liés aux MPME, ressources financières et gestion des risques) et surtout nécessitant des soutiens et des incitatifs à s'impliquer en inclusion financière. Le mauritanien et l'entreprise mauritanienne qui se tournent vers les IMF ne voient pas de ce côté, un secteur solide, avec des capacités pouvant les accommoder. Ceci encore une fois nous ramène au faible taux d'inclusion financière.

L'inclusion financière devra passer avant toute chose par un secteur de la microfinance assaini, solide et durable. Il devra obtenir des ressources en capital et en lignes de crédit de la part de donateurs (IFI, ONG), de l'État, de la CDD ou même des banques et compagnies d'assurances ou d'investisseurs. Le secteur devra être favorisé lors de programmes spéciaux nationaux de développement économique ou social.

L'inclusion financière passera aussi par des banques incitées à y participer avec une offre correspondant à leurs capacités et les moyens mis à leur disposition.

L'inclusion financière passera aussi par l'intérêt du secteur de l'assurance, principalement la micro-assurance, absente du paysage financier. Les quinze compagnies d'assurance nationale ont un rôle à jouer dans l'industrie financière, en lien avec le financement, la protection des personnes et des biens et même la garantie de prêt. Des ajustements réglementaires seront nécessaires.

Pour assurer l'atteinte des objectifs de l'inclusion financière et de donner aux institutions financières les outils et les moyens pour le faire, certains pays (Égypte, Palestine et même aux États-Unis avec le « *Fair access to financial services* ») ont adopté une loi sur l'inclusion financière.

Les principaux aspects abordés portent sur :

- Le développement de réseaux pour faciliter l'accès
- Le développement de produits de base, à conditions et procédures de souscription simplifiées, frais bancaires plafonnés, etc.
- La présence d'une fenêtre éducation financière dans les institutions financières
- La disponibilité de produits répondant aux besoins des clientèles vulnérables, etc.

On peut même y préciser le rôle des IMF (financement des AGR, micro entreprises et TPE, agents pour le secteur bancaire dans des régions hors des grands centres ou en partenariat comme l'expérience au camp de M'Bera) et celui des banques (PME et GE) ; le développement de la finance postale, l'arrivée de nouveaux joueurs dans le marché (Fintechs) ou le soutien financier et technique au développement de réseaux, de produits (un '*National financial inclusion account*' par exemple⁴⁴) ou autres.

Une telle loi sur l'inclusion financière, pourrait inclure des exigences de collecte de données, de 'reporting' et de circulation de l'information. Deux volets apparaissent nécessaires en ce qui a trait aux données. Tout d'abord, les données internes, c'est-à-dire les données au sein de l'État, de ses institutions publiques et de la Banque centrale de Mauritanie. Ce volet 'interne' se doit d'être assez large si la SNIF adopte la portée que nous avons donnée à ce diagnostic en y intégrant des préoccupations de financement agricole, de financement des MPME, de digitalisation ou autres.

⁴⁴ <https://www.tnb.ps/en/page/financial-inclusion-account>

Ensuite, doivent être collectées des données externes, provenant des parties prenantes à l'inclusion financière, soit les institutions financières, les fournisseurs de services non-financiers, les IFI et certaines organisations impliquées dans le soutien à l'inclusion financière comme l'APBM, l'APROMI et autres. Un comité 'données internes' et un autre, 'données externes' peuvent être créés pour coordonner ces collectes et cette circulation de l'information.

L'ANSADE pourrait jouer un rôle pivot dans cette 'stratégie données' - méthodologie, collecte, analyse et circulation. Les experts financiers' (BCM, APROMI, APBM, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'emploi en particulier) auraient la responsabilité de définir le tableau de bord et de faire ses analyses et recommandations.

15. Encadrement de l'offre

Dans cette section nous concentrerons nos analyses sur le volet réglementaire et légal, plutôt que sur la supervision comme telle. De façon générale, les lois, décrets, la supervision, le contrôle et autres devraient être alignés sur les orientations données à l'inclusion financière dans la présente SNIF.

Au cours des récentes années, la BCM a été très active dans la mise en œuvre de lois, règlements, ordonnances et décrets, en revanche les défis actuels tiennent plus à la mise en application (agents, assurance, fiscalité des IMF, fonds de garantie, le 'Tier' KYC par exemple), à l'élargissement de la portée (bureau de crédit par exemple) ou à l'opérationnalisation (registre de garantie mobilière) de cette réglementation.

En addition aux projets de lois en cours et la batterie de lois déjà promulguées, il serait nécessaire d'actionner la réflexion sur les projets suivants :

- Une loi sur l'inclusion financière, pour faciliter l'accès et diminuer les coûts des produits (dont un compte d'inclusion financière⁴⁵ avec souscription et procédures d'adhésion simplifiées, frais réduits, etc.) et du financement, les données, les rôles et responsabilités des parties prenantes, les mesures incitatives, etc. Ce serait la loi encadrant les efforts de la BCM et selon le modèle de gouvernance adopté, de l'État et de tout le secteur. On y retrouverait une définition de l'inclusion financière. On pourrait inciter les institutions financières à mettre en place des mesures d'inclusion financière (compte spécial, programme d'éducation financière, unité dédiée, etc.), L'inclusion financière devient ainsi un programme national, encadré légalement ;
- Une loi sur les MPME, incluant la définition des MPME, l'appui à la formalisation, les avantages fiscaux, le volet 'start-ups', le financement et les fonds de garantie, les services non financiers, etc. ;
- Une loi sur l'assurance / la micro-assurance afin d'élargir l'offre aux ménages et entreprises du pays ;
- Une loi sur l'économie « cashless » afin de formaliser et de bancariser les transactions financières et commerciales dans le pays. Il serait opportun d'établir des objectifs chiffrés en pourcentage pour les transactions électroniques, monétiques et numériques, tout en renforçant ou en développant les moyens facilitant leur réalisation.
- Cette loi, comme plusieurs autres déjà en place tireraient de grands bénéfices par la mise en œuvre du eKYC, de la signature électronique des contrats sur lesquels travaille le ministère de la transformation numérique, de l'innovation et de la modernisation de l'administration.

Ces deux dernières lois sont dépendantes de l'infrastructure, de la capacité des intervenants (institutions financières, entreprises, État, etc.) et de l'éducation financière et technologique

⁴⁵ Il pourrait y avoir des variations dans le contenu de ce compte pour viser des clientèles vulnérables spécifiques comme les jeunes, les femmes, les réfugiés, etc.

des usagers et doivent se voir dans un deuxième volet, après les trois premières lois recommandées ici. Une stratégie nationale d'éducation financière devrait être intégrée dans la loi sur la protection du consommateur. Pour l'instant, la loi protège les clients de pratiques de taux d'intérêt usurier avec la mise en place d'un taux effectif global entre autres. La protection des données personnelles se fait par l'exigence du maintien d'un secret professionnel de la part des institutions financières. Avec les technologies bancaires en cours d'implémentation et à venir, les éléments de protection de la vie privée et des données personnelles et la gestion des 'autorisations et des consentements' devraient se voir élargis et renforcés.

La protection des consommateurs (clients des institutions financières au sens large) devrait aussi couvrir la gestion des plaintes des clients et des réclamations (le parcours dans toute la chaîne de service, du point de vente jusqu'à la BCM) avec unité dédiée, registre, mécanisme formel de résolution et statistiques. La communication de l'information revêt également une grande importance, que ce soit en termes de visibilité, c'est-à-dire la mise à disposition d'une information claire et publique concernant les conditions bancaires en vigueur, la liste des agents autorisés, les caractéristiques des produits et services, etc., ou en termes de qualité, incluant des reçus de transaction précis, des relevés bancaires détaillés, des contrats transparents, des frais clairement définis, etc. Toutes les institutions impliquées dans des transactions financières, qu'il s'agisse d'agences de transfert de fonds, de compagnies de télécommunications proposant des services de monnaie électronique, ou même de Mauripost si l'on souhaite qu'elle joue un rôle en matière d'inclusion financière, devraient être tenues de se conformer à ces normes de communication de l'information.

Au niveau réglementaire, il serait nécessaire d'apporter des ajustements aux lois, décrets et règlements en vigueur afin de faciliter plusieurs aspects, notamment l'accès au canal USSD, la régulation des coûts éventuels avec un plafonnement des taux, l'extension des transactions possibles aux distributeurs automatiques de billets (GAB) et aux terminaux de paiement électronique (TPV), ainsi que la possibilité d'offrir des services électroniques, monétiques et numériques.

La section précédente portant sur entre autres les MPME en Mauritanie aborde les améliorations réglementaires concernant le contexte d'affaires ('Doing business') comme la protection des actionnaires, l'exercice des garanties, l'information sur le crédit (participation des institutions, données et accès), le règlement des faillites des entreprises, etc. qui sont importants afin de faciliter le financement aux MPME. Celles-ci débordent de la responsabilité de la BCM (sauf l'information sur le crédit), mais elles demeurent essentielles à l'accès au financement, partie importante de l'inclusion financière.

Également débordant des responsabilités directes de la BCM, l'identification des réfugiés et personnes déplacées, afin qu'ils puissent avoir accès à des services financiers, devra être facilitée, selon bien entendu les mesures de contrôle établies par l'État. Il est possible également de récupérer certaines des identifications établies par des ONG (ce processus d'identification par l'entremise d'un intermédiaire agréé comme l'UNHCR, pourrait être élargi

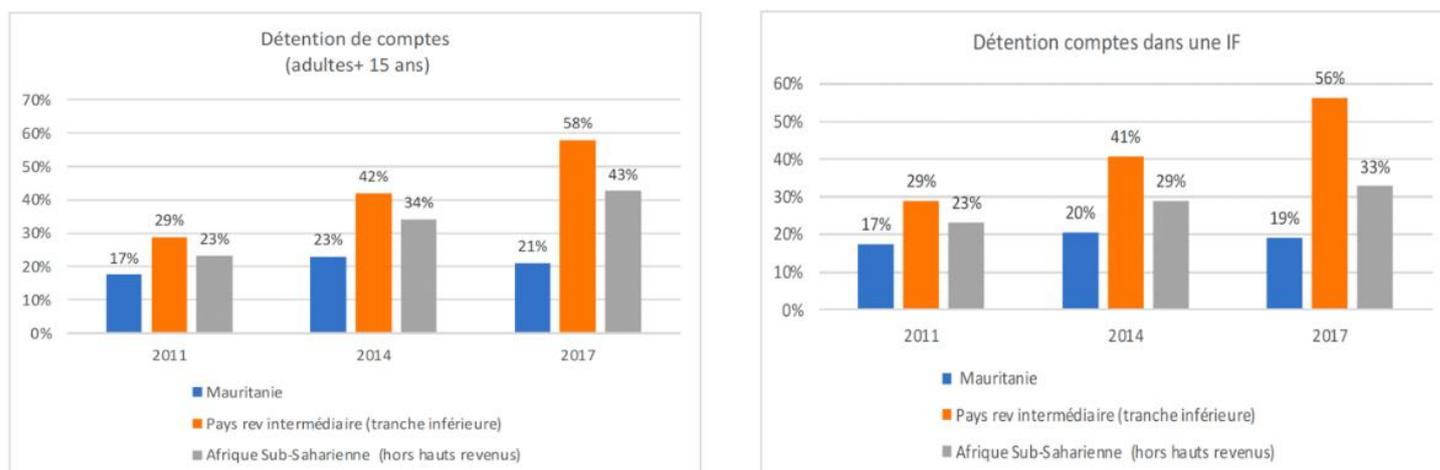
au numéro d'un compte ouvert dans une institution financière formelle qui jouerait le même rôle que l'identification UNHCR).

Une version allégée du compte d'inclusion financière pourrait être proposée pour qu'il y ait intégration formelle au secteur financier. Ces possibilités devront être développées et entérinées par les ministères et institutions impliquées auprès de cette population.

16. La demande

Les données FINDEX présente l'évolution suivante de l'inclusion financière au cours des dernières années.

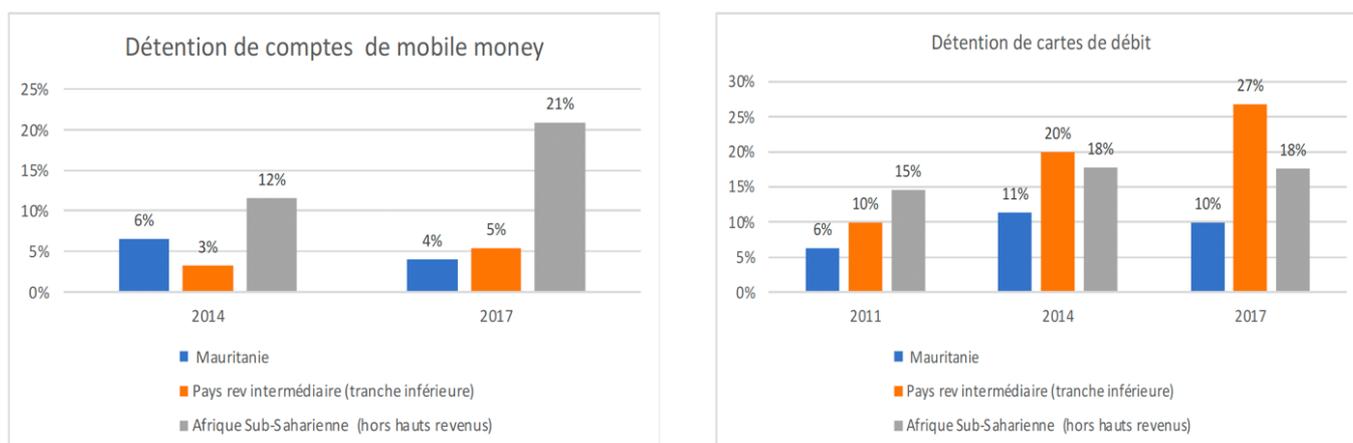
Figure 15 : Inclusion financière en Mauritanie (2017)



Source : Banque Mondiale

La Mauritanie présente une détention de compte 'toutes institutions financières confondues' de 21% des 15 ans et (\pm) 19% dans une banque ou IMF, derrière des pays comparables économiquement ou de la sous-région. Phénomène intéressant, le taux de détention de compte 'toutes institutions confondues' est en baisse entre 2014 et 2017, probablement à cause de la fin de la licence de Mobicash en 2016 (et le gel de l'octroi de licences jusqu'en 2020).

Figure 16 : Evolution des comptes mobiles money et des cartes (2011 – 2017)

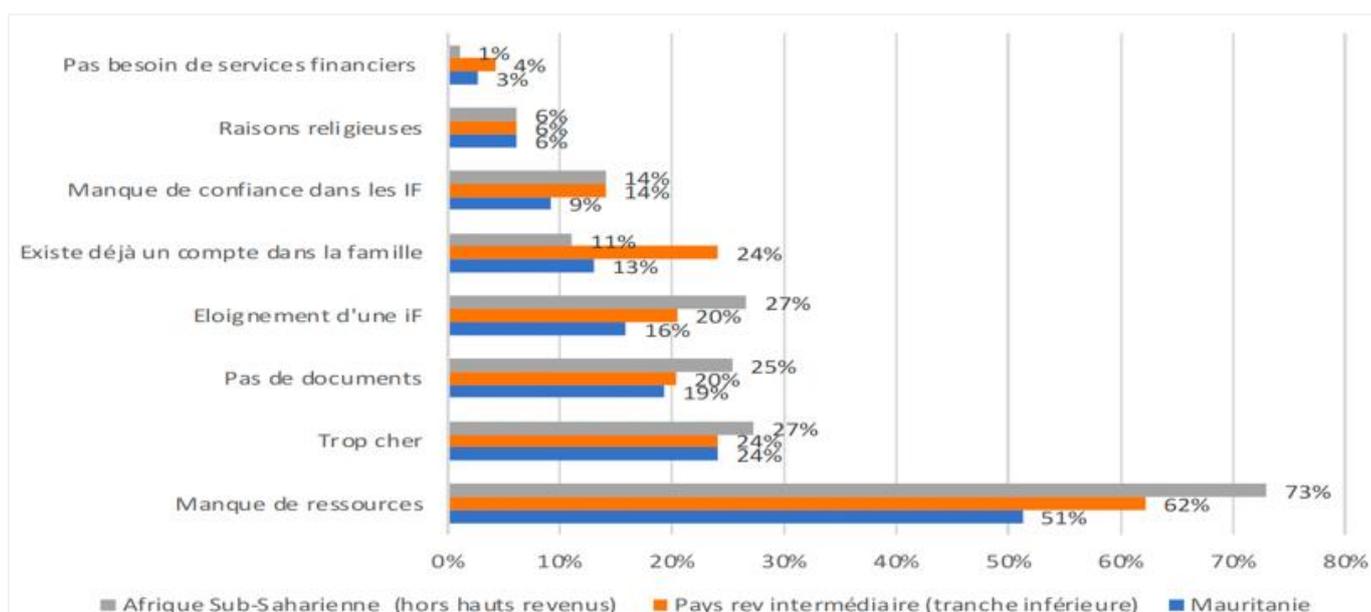


Source : Banque Mondiale

Les femmes ont une détention de 15% ; les adultes en milieu rural de 15% ; les ménages les plus pauvres de 12,8% par rapport à 21% pour tous les adultes. À peine 9,1% des adultes de 15 ans et plus ont épargné dans une institution financière (en baisse entre 2014 et 2017) et 9,2% ont obtenu du crédit (stable entre 2014 et 2017).

Les motifs de non-détention de comptes sont essentiellement le manque de ressources / faibles revenus pour la moitié des répondants et les coûts des services pour le quart. 20% n'ont pas la documentation requise pour ouvrir un compte et la distance de l'institution financière est un obstacle pour 15% des adultes. On peut voir ici la pertinence d'un compte d'inclusion financière comme présenté plus tôt et l'importance de déployer les réseaux et de promouvoir les applications numériques y afférentes.

Figure 17 : Motifs de non-détention de comptes



Source : Banque Mondiale

La BCM et l'ANSADE ont réalisé une enquête auprès des ménages en 2020 dans laquelle, le taux d'inclusion financière peut être estimé à 20,8% des répondants adultes⁴⁶. C'est ce que nous explorerons dans la section suivante.

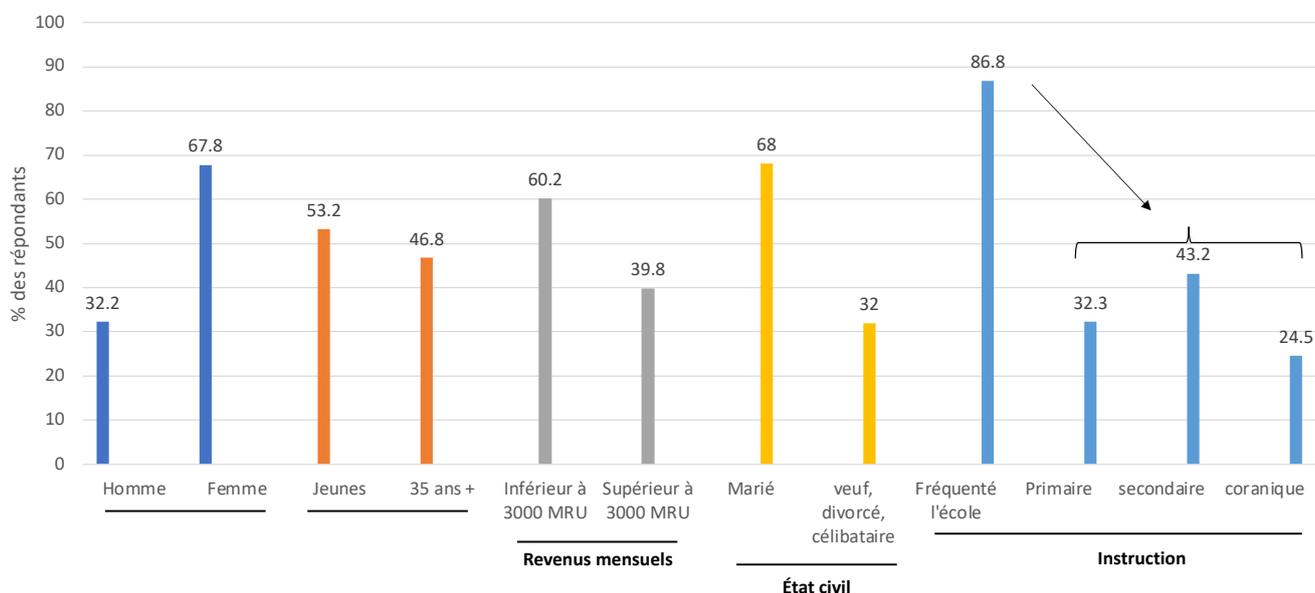
16.1 Enquête sur les ménages

En 2021, l'Enquête de référence sur la situation de l'inclusion financière en Mauritanie – ERSI – 2021 a été conduite auprès de 2 591 ménages, vivant dans les capitales des Wilayas. Les résidents dans les secteurs ruraux n'ont donc pas été sondés. L'enquête a été conduite en personne avec un représentant choisi au hasard d'un ménage également choisi au hasard.

⁴⁶ L'inclusion financière de 20,8% est fondée sur une question ne portant pas sur la détention de compte mais plutôt sur l'utilisation 'Dans votre vie quotidienne utilisez-vous des services financiers', ce qui peut inclure, un transfert, un paiement ou consultation qui ne nécessitent pas un compte dans une institution financière.

Avec une telle taille d'échantillon, les résultats offrent des indications intéressantes de la situation de l'utilisation de services financiers ou par extension, de l'inclusion financière.

Figure 18 : Description générale de l'échantillon

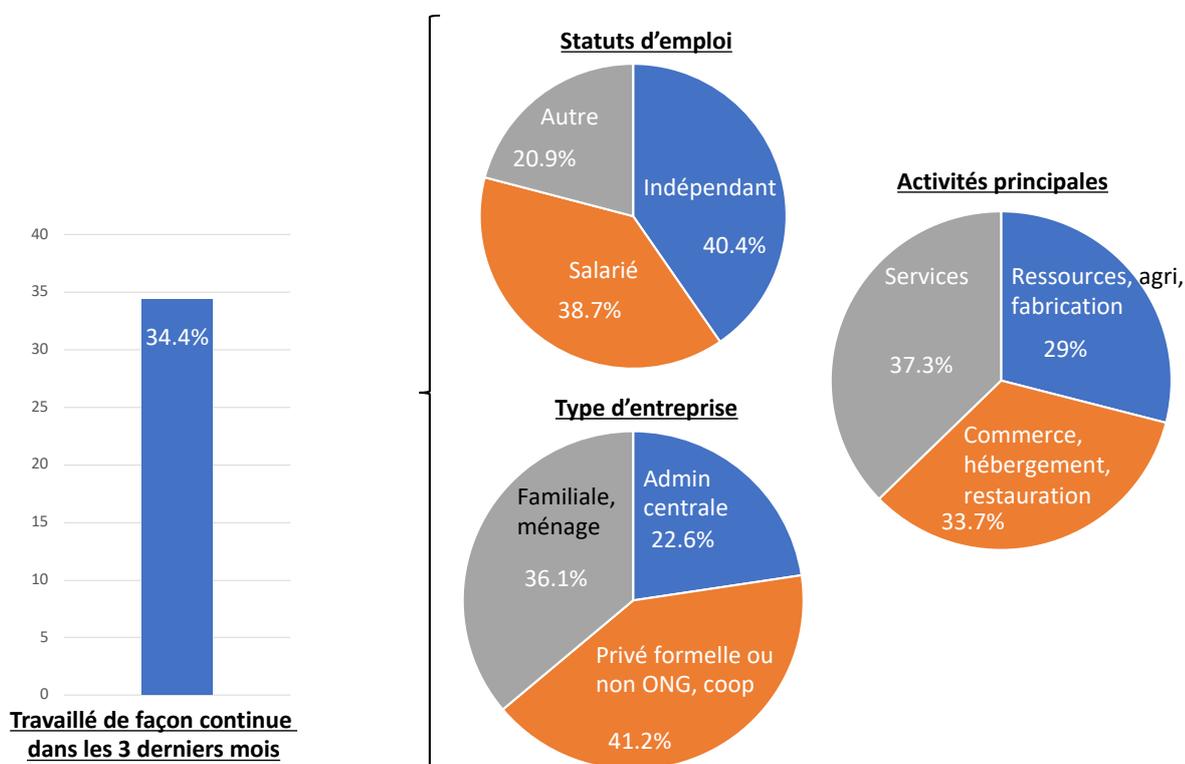


Source : Banque Centrale de Mauritanie

Comme on peut le prévoir, les jeunes ont fréquenté l'école en grande proportion, atteignant un taux de 91,5 %, tout comme les ménages disposant de revenus plus élevés, avec un pourcentage de 91,2 %. Les hommes, quant à eux, ont atteint un taux de scolarité de 89,1 %, tandis que les résidents des régions 1 et 2 ont également accompli cette éducation, avec des taux de 91,6 % et 90,6 % respectivement. La région 2 se caractérise par sa population plus jeune, tandis que la région 3 présente le pourcentage le plus élevé de personnes âgées de plus de 35 ans. En s'éloignant de Nouakchott et de Nouadhibou, les revenus décroissent, avec 76 % des ménages de la région 2 et 60 % de la région 3 gagnant moins de 3 000 MRU par mois.

Les revenus faibles font que les ménages doivent jongler avec leur budget et leurs dépenses. En effet, 71,4% des ménages se considèrent pauvres, seulement 55,2% des ménages ont une réserve pour faire face aux imprévus, les deux-tiers ont des dépenses supérieures à leurs revenus et 82,7% des ménages ajustent leurs dépenses à leurs revenus

Figure 19 : Description de l'activité de l'échantillon



Source : Banque Centrale de Mauritanie

Les jeunes ont travaillé de façon continue dans une plus faible proportion (27,8%) que les 35 ans et plus. Les hommes (48,9%) et les résidents de la région 1 (37,8%) présentent un taux supérieur, comme les 35 ans et plus. Bien évidemment, les revenus plus élevés viennent avec un taux d'emploi continu (61,4%).

16.2 Inclusion financière de l'échantillon

L'inclusion financière est mesurée ici par une question d'utilisation des services financiers, ce qui est différent de la détention d'un compte (comme avec FINDEX), ce qui peut amener des différences d'interprétation lorsqu'il y a des comparaisons.

Tableau 5 : Utilisation des services financiers formels et informels

Dans votre vie quotidienne, utilisez-vous des services financiers ?	% du total de l'échantillon	Variations selon sous-groupe
Oui, j'utilise les services formels uniquement (banque, IMF, transfert d'argent)	20,8%	Ceux qui gagnent moins de 3 000 MRU (17,4%) et plus de 3 000 MRU (32,7%) Hommes (37,5%)
Oui, j'utilise des services informels uniquement	20,0%	
Oui, j'utilise les deux	15,0%	
Non, je n'utilise aucun service financier	42,8%	Femmes (47,4%) Groupe 3 (44,3%)

On peut donc dire que le 'taux d'inclusion financière' est à 20,8% minimum, car une partie des répondants qui utilise l'informel et le formel pourrait être incluse dans ce taux. Il est intéressant de constater que l'informel et le formel sont à peu près au même niveau et ceci est aligné sur le nombre de comptes que l'on retrouve dans chacun de deux types d'institution. Plus difficile dans une démarche d'inclusion financière est le 42,8% des répondants qui n'utilisent pas de services financiers, principalement les femmes et les habitants de la région « rurale ».

En termes de préférence, 14% des répondants préfèrent les services formels conventionnels ; 48,2% les services islamiques et 37,8% ne démontrent pas de préférence. Les habitants de la région 3 démontrent une préférence marquée pour la finance islamique (59%) tout comme les ménages qui ont des revenus inférieurs (53,7%). La finance islamique peut être un bon moyen pour rejoindre ces clientèles plus spécifiquement.

Les 2/3 des répondants sont satisfaits des services financiers qu'ils reçoivent. Les personnes à forts revenus sont plus satisfaites (73,9%). Les habitants de la région 2 sont moins satisfaits que ceux de Nouakchott / Nouadhibou.

Les personnes interrogées comprennent bien l'importance d'avoir accès à des services financiers (63,7% des ménages) et en voient les bénéfices pour leur famille (64,4%). Ils désirent à 64% y avoir accès, mais seulement 40,3% pensent qu'ils peuvent les recevoir localement. Les personnes interrogées ouvrent des comptes en banque, pour domicilier leur salaire (43,4% des répondants qui ont un compte à la banque), pour avoir accès à des fonds / à du crédit (20,5%) et pour épargner (17,2%). L'épargne est le motif principal d'ouverture de compte dans une IMF pour 60,5% des répondants qui ont un compte dans une IMF). Mais, seulement 21% des répondants épargnent dans une banque ou 11,2% dans une IMF, les gens préférant conserver leurs épargnes avec eux ou à la maison (57,6%). De façon générale, il est difficile d'épargner car seulement 22,7% des répondants le font 'de temps en temps'. Et les montants épargnés ne permettraient de couvrir les dépenses régulières pour au moins un mois pour 65% des répondants qui épargnent.

Les répondants ne détiennent pas de compte (banques, IMF, assureurs, poste) parce qu'ils perçoivent qu'ils n'ont pas les ressources financières pour le faire (plus de 70% des ménages) et qu'ils ne sont pas assez informés ou instruits (15%). Le manque de ressources explique bien entendu l'absence de fréquentation des institutions financières, de la poste, des agents de change ou de transfert (à plus de 63% des ménages), ensuite le fait que les gens ne ressentent pas le besoin de le faire (26%). En fait seuls les agents de transfert reçoivent des clients de façon significative (71,9% des ménages les fréquentent). Les banques (15%), les IMF (5,7%) et les GAB (7,1%) voient une certaine fréquentation, parfois minimale. L'éloignement de l'institution est une raison très marginale de non-fréquentation d'une institution financière.

16.3 Notoriété des concepts financiers et des institutions financières

Plus du tiers (36,4%) des répondants peuvent citer le nom d'une banque à proximité de leur lieu de résidence. Seulement 22,7% peuvent faire de même pour une IMF. Pour les assurances, ce taux tombe à 4,7% et seulement 9,5% des ménages connaissent les services financiers de la poste. À cause d'un réseau plus large et de la plus grande visibilité des entreprises, les compagnies de transferts et de monnaie électronique ont un taux de notoriété de 59,5%. En de très rares exceptions, le taux de notoriété assistée des institutions est inférieur à 90%.

Cependant, la connaissance des concepts financiers demande à être améliorée et l'éducation financière est crucial pour y parvenir.

Le volet transactionnel, surtout les transferts, les chèques, les GAB et les cartes composent la principale cohorte de services connus. Cependant, les TPE sont peu déployés, tout comme l'internet bancaire (banque à distance). La culture de l'épargne et la connaissance du crédit doit être renforcée et même pour plusieurs, créée et stimulée. Encore ici, l'éducation financière peut jouer un rôle crucial. Dans la continuité des résultats précédents, la finance islamique semble avoir une certaine notoriété et jouir d'une certaine connaissance de la part des Mauritaniens sondés et pourrait rassembler des clientèles spécifiques comme mentionné précédemment.

Tableau 6 : Notoriété des concepts financiers de base

	Concepts	% connaissance
Épargne	Compte d'épargne	23,2
	Compte courant	26,1
	Dépôt à terme	12,0
Crédit	Découvert bancaire	8,6
	Micro-crédit	22,5
	Taux d'intérêt crédit	10,9
	TEG - taux effectif global	5,2
	Transfert d'argent	76,4
	Chèque	61,8
	Carte bancaire	37,5

Transactionnel	GAB	31,4
	Différé de paiement	10,5
	Banque à distance	7,7
	TPE	6,5
Finance islamique		26,1

La faible connaissance de l'épargne peut tenir au fait que le paiement en espèce est encore à la base des transactions commerciales et financières en Mauritanie. Pour les transferts d'argent (92%), le paiement de facture (99%), les dépôts (96,5%), le remboursement d'un crédit (88,3%), le chargement d'une carte (73,8 %), le paiement d'assurance (83,1%) et les transactions pour obtenir des devises étrangères (96%) la transaction se fait en espèce « Cash is King ».

La bancarisation et la formalisation de ces transactions sont essentielles fiscalement et économiquement et doivent être encouragées très fortement et même encadrées par une loi.

Les gens recherchent de l'information financière par les médias écrits surtout et par l'entremise de leur institution financière (95% des répondants). Ce dernier point est intéressant et renforce le rôle que doivent jouer les banques et les IMF dans l'éducation financière et la dissémination d'information financière.

16.4 Crédit

La demande de crédit est très faible, à 4,0% des ménages (2,4% faite dans une banque et 1,6% dans une IMF) et 26% des demandes de crédit ont été acceptées. Les raisons de refus sont (à peu près également) : impossible de fournir l'apport demandé, ne dispose pas de relevé de paie, revenu trop faible, d'autres dettes à rembourser et incapacité à fournir des garanties. Plusieurs personnes n'entreprennent même pas le processus d'une demande de financement et ce pour plusieurs raisons (toutes à peu près dans les mêmes proportions) : considération religieuse, ne sait pas comment faire / processus complexe, documentation absente, le montant et le produit sont inadéquats, la capacité à rembourser est absente, l'apport est trop élevé et le taux d'intérêt est trop élevé.

16.5 Cartes

Près de 26% des répondants ont une carte bancaire et s'en servent pour effectuer des paiements pour 72,6% d'entre eux et pour des achats pour 80,6% d'entre eux. La carte prépayée rejoint 12,8% (estimé) des répondants (inclus dans le 26% probablement).

16.6 Transfert d'argent, monnaie électronique et Internet bancaire

Le service de transfert est très connu (77%) et très utilisé (on peut l'estimer à 2/3 des répondants). Cinquante-sept pourcent des transferts sont à l'intérieur du pays. Les agents autorisés réalisent les transactions pour 27,7% des répondants.

La monnaie électronique intéresse 19,8% des ménages sondés. Les avantages du service sont la rapidité des transactions, l'accès aux fonds, la possibilité de transférer des fonds et faire des paiements.

L'Internet bancaire intéresse 3,4% des répondants (qui envisagent de l'utiliser). La connaissance et l'accès à l'Internet et la connaissance des services sont les limites à l'utilisation. Les utilisateurs y voient la rapidité et le fait de ne pas avoir à se déplacer comme principaux avantages au service.

Pour les cartes, la monnaie électronique et l'Internet, la qualité du réseau, la sécurité des transactions et la confidentialité sont des inquiétudes mentionnées.

16.7 Assurances

Les demandes d'assurance ont été faites par 10,1% des ménages⁴⁷, essentiellement pour de l'assurance auto (50% des demandes) et santé.

Conclusion

En Mauritanie, la pauvreté affecte 71% des ménages, ce qui se traduit par un faible taux d'inclusion financière à 20,8%. Les services financiers informels sont largement utilisés, tandis que 43% des gens n'utilisent pas les services financiers formels. Les obstacles principaux sont le manque de moyens financiers et la complexité des services.

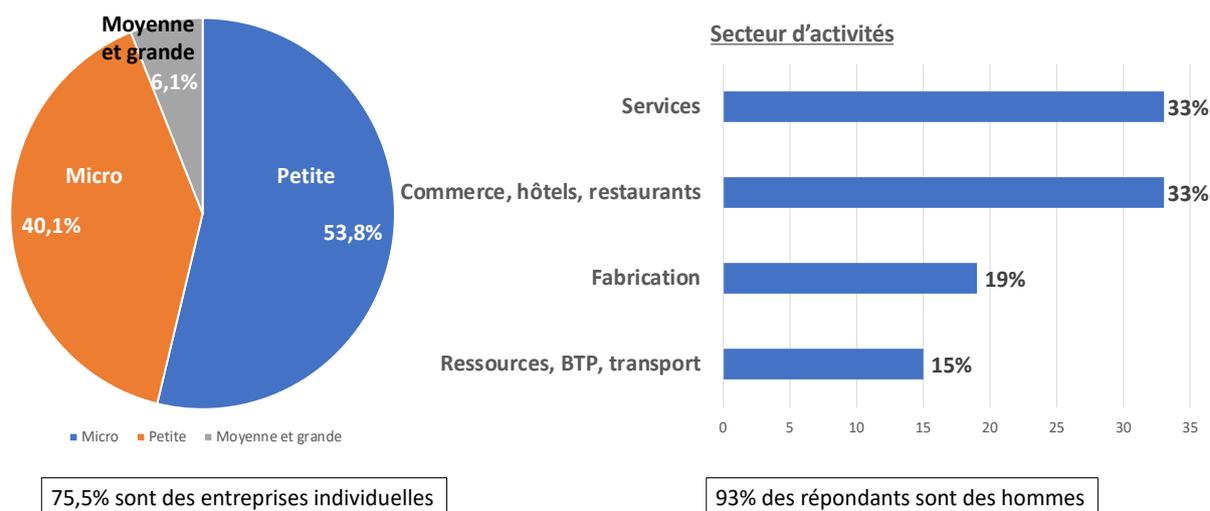
Pour améliorer l'inclusion financière, il faut sensibiliser la population aux avantages des services financiers formels, simplifier les procédures et élargir l'offre de services numériques. Le faible taux d'épargne (32% en banques et IMF) et la préférence pour les transactions en espèces montrent le besoin d'améliorer l'accès aux services bancaires. Le défi est d'élargir la gamme de services financiers disponibles pour permettre l'épargne, l'assurance et le financement des Mauritaniens.

⁴⁷ Ce qui est beaucoup plus élevé que la statistique officielle de moins de 1%.

17. Enquête sur les PME

En parallèle à l'ERSI – 2021, une Enquête auprès des entreprises portant aussi sur la demande pour les services financiers en Mauritanie (EDSFM) a été conduite auprès de 396 PME de Nouakchott et Nouadhibou, où comme on l'a vu plus tôt, on retrouve la plus grande population d'entreprises dans le pays. Les entreprises des secteurs ruraux ou des centres urbains plus petits n'ont pas été sondés. L'enquête s'est conduite en personne auprès d'un représentant de l'entreprise.

Figure 20 : Profil de l'échantillon des PME



Source : Banque Centrale de Mauritanie

Près de 40% des entreprises ont 5 ans et moins d'existence ; 38% de 6 à 10 ans et 22% de plus de dix ans. L'âge moyen est de 10 ans. Le tiers des répondants a une comptabilité selon le plan comptable mauritanien ; 72% ont un système de comptabilité normal et 28%, allégé.

17.1 Inclusion financière des PME de l'échantillon

En termes d'inclusion financière, on note que 64% des entreprises détiennent un compte et qui est présentement ouvert. La répartition suivante, indique que parmi ceux-ci, 90% ont un tel compte dans une IMF et 10% dans une banque.

Tableau 7 : Détention de compte des PME

Détention compte	Compte courant	Compte de dépôt	Autre type de compte	Dans une IMF	Dans une banque	Ailleurs (Incl. poste)
64,0%	18,8%	82,5%	95,6%	90,4%	10,5%	98,7%

Notes :

- Ces taux sont probablement surestimés (potentiellement du tiers) car il y a beaucoup de non-réponses inexplicables à ces questions

- Il peut y avoir des doubles réponses : détention de plusieurs types de compte ou dans plus d'une institution.

La détention de comptes (64,0%) se détaille de la façon suivante :

Tableau 8 : Distribution de la détention de compte selon la taille de l'entreprise

	Micro-entreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise
Compte courant	46,9%	81,9%	95%

La détention de compte varie également en fonction de l'âge de l'entreprise, les plus jeunes (moins de 5 ans) détiennent un compte pour 51% d'entre elles en comparaison avec les entreprises de 6 à 15 ans (64,5%) et les plus de 15 ans d'existence (83%)⁴⁸. Les entreprises ouvrent un compte principalement pour l'accès à ses fonds (20%), pour effectuer des paiements (28%), par obligation (28%) et pour mettre ses fonds en sécurité (9%). Les raisons pour lesquelles, l'entreprise n'a pas de comptes tiennent à 1) un manque de ressources financières (26%), 2) l'utilisation plutôt du compte personnel (21 %), 3) une préférence pour le 'cash' (12%), 4) l'absence de besoin d'un compte (12%) et 5) un manque de confiance envers les institutions financières ou une mauvaise expérience (10%).

Le Tableau 8 démontre que les banques et les IMF sont choisies pour des raisons assez similaires (attention, ici les % sont assez peu parlants ; la comparaison entre les IMF et les banques semble plus utile). On peut constater que de façon générale, la proximité des agences est à l'avantage des banques tout comme l'accès et les taux au crédit (le contraire pour l'épargne). Selon l'étude, les PME semblent avoir légèrement plus confiance envers les IMF qui selon ces dernières, offriraient plus de sécurité aux fonds et donneraient un accès plus facile aux fonds comparé aux banques, idem pour les frais de tenue de compte et de traitement de dossiers qui restent moins élevés que les banques.

Tableau 9 : Motifs d'ouverture de compte dans une institution financière

Raisons d'ouverture du compte dans une institution financière	Banque	IMF
Sécurité des fonds	27,3%	63,6%
Accès facile à l'argent	45,9%	72,7%
Fiabilité / confiance dans l'institution financière	55,6%	68,2%
Proximité de l'agence	76,1%	50,0%
Heures d'ouverture	97,6%	100,0%
Possibilité d'accès au crédit	82,9%	63,6%
Temps d'attente aux guichets	99,0%	100,0%
Taux d'intérêt sur l'épargne	95,6%	100,0%
Taux d'intérêt au crédit	95,5%	90,9%
Disponibilité du personnel	93,2%	90,9%
Qualité du service fourni	87,3%	90,9%
Coûts des services	63,6%	90,9%

⁴⁸ Test du Khi-deux, à $p < 0,10$, ce qui n'est pas un niveau de signification très contraignant. À 0,05, nous aurions eu très peu de différences significatives, ce qui aurait limité encore plus les comparaisons. Nous ne rapportons ici que les différences statistiquement significatives.

17.2 Financement

Seulement 13,1% des répondants ont eu par le passé recours au financement d'une institution financière ; 6,4% dans la dernière année. Les PE (14,6% par rapport à 13,1%), ME et GE (36,4%) ont eu plus recours que les micro-entreprises (9,3%). Il y a 12,8% des entreprises qui ont un crédit en cours auprès d'une banque lors de la conduite de l'étude et seulement 3,0% auprès des IMF⁴⁹.

Les demandes de financement sont rejetées à 18,8% par les banques (les banques demandant des conditions pour près de 70% des dossiers) et de façon très importante par les IMF (3/4 des demandes sont rejetées). Le manque de garantie est la raison principale de rejet.

Les entreprises n'ayant pas fait de demande de financement ont plutôt opté pour des financements alternatifs (59%) ou elles n'ont aucun besoin de financement (59%) ou ont reporté les investissements (78%, ici il faut garder à l'esprit que l'enquête a été conduite en 2021, durant la pandémie). Près de 60% des répondants ont plutôt jugé qu'ils n'auraient pas le financement désiré de toute façon et n'ont pas déposé de demande de prêt, ce qui n'est pas irréaliste si on considère le taux de rejet ou d'ajout de conditions.

Seulement 50 % des entreprises qui n'ont pas obtenu de financement semblent potentiellement intéressées à y recourir à l'avenir, un pourcentage similaire aux résultats antérieurs, ce qui reste élevé et cohérent.

19% des entreprises utilisent des sources externes de financement, dans l'ordre : l'emprunt (incluant la trésorerie, le découvert bancaire, le financement d'équipement), l'avance sur les comptes clients et le crédit fournisseur⁵⁰.

Le financement obtenu est utilisé principalement pour (dans l'ordre) : la formation du personnel (96%), le paiement des salaires (93% des répondants), le remboursement de dettes (90%), le développement des activités de l'entreprise (74%), l'achat / l'entretien d'équipement (74%), les améliorations locatives (58%) et l'achat de matières premières (39%).

Parmi les garanties offertes aux institutions financières afin d'obtenir un prêt, on retrouve dans l'ordre : cautions de tiers, gages sur fonds de commerce, valeurs immobilières / hypothèques, caution personnelle et loin derrière l'assurance-vie.

17.3 Evaluation des institutions financières

Une question (Q27) demandait aux répondants sur une échelle de 0 à 10 d'attribuer un score sur la qualité des services de l'institution financière fréquentée. Trente pourcents des répondants ont une évaluation ou perception globale négative (de 0 à 5 sur l'échelle) et 70% positive (de 6 à 10 sur la même échelle) dont 44% de ceux-ci, très positive (8 et + sur l'échelle).

⁴⁹ À 13% de 369 répondants, on ne retrouve que 47 emprunteurs. Tous les croisements subséquents seraient difficilement utilisables (les sous-catégories étant beaucoup trop petites). Les réponses sont difficiles à analyser. Par exemple, seulement 20% des répondants seraient intéressés à un emprunt tandis que 100% voudraient vendre des actions, des titres ou parts sociales; 96% voudraient un prêt participatif et 99% de l'affacturage; produits qui ne sont pas disponibles à ces entreprises.

⁵⁰ On retrouve aussi une très forte utilisation de vente de titre / part sociale / actions, de l'affacturage, du crédit-bail et du prêt participatif, ce dont nous doutons fortement.

Ensuite, une série de questions permettait d'évaluer l'institution financière fréquentée selon quelques énoncés⁵¹. On remarque principalement des défis au niveau de la qualité des conseils, de l'échange d'information, de communication, de compréhension de mes besoins et de confiance. On note pour presque l'ensemble des critères, une évaluation négative de l'institution financière qui est au moins de 60%.

Tableau 10 : Evaluation de la qualité de services de l'institution financière

	Pas du tout d'accord	Peu d'accord	Tout à fait d'accord
Mon IF fournit suffisamment de conseils dans les situations difficiles	23,4	48,9	27,7
Les conseils fournis par mon IF sont corrects	21,3	55,3	23,4
La relation avec mon IF est basée sur une compréhension et une confiance réciproque	12,8	51,1	36,2
Mon IF m'informe de tous les produits et services qu'elle propose et qui pourraient mieux à mes besoins	17,0	59,6	23,4
Mon IF communique toujours de manière claire et détaillée toutes les informations sur les conditions relatives au crédit demandé	21,3	53,2	25,5
Je fournis régulièrement à mon IF un aperçu complet de la situation de mon entreprise	27,7	44,7	27,7
Mon IF me demande toujours clairement les informations dont elle a besoin	12,8	46,8	40,4
Je fournis toujours les informations utiles demandées par mon IF	17,0	42,6	40,4
Mon IF m'informe des facteurs pertinents susceptibles d'influencer sa décision en matière de crédit	25,5	38,3	36,2
Mon IF m'informe des modifications à son niveau qui pourraient avoir un impact sur notre relation	25,5	46,8	27,7
Mon IF n'a pas pris trop de retard dans le traitement de la demande de crédit	23,4	42,6	34,0
Si je suis à la recherche d'un crédit, mon IF me présente les instruments publics en matière de financement des entreprises et m'accompagne dans mes démarches de demande de ces mesures de soutien.	25,5	40,4	34,0
Si mon profil est jugé risqué par mon IF, celle-ci me présente les instruments publics en matière de financement des entreprises et m'accompagne dans mes démarches de demande de ces mesures de soutien	34,0	34,0	31,9

⁵¹ Seulement 47 répondants (emprunteurs) ont répondu. L'échelle d'évaluation à trois points ('pas du tout d'accord', 'peu d'accord' et 'tout à fait d'accord') n'est pas symétrique et est biaisée vers une réponse négative.

Il apparaît clair que les institutions financières doivent améliorer la qualité de leurs services, développer leurs compétences en communication sur et vulgariser leur offre en produits et services et fournir des services de conseils et d'assistance aux PME.

17.4 Services technologiques

La détention de compte de monnaie électronique est de 4,7% chez les ménages en 2022, plus prévalente chez les micros et les petites entreprises. Ce compte (attention seulement 17 répondants) est utilisé pour payer des factures (47%) et transférer des fonds (41%). Il se fait une utilisation quotidienne de ce compte pour 60% des répondants ; quelques fois par semaine (6%) et quelques fois par mois (29%).

L'Internet bancaire est utilisé par 8,9% des entreprises, avec une plus grande utilisation chez les petites entreprises (13,9%) et les moyennes / grandes entreprises (18,2%) que chez les micro-entreprises (4,1%). Encore ici (attention 32 répondants), le transfert d'argent (56%) et les virements (28%) sont les plus grandes utilisations. Pour ces deux services, le manque de besoin, la méconnaissance du service et la complexité du service sont les principales raisons de non-utilisation.

17.5 Assurances

La détention d'assurance dans les entreprises est de 28%. Cette détention est plus élevée chez les grandes entreprises, plus spécifiquement et celles qui ont une maturité de 15 ans et plus. Cependant, il convient de prendre ces données avec prudence, car le taux global de détention sur le marché est bien plus bas, donnant une image différente de la réalité. Seulement 19% des entreprises ont une assurance automobile, tandis que 28% ont une assurance vie, une assurance-crédit et une assurance agricole. En outre, 26% ont une assurance santé et 28% une assurance voyage. Les courtiers ont vendu ces assurances à seulement 11,5% des entreprises.

Les entreprises ne souscrivent pas à une ou des polices d'assurance parce que les produits ne correspondent pas à leurs besoins (63%), pour des considérations religieuses (60%), les formalités sont trop complexes (57%), il y a un manque de confiance envers les institutions (53%), elles n'en ont pas besoin (51%) et il y a un manque d'information (43%) et elles n'ont pas les ressources financières (41%).

Conclusion

L'accès à un compte (épargne, courant) à 64% des entreprises, donc l'inclusion financière, est plus élevé que pour les ménages. En revanche, les micro-entreprises doivent se voir offrir un meilleur accès pouvant ouvrir la porte à un financement, qui lui est beaucoup moins élevé, à (selon les mesures) 12%-13%, encore ici plus difficile pour les micro-entreprises et les petites entreprises. Les demandes sont rejetées dans une très grande proportion par les IMF et sujettes à conditions pour être acceptées, par les banques. Le manque de garantie et la 'qualité du projet' à financer sont les raisons de rejet (lorsqu'elles sont mentionnées) de la demande de financement. Les entrepreneurs trouvent des sources alternatives de financement ou ont reporté leurs projets d'investissement. Il est important de constater que

près de 60% des répondants jugent plutôt qu'ils n'auraient pas le financement désiré de toute façon ce qui fait qu'ils ne font pas de demande de crédit.

En plus, seulement 50% des entreprises n'ayant pas eu de financement seraient intéressées à y avoir recours éventuellement. L'accès au financement s'avère un défi de taille pour les MPME, mais aussi pour les institutions financières. Une amélioration des capacités des unes comme des autres est nécessaire.

La technologie numérique est très peu utilisée et les institutions financières, les Telcos et les autorités auraient avantage à l'expliquer et à la démystifier pour que les entrepreneurs la comprennent et y voient comment elle pourrait combler leurs besoins.

18. Données sur les habitants du camp de M'Bera

Un petit nombre de résidents du camp de M'Bera ont pu répondre au même questionnaire que l'ensemble des ménages qui ont participé à l'ERSIF 2021. Les questions ne sont pas nécessairement adaptées à leur situation spécifique et peuvent parfois apparaître inadéquates.

Ce sous-échantillon est très petit, avec soixante répondants, rendant l'analyse peu représentative et difficilement généralisable à l'ensemble de la population des réfugiés. Nous ne pourrions non plus faire des analyses par sous-groupe et ce pour les mêmes raisons. On doit donc voir ces résultats comme étant de grandes tendances, qui mériteraient d'être approfondies éventuellement.

Les caractéristiques socio-démographiques de cet échantillon se présentent de la façon suivante :

- 63% des répondants sont des femmes (on doit préciser que le participant à l'étude devait répondre pour l'ensemble du ménage) ;
- Les répondants sont répartis à peu près également dans les catégories d'âges 18-29 (25%), 30-39 ans (27%), 40-49 ans (23%) et 50 ans et plus (25%) ;
- 77% sont mariés ;
- 77% ont fréquenté l'école, à 72% une école coranique / mahadra ;
- 22% des répondants ont travaillé de façon continue dans les trois derniers mois ; 62% de ceux-ci comme travailleur indépendant, principalement dans le commerce, l'élevage (et la chasse) et en transport et entreposage ;
- 85% ont des revenus mensuels de 3 000 MRU et moins (SMIG).

La situation économique et financière des répondants est très difficile. Pour les $\frac{3}{4}$ d'entre eux, le ménage n'a pas de réserve financière pour faire face aux imprévus et presque tous (98%) ajustent leurs dépenses à leurs revenus. Ces dépenses sont supérieures aux revenus pour $\frac{3}{4}$ des ménages. 97% des répondants considèrent que leur ménage est pauvre.

Ces données expliquent que 80% des ménages n'utilisent pas de services financiers et 20% utilisent des services financiers informels comme les amis, la famille ou les commerçants. L'intérêt pour des services financiers formels demeure faible (27% des ménages y voient un intérêt). De façon contradictoire, on comprend les bénéfices et l'importance des services financiers pour leur ménage (60% des répondants). Cette contradiction peut s'expliquer par le fait que l'on ne connaît pas ou très peu les institutions financières (sauf les agences de transferts et les compagnies de télécommunication pour la 'monnaie électronique'). En effet, tous les répondants ne sauraient identifier une banque, une IMF et une compagnie d'assurance avec laquelle faire affaires. On ne sait pas non plus que la poste peut offrir des services financiers.

Il existe donc un défi de notoriété des services et des institutions et bien évidemment de façon subséquente d'intérêt.

D'autres facteurs peuvent expliquer ce déséquilibre entre les bénéfices anticipés et la notoriété spécifique. Les raisons pour ne pas fréquenter une banque, une IMF ou une agence de transfert de fonds (donc secteur formel) sont le manque de ressources financières (65%) le manque de besoin (33%) et la distance de l'établissement (2% ; les gens se déplacent en transport public et ont à se déplacer sur une distance d'au moins 15 km). Le manque d'instruction est mentionné comme une raison par quelques répondants surtout pour les produits d'assurance.

Il y a donc ici clairement un défi de ressources. L'éducation financière pourrait permettre d'améliorer la notoriété des services financiers et des services financiers et expliquer leur utilité, même dans des conditions difficiles. Une meilleure offre dans ou à proximité du camp (GAB, agence, TPV ou similaire) permettrait également de combler une demande et un intérêt latents.

Le transfert d'argent et la 'monnaie électronique' sont les services les plus utilisés et tous les fournisseurs y sont connus à peu près dans les mêmes proportions. Cependant, les transferts demeurent peu utilisés avec seulement 40% des répondants les utilisant (envois, réceptions, paiements) et en faisant l'usage une fois par trois mois et quelques fois par mois.

Il est ainsi compréhensible que les résidents du camp aient des conditions financières et économiques très difficiles qui font que l'intérêt et par conséquent la notoriété des produits et services financiers sont faibles. La reconnaissance qu'il y a des bénéfices aux services financiers permet de penser que l'éducation financière pourrait permettre une certaine amélioration de la compréhension et de l'utilisation des services financiers. Cette amélioration est essentiellement sujette à un meilleur accès à ces services à proximité du camp (comme BEA et Djikke projettent de mettre en place). La technologie peut contribuer grandement (transferts et surtout monnaie électronique) à les desservir si on parvient à déployer des canaux plus compatibles et plus abordables (USSD notamment ; transactions 'offlines').

19. Cartographie de l'inclusion financière

La cible ultime de l'inclusion financière est composée de ménages (avec clientèles spécifiques) et de MPME, quelle que soit la région ou le secteur d'activités. Les IFI, les ONG et les programmes bilatéraux interviennent à divers niveaux, auprès de l'État et sur le terrain auprès des clientèles ciblées, des institutions financières, des firmes impliquées en services non-financiers et conseil et de l'environnement des télécommunications.

L'État, dont la BCM a la responsabilité de mettre en relation économique et commerciale, les intervenants et représentants de société civile, économique et d'affaires avec les institutions financières (privées et publiques). Ces institutions financières doivent se voir appuyées par les fournisseurs 'BDS' / services conseils et par les fournisseurs liés à l'environnement des télécommunications et des technologies d'information afin qu'elles puissent satisfaire les besoins et attentes des clientèles cibles.

Tableau 11 : Cartographie des principales parties prenantes de la SNIF en Mauritanie

Programme bilatéraux / multilatéraux, appuis des institutions financières internationales et des ONG internationales				
Etat	Représentants sectoriels	Institutions financières	Appui et conseils	Télécommunication
BCM Ministères : - Intérieur et de la Décentralisation - Economie et du Développement Durable - Des Finances - Transition Numérique, Innovation et Modernisation de l'Administration - Emploi et formation Professionnelle - Education Nationale CDD Mauripost Autorité de régulation Wilayas	- APROMI - APBM - APAM - Fédération professionnelles des travailleurs du secteur informel - Fédération des institutions financières - CIAM - Union nationale du patronat mauritanien Autres	Banques IMF et réseaux IMF Assureurs Mauripost CDD Agents de transfert Fintechs	- Education nationale - Formateurs privés - ONG locales - Services conseils aux MPMEs - Incubateurs - Développeurs IT - Institut de recherche - Cabinets conseils (Légal, comptable, ...) - Autres	- Telcos - Fournisseurs internet - Développeurs d'applications - Opérateurs mobiles - Fintechs - Autres
Clientèles cibles : ménages, jeunes, femmes, réfugiés, personnes vivant en zones rurales et les MPMEs				

Des représentants de ces divers intervenants devraient à des niveaux différents être impliqués la mise en œuvre, l'opérationnalisation et le suivi de la SNIF.

20. Conclusion Générale : barrières à l'inclusion financière et approche recommandée

Tout d'abord, les axes stratégiques de la Note conceptuelle de 2019 (et les axes soulevés par l'APROMI) sont toujours pertinents même si pour plusieurs éléments (technologie bancaire, monétique et numérique, réglementation) des améliorations significatives ont été réalisées et représentent une base solide pour poursuivre les mêmes orientations. Les ambitions de 2019 étaient à la hauteur des défis de l'époque et nécessitent des moyens importants sur une longue échéance.

Il est bien évident que le territoire à couvrir ou les capacités économiques et financières de la population ne sont pas des défis que l'on peut relever à court ou même à moyen terme. Pour les relever, on doit mettre en œuvre un bouquet de stratégies / d'actions, réglementaires, technologiques, d'ordre financier ou autres liées au développement des capacités des gens et des organisations.

Il n'est donc pas surprenant que les mêmes défis requièrent à peu près les mêmes priorités, hier, aujourd'hui et demain.

C'est et ce sera dans l'évolution des stratégies et des actions proposées dans une SNIF que l'on sent ou pourra sentir l'avancement vers l'atteinte des objectifs (par exemple, les nouvelles réglementations et l'avancement technologique mènent aujourd'hui à un projet de 'sandbox' réglementaire).

Les axes que nous proposons se déclinent dans les approches recommandées précédemment :

Axe 1 Développement et mise en application d'une réglementation adaptée afin de rendre encore plus facilitateur le contexte légal de l'inclusion financière

Axe 2 Adaptation de l'offre à la demande et aux capacités du marché et des populations cibles ainsi qu'aux défis de genre, des jeunes, des réfugiés, du monde rural et climatiques

Axe 3 Développement 1) d'une stratégie nationale d'éducation financière / technologique dans un cadre législatif de protection du consommateur, renforcé et élargi et 2) d'un écosystème d'appui conseil (services non financiers) aux MPME.

Axe 4 Incitation et accompagnement des institutions et des parties prenantes de l'écosystème d'inclusion financière et développement de leurs capacités.

Axe 5 Renforcement de l'environnement de l'inclusion financière en termes de données, de suivi et de gouvernance

BARRIÈRES	APPROCHES RECOMMANDÉES
<p>Le territoire, la densité de la population</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et renforcer le bancaire électronique, monétique et numérique au niveau de la couverture de territoire, d'accès au canal USSD, de coûts et des produits et services offerts 2. Encourager le déploiement des réseaux actuels : agents (dont les IMF, transfert), Mauripost (comme agent), réseaux flexibles (partagés, multi-services, mobile) et partenariats 3. Instaurer un fonds de développement pour accompagner les institutions financières à développer leur réseau et leur offre de services 4. Simplifier les procédures (eKYC, document électronique, etc.) et promouvoir les transactions électroniques et monétiques 5. Mettre en œuvre / ajuster un cadre réglementaire et technologique (agents, produits électroniques - GAB et 'mobiles', souscription simplifiée, KYC, AML-CTF, etc.) 6. Mettre en œuvre éventuellement une loi 'cashless' économie afin de bancariser et formaliser les transactions (salaires, paiements, transactions commerciales)
<p>Capacité économique des ménages, variations régionales, monde rural, les jeunes, les femmes et les réfugiés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer les clientèles vulnérables dans la SNIF avec stratégie spécifiques 2. Intégration de la population des réfugiés dans la SNIF 3. Assurer un lien de financement entre emploi, entrepreneuriat et inclusion financière 4. Mettre en œuvre une loi sur l'inclusion financière avec compte 'Inclusion financière' et simplification des processus, des critères et des produits ainsi que réduction de frais 5. Développer une stratégie nationale d'éducation financière 6. Financer le monde rural / de l'agriculture – élevage – pêche avec soutiens publics ; ces secteurs nécessitant obligatoirement l'appui du secteur public 7. Promouvoir l'inclusion financière
<p>Capacité économique et managériale des MPME</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'écosystème au niveau financier et non-financier 2. Mettre en place une loi sur la MPME 3. Concrétiser des outils de gestion des risques comme l'assurance et un fonds de garantie

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Améliorer le contexte d'affaires ('Doing Business') au niveau législatif et opérationnel 5. Développer les capacités dans les banques (fenêtre PME à former et outiller) et dans les IMF (capacité crédit et accompagnement des micro-entreprises et TPE)
Participation des banques à l'inclusion financière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concrétiser le fonds de garantie avec appui technique et produits d'assurance pour améliorer la gestion des garanties demandées aux clients 2. Faciliter le financement (ressources) afin d'allonger les termes des financements 3. Développer les capacités et les outils d'une fenêtre PME 4. Soutenir l'élargissement à des nouveaux produits visant la PME 5. Miser sur une loi sur la MPME et loi sur l'inclusion financière pour adapter et améliorer l'offre de services aux clientèles peu ou mal desservies
Participation des assureurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'élargissement de l'offre à des produits visant les ménages et les entreprises 2. Mettre en œuvre une loi sur la micro-assurance 3. Établir le cadre légal et encourager la bancassurance
Capacité des IMF et leur participation à l'inclusion financière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assainir le secteur 2. Assainir les structures et les finances des institutions 3. Investir dans les structures et les capacités 4. Développer les capacités humaines 5. Miser sur la loi sur l'inclusion financière 6. Miser sur la loi sur la MPME : volet micro-entreprise et TPE et 'SNF'
La technologie bancaire et l'environnement technologique, malgré plusieurs avancées, n'ont pas atteint un niveau de couverture, d'offre (produits, applications), de coûts et d'adoption	<ol style="list-style-type: none"> 1. Terminer les projets SWITCH (monétique, numérique) 2. Élargir l'accès à Internet, au canal USSD et aux transactions 'offline' 3. Élargir l'offre des produits au-delà du volet transactionnel sur les outils technologiques (Web, mobile, cartes, SMS) 4. Assurer une offre de la technologie à coûts abordables aux institutions et aux usagers 5. Adapter le contexte réglementaire (produits, agents, coûts) 6. Faire la promotion des services électroniques, monétiques et numériques 7. Mettre en œuvre une loi 'cashless' économie
Renforcement de l'environnement de l'inclusion financière : expertise, stabilité, transparence, continuité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le rôle de représentation des diverses parties prenantes (APROMI, APBM, secteurs de l'informel, etc.) 2. Renforcer les outils de la BCM pour qu'elle joue son rôle prépondérant / de leader dans l'inclusion financière 3. Encourager et soutenir la collaboration banques – IMF – assureurs – agents de transferts – Mauripost 4. Assurer la gouvernance de l'inclusion financière au niveau de l'État 5. Assurer la gouvernance de la SNIF

L'accès au financement agricole ou aux MPME est tout aussi important que le développement des réseaux numériques ; on ne pourra mettre de côté la finance verte (ou bleue) et éviter les impératifs climatiques et leurs impacts sur le secteur de la pêche et de l'agriculture par exemple. On ne peut minimiser le rôle prépondérant ou de leader que devra jouer la BCM et il nous apparaît adéquat de recommander que celle-ci se donne les ressources (humaines, techniques, financières) pour atteindre des objectifs qui seront importants comme à chaque SNIF. La BCM devrait également pour être leader, s'équiper professionnellement en Recherche et développement, veille de marché et balisage ('benchmarking') des meilleures pratiques dans ce qui pourrait être un Centre d'excellence en inclusion financière. Le laboratoire technologique pourrait y être associé ou intégré. Il serait utile de s'inspirer de plusieurs expériences que d'autres pays ont lancées (SNIF⁵², rôle et structure de fonds de garantie, collaboration banques – IMF, loi, inclusion financière, loi MPME, loi 'cashless' économie, technologie bancaire, etc.). Il ne faudra pas négliger que pour jouer ce rôle de leader, les ressources de la BCM (comme au ministère des Finances - secteur de l'assurance par exemple) doivent voir leurs compétences et leurs outils mis à jour régulièrement.

Reste cependant un défi de taille, la Mauritanie c'est une petite population avec moins de 5 millions de résidents (moins de 3 millions de personnes de 15 ans et +), avec des capacités économiques et financières présentement limitées, sur un territoire immense et difficile à couvrir. Ce marché est desservi par 17 banques (19 banques en 2023), 17 (ou 20) compagnies d'assurance, une trentaine d'IMF, sept compagnies de transfert, un système financier postal et un marché informel très visible. Fragmentation de la demande. Fragmentation de l'offre. Et conséquemment, fragmentation des appuis. Dans un tel contexte, les économies d'échelle, les économies de taille et le retour sur les investissements (privés ou publics) sont très difficiles à atteindre. Il faudra faire face à cette problématique de fragmentation tôt ou tard, dans cette SNIF, mais peut-être dans une réforme du système financier (mentionné dans les projets 2016-2030 de la SCAPP) ou ailleurs. Une population jeune et une population résiliente ainsi que la préoccupation que les autorités nationales et les institutions financières et organisation internationales ont démontrée depuis longtemps envers l'inclusion financière sont des signes encourageants pour cette nouvelle SNIF. La BCM et / ou l'État ne peu(ven)t cependant laisser s'étioler ces appuis et doi(ven)t mettre en place un mécanisme de consultation / d'échange avec ses partenaires et avec ses alliés nationaux de l'inclusion financière. L'ouverture, la transparence et la collaboration sont essentielles à une relation soutenue et des objectifs et moyens partagés.

Dans un tel contexte et devant l'exigence de collaboration, l'inclusion financière pourrait devenir un projet national, très visible avec un appui politique significatif (comme au Sénégal ou au Togo). La note conceptuelle de la SNIF, le PNIME et autres se sont donné des objectifs ambitieux, reflétant des défis tout aussi grands et tout aussi urgents, mais sans nécessairement disposer des ressources et des moyens conséquents.

⁵² Le Nigéria en est à sa troisième SNIF ; l'Égypte met en œuvre sa deuxième ; la Jordanie, la Palestine et la Tunisie en ont élaboré une dans les dernières années. <https://www.afi-global.org/wp-content/uploads/2022/05/NFIS-Current-State-of-Practice-isbn.pdf>



SYNTHESE
DU
DIAGNOSTIC
DE
L'EXISTANT

IV. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

1. Cadre réglementaire et institutionnel

Le secteur financier en Mauritanie est supervisé par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM). Ces dernières années, la BCM a largement mis à jour sa couverture réglementaire pour le secteur bancaire et financier. Notamment, l'ordonnance n°005-2007 a instauré une nouvelle réglementation spécifique pour les établissements de microfinance. Dans ce contexte, la BCM a évolué pour devenir l'unique autorité de supervision des institutions de microfinance, les classant en trois catégories distinctes selon leurs caractéristiques spécifiques, tout en les encourageant à opérer en réseau. En parallèle, les institutions agréées sont désormais tenues d'adhérer à l'association professionnelle des institutions de microfinance (APROMI), dont les statuts sont approuvés par la BCM, et de se conformer à un plan comptable spécifiquement adapté à la microfinance.

De plus, au cours de cette période, la BCM a émis et révisé de nombreuses lois et ordonnances touchant le secteur bancaire et financier dans son ensemble. Bien que l'objectif d'encourager l'inclusion financière sous-tende plusieurs de ses initiatives réglementaires, il est à noter qu'aucune loi ou règlement particulier dédié à l'inclusion financière n'a encore été intégré dans le corpus de lois et de règlements de la BCM.

Depuis 2020, les activités réglementaires ont nettement mis l'accent sur la technologie et les systèmes de paiement, avec cinq des quatorze ordonnances émises dans ce domaine. Cette tendance souligne l'importance accordée à la technologie, au numérique et aux systèmes de paiement dans l'évolution des services financiers et de l'inclusion financière. La nouvelle structure de développement de l'inclusion financière à la BCM témoigne également de cette emphase technologique.

2. Prestataire de services financiers et leurs réseaux

Le secteur financier Mauritanien est largement dominé par les banques qui représentent plus de 90%⁵³ des actifs du secteur financier. En 2023, le secteur financier compte 17 établissements bancaires en activité. En plus des banques, le pays compte 34 institutions de microfinance (IMF) qui sont des organisations financières destinées à soutenir les populations à faible revenu en leur accordant des services financiers adaptés à leurs besoins. On compte également 15 compagnies d'assurances, qui offrent une variété de polices d'assurance pour protéger les individus et les entreprises contre les risques financiers liés à la santé, aux biens, et autres.

De plus, 3 organismes de prévoyance sociale, à savoir la CNSS pour les retraites des fonctionnaires, la CNAM pour l'assurance maladie des fonctionnaires, des salariés formels et des indigents et la CNASS qui fournit une assurance maladie pour les populations du secteur informel sont en place pour assurer une protection sociale aux travailleurs et aux personnes dans le besoin.

⁵³ Diagnostic du secteur financier en Mauritanie – Banque Mondiale, Février 2023

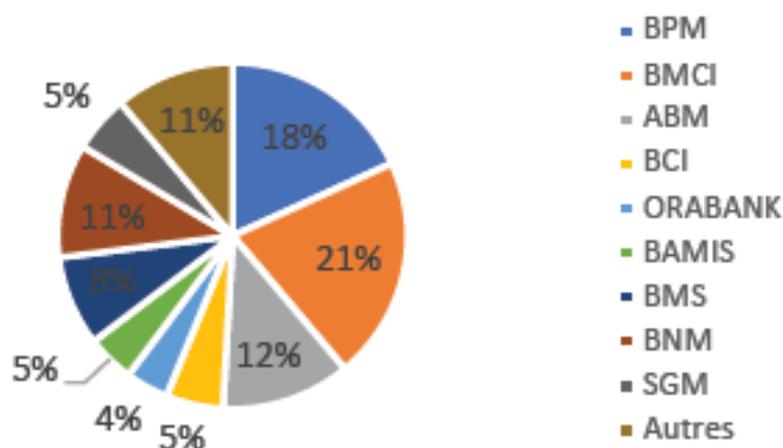
En parallèle, on retrouve deux établissements publics à statut spécial et à caractère financier, la Caisse de Dépôt et de Développement (CDD) et la Poste mauritanienne (Mauripost).

La CDD mobilise une partie des dépôts des établissements publics, les consignations et cautionnements, les biens gelés ou saisis, les fonds dont la gestion est régie par des conventions spécifiques, et des ressources extérieures en provenance d'organisations internationales telles que le FADES, tout en mettant à disposition ses fonds au profit du financement de projets de développement économique.

La Mauripost, quant à elle, joue un rôle crucial dans le secteur financier en fournissant des services de transfert d'argent et de paiement, en plus de ses fonctions postales traditionnelles. Enfin, il y a sept établissements de transferts d'argent, dont notamment les trois principaux opérateurs téléphoniques du pays. Bien qu'autorisés par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), ces établissements ne recensent pas leurs actifs dédiés aux activités financières, ce qui peut influencer le secteur financier dans son ensemble.

Le réseau bancaire est estimé à 310 agences en 2020. Les trois banques, à savoir la BPM, la BMCI et l'ABM, représentent ensemble la moitié du réseau d'agences bancaires dans le pays. Plus précisément, la BMCI détient 21% du réseau complet, la BPM en possède 18% et l'ABM en a 12%. Les banques utilisent de manière variée les canaux digitaux, en fonction de leurs différentes stratégies d'usage. Certaines banques, comme BMCI et ABM, disposent d'un grand nombre d'agences et de distributeurs automatiques de billets (GAB). D'autres, telles que BAMIS et BMS, ont moins d'agences mais ont misé sur les GAB. Enfin, certaines banques, comme BEA, ont moins d'agences mais ont fortement développé leur réseau de terminaux de paiement électroniques (TPEs).

Figure 21 : Distribution des agences bancaire en Mauritanie



Source : Banque Centrale de Mauritanie

En 2012, un important opérateur de télécommunications en Mauritanie, en partenariat avec la Banque Nationale de Mauritanie, avait obtenu l'autorisation de la Banque Centrale de Mauritanie pour lancer le service novateur Mobicash.

Ce service permettait aux utilisateurs de transférer de l'argent et de réaliser des paiements via leur téléphone mobile. Quatre ans plus tard, en 2016, Mobicash comptabilisait 162 000 clients actifs et 1 200 agents. La BCM n'a pas renouvelé l'autorisation accordée en attendant notamment de la mise en place d'un cadre juridique beaucoup plus structuré et adapté.

L'expérience Mobicash a prouvé que les Mauritaniens ont un attrait particulier pour les services de proximité qui ne sont pas gourmands en technologie. À titre d'exemple en 2020, deux banques, la BPM (Banque Populaire de Mauritanie) suivie de la BMCI (Banque Mauritanienne pour le Commerce International), ont obtenu des autorisations pour offrir des services similaires à Mobicash, malgré leur réseau d'agences plus restreint. La BPM a établi son activité avec 42 petites agences dédiées et 150 agents, tandis que la BMCI a mis en place 50 petites agences spécifiques et 72 agents commerçants. En outre, cinq autres banques ont également formulé des demandes pour obtenir de telles autorisations.

Le réseau des Institutions de Microfinance (IMF) comprend actuellement 174 agences, desservant un total de 418 280 comptes. Au cours des dernières années, la croissance de la clientèle dans le secteur de la microfinance a été principalement impulsée par les sociétés anonymes (catégorie B). En effet, on a enregistré une augmentation notable de 14 sociétés anonymes (SA) entre 2014 et 2016. Au cours de cette période, le nombre de comptes ouverts au sein de ces sociétés a augmenté de manière significative, quadruplant pour atteindre un total de 104 650 comptes ouverts. En parallèle, les institutions mutualistes ont également enregistré une croissance de 17%, continuant à regrouper la plus grande part des comptes ouverts, totalisant ainsi 284 031 comptes à la fin de l'année 2020. Il est à noter que la clientèle féminine représente actuellement 43% de l'ensemble des clients du secteur de la microfinance, malgré une prépondérance démographique plus élevée, estimée à 56%.

La présence des femmes est nettement plus significative parmi la clientèle des Sociétés Anonymes (SA), où elles constituent les deux tiers de l'ensemble des clients et continuent de croître. En revanche, au sein des structures mutualistes, la part de la clientèle féminine diminue pour ne représenter plus que le tiers des clients. Il est important de noter que six structures financières se concentrent exclusivement sur les femmes, tandis que deux autres les privilégient en proposant principalement des offres de crédit adaptées à leurs besoins spécifiques, notamment les crédits de groupes solidaires.

Par ailleurs, il est à noter que 80% des dépôts des clients de la microfinance sont détenus par trois IMF, dont 60 % sont au niveau des Caisses d'Épargne et de Crédit (CAPEC). Les SA sont également le principal moteur de cette croissance, avec un niveau de dépôts multiplié par quatre à la fin de l'année 2020. Cette concentration s'explique non seulement par l'ampleur du réseau des CAPEC, mais également par la nature partiellement illiquide des dépôts, ce qui les maintient à un niveau élevé. En ce qui concerne le marché de l'assurance en Mauritanie, il est actuellement composé de 15 sociétés d'assurances nationales et de trois sociétés de courtage, dont l'une est affiliée au groupe français ASCOMA. Le chiffre d'affaires de ce secteur varie entre 600 et 700 millions MRU, et son taux de pénétration demeure très faible, représentant environ 0,6 % du PIB.

L'analyse de la structure du secteur des assurances révèle une prédominance des assurances dans les domaines tels que l'Incendie, les Risques Industriels, les Assurances Maladie et la Responsabilité Civile Automobile (RCA). Cependant, le secteur de l'assurance en Mauritanie est confronté à divers problèmes, notamment une sinistralité élevée, l'absence de coassurance et l'absence d'un réassureur national. En outre, il souffre d'un déficit réel en ressources humaines qualifiées et expérimentées dans le domaine de l'assurance.

Mauripost a étendu son réseau pour couvrir toutes les régions du pays. En tant qu'entreprise publique, la distribution géographique de ses bureaux ne suit pas nécessairement une logique de rentabilité, avec un total de 34 bureaux de poste, ce qui équivaut à un bureau de poste pour 135 000 habitants. L'objectif de Mauripost est de fournir des services financiers aux populations qui ne sont pas desservies par les institutions financières traditionnelles. À cet effet, elle propose une gamme de services postaux et financiers qui facilite les échanges à l'intérieur du pays et à l'international. Parmi ces services, on compte le Centre de Chèques Postaux et la Caisse Nationale d'Épargne (CCP/CNE) pour les transactions financières. L'entreprise s'engage à simplifier les opérations financières en proposant des solutions modernes et conviviales, comme l'application de paiement mobile Baridcash, lancée en 2022. Cette application offre une multitude de services sécurisés et rapides via des codes QR pour les smartphones Android et iOS. Par ailleurs, les établissements de monnaie électronique (EME) et les établissements de paiement (EdP) ont la possibilité de proposer des services liés à l'émission et à la distribution de monnaie électronique.

3. Situation de l'inclusion financière

3.1 Place de la Mauritanie dans le monde, en matière d'inclusion financière

En Mauritanie, l'évaluation de l'inclusion financière est un défi car les données collectées auprès de la population sont ponctuelles et non systématisées, avec des méthodologies qui peuvent varier. Deux principales enquêtes réalisées auprès des consommateurs fournissent les données les plus récentes : l'enquête de référence sur l'inclusion financière menée par l'Office National de la Statistique (ONS) en 2020 et une étude diagnostique sur l'inclusion financière en Mauritanie réalisée en février 2023. Selon ces sources, l'inclusion financière, mesurée par la détention de comptes, a connu une baisse entre 2014 et 2023 en Mauritanie. Le nombre d'adultes disposant d'un compte dans une institution financière est passé de 23 % en 2014 à 21 % en 2017, en incluant les comptes de monnaie électronique. La détention de comptes de monnaie électronique a particulièrement diminué, passant de 6 % en 2014 à 4 % en 2017. La détention de comptes dans une institution financière a également baissé légèrement, passant de 20 % à 19 % sur la même période. Dans de nombreux pays, des lois spécifiques sur l'inclusion financière ont été développées et mises en place. Ces lois comprennent des activités et des politiques de soutien précises pour promouvoir l'inclusion financière, telles que l'éducation financière, l'accès à des produits adaptés, etc. Elles établissent également des ratios obligatoires de financement aux petites et moyennes entreprises (PME) que les institutions financières doivent respecter, avec des assouplissements possibles pour les règles de liquidité. En outre, ces pays offrent un soutien technique aux institutions financières, mettent en place un fonds de garantie pour faciliter l'accès au financement, et proposent des produits spécifiques destinés aux clientèles visées,

comprenant par exemple un compte d'inclusion financière aux modalités simples et aux conditions allégées.

Les comparaisons internationales montrent que l'inclusion financière en Mauritanie est encore bien inférieure aux niveaux moyens observés dans des pays à revenus comparables et ceux de l'Afrique subsaharienne. De plus, les progrès réalisés en Mauritanie ont été plus lents, voire en régression, notamment lorsqu'on prend en compte les comptes de monnaie électronique et les cartes de débit. Environ 424 000 adultes mauritaniens détenaient au moins un compte dans une institution financière à la fin de l'année 2020, ce qui indique qu'il reste encore des efforts importants à faire pour améliorer l'inclusion financière dans le pays. Les comparaisons internationales montrent que l'inclusion financière en Mauritanie est encore bien inférieure aux niveaux moyens observés dans des pays à revenus comparables et ceux de l'Afrique subsaharienne. De plus, les progrès réalisés en Mauritanie ont été plus lents, voire en régression, notamment lorsqu'on prend en compte les comptes de monnaie électronique et les cartes de débit. Environ 424 000 adultes mauritaniens détenaient au moins un compte dans une institution financière à la fin de l'année 2020, ce qui indique qu'il reste encore des efforts importants à faire pour améliorer l'inclusion financière dans le pays.

3.2 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'écosystème financier Mauritaniens

Forces

Axe 1 : Réglementation BCM

- Avec un total de 146 lois, ordonnances, décrets ou circulaires émis ou révisés depuis 2007, l'objectif de l'inclusion financière est toujours sous-jacent à plusieurs activités réglementaires de la BCM, les autorités mauritaniennes ont aussi travaillé à l'amélioration de la réglementation financière pour renforcer la transparence, la supervision et la conformité aux normes internationales. Cela contribue à créer un environnement favorable aux activités financières et à la protection des investisseurs.
- Plusieurs instructions et lois relatives aux Systèmes et moyens de paiements, notamment pour l'activité des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, ont été émises par la BCM pour réglementer ces activités.

Axe 2 : Stabilité économique & politique

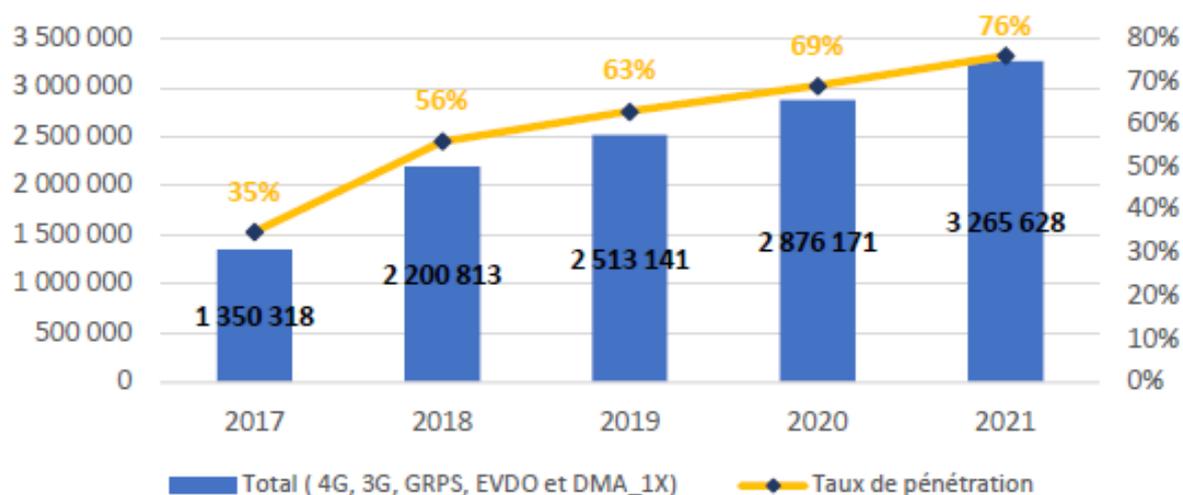
- La Mauritanie a connu une certaine stabilité politique et économique ces dernières années, ce qui a favorisé un climat propice aux investissements et au développement du secteur financier (introduction de 3 nouvelles banques entre 2016 et 2020). La stabilité politique est un facteur clé de maintien de la confiance des investisseurs, des institutions financières et des bailleurs de fonds.

Axe 3 : Opérateurs de Télécommunication

- Forte présence des Telcos auprès de la population mauritanienne avec un taux de pénétration du mobile avoisinant les 150%
- Un fort déploiement de la 4G et de la 4G+ par Mauritel (MOOV) dans les milieux urbains et extra-urbains

- 76% de taux d'utilisation d'internet mobile, avec un taux d'équipement supérieur à 100%.
- Proximité des points de vente des opérateurs télécoms de la population, implantés parfois dans des zones rurales.

Figure 22 : Evolution du parc d'abonnés et du taux de pénétration d'internet mobile en Mauritanie



Source : Banque Centrale de Mauritanie

Axe 4 : Appui de l'AFI et des bailleurs de fonds

- Nous considérons que la Mauritanie jouit d'un fort apport en termes de soutien technique et financier de la part de l'Alliance pour l'inclusion Financière, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et d'autres acteurs. Cet avantage lui permet d'améliorer ses capacités techniques, humaines et infrastructurelles pour améliorer la vie des citoyens mauritanien. C'est un atout majeur pour l'atteinte des objectifs d'inclusion financière.

Axe 5 : Notoriété de la BCM

- Aujourd'hui, la Banque Centrale de Mauritanie est l'organe suprême de la régulation du marché financier. Elle jouit de tous les atouts du fait de sa position historique et politique pour fédérer et convaincre toute partie prenante de l'écosystème à atteindre les objectifs escomptés et à se conformer aux règles et politiques générales. Cet atout lui permettra de mener à bien la SNIF.

Axe 6 : Infrastructure

- Une liaison internationale sous-marine est en place, une seconde est en cours de réalisation. Un réseau dorsal national de 4 000 km existe, avec 4 000 km supplémentaires prévus dans les années à venir. Une infrastructure en développement.

Faiblesses

Axe 1 : Education Financière

- Mis à part quelques actions commerciales individuelles, aucun programme national d'éducation financière n'a été mis en place en Mauritanie à ce jour. Les Mauritaniens ont une connaissance limitée en matière de services bancaires et financiers et comment ils peuvent en tirer profit.

Axe 2 : Banque & Réseau de distribution bancaire

- Taux faible, entre 20 et 25% de taux de bancarisation effectif (croisement de plusieurs sources)
- Forte concentration du réseau bancaire dans les zones urbaines avec un déséquilibre de présence géographique.
- Faible couverture géographique avec 310 agences et 309 guichets automatiques.
- Nouakchott et Nouadhibou concentrent 2/3 des agences bancaires et 78% des guichets automatiques tandis que la population se répartit entre 20% à Nouakchott, 3% à Nouadhibou et 77% dans le reste du pays.

Axe 3 : Financement de l'économie

- Le niveau relativement bas des crédits à l'économie masque une très grande divergence entre les secteurs peu capitalistiques (par structure ou par incapacité à accéder au financement, comme l'agriculture) et les secteurs financés en-dehors du système financier domestique (comme les mines).
- Les 2 secteurs les plus financés par les banques sont ceux dont la participation au PIB est la moindre.

Axe 4 : Population fragile

- 77% s'estiment pauvres (>3000 MRU/mois) et ont du mal / n'ont pas besoin d'accéder aux services financiers pour ces raisons.

Axe 5 : Vulnérabilité des IMFs

- La rentabilité des IMFs est globalement limitée. L'offre en produits et services est standardisée, dénotant des efforts à déployer sur la différenciation des produits et la segmentation de la clientèle.

Opportunités

Axe 1 : Potentiel de croissance économique

- La Mauritanie possède un important potentiel de croissance économique, notamment dans les secteurs de l'énergie, des mines (financement exclusif étranger), des services financiers innovants et du tourisme. Cette croissance potentielle offre des opportunités d'investissement et de développement dans le secteur financier et peut attirer des IDE importants.

Axe 2 : Banques & Telcos

- La fusion entre le savoir-faire des banques et des opérateurs de télécommunication est sans doute un des points focaux de l'inclusion financière en Mauritanie, deux agréments ont été accordés pour des activités de Mobile Money

- Le réseau commercial des Telcos ainsi que les technologies déjà en place et la large couverture géographique par rapport aux banques peut se transformer en un accélérateur de l'inclusion financière.

Axe 3 : L'interopérabilité

- Œuvrer pour l'opérationnalisation de l'interopérabilité dans l'écosystème entre les différents acteurs (banques, EdP, IMF et Telcos) pour accroître l'inclusion des populations non ciblées - faute de coûts - par les banques.

Axe 4 : USSD

- Le canal USSD, compte tenu des différents aspects socio-démographiques mauritaniens, reste le meilleur moyen à faible coût et à impact direct pour assurer l'inclusion financière de toutes les populations, qu'elles soient connectées ou pas, détenant un Smartphone ou un simple téléphone mobile.

Axe 5 : Use Cases potentiels

- L'existence d'un grand nombre de paiements des personnes à l'Etat, actuellement effectués en espèces et pouvant être digitalisés.
- La diaspora mauritanienne peut jouer un rôle crucial dans le développement du secteur numérique en Mauritanie.
- La présence de grands facturiers pouvant servir de moteur pour l'adoption et le développement de la digitalisation des paiements.
- Le marché mondial des services numériques, très accessible, permet d'accélérer le développement de l'écosystème local du numérique et son intégration aux dynamiques régionales et internationales.
- La réforme de l'état civile permettant le NNI (l'identifiant national unique) constitue aussi une opportunité importante pour le KYC

Menaces

Axe 1 : Cybersécurité & Données personnelles

- Une vulnérabilité a été constatée au niveau des mesures mises en place pour assurer la cybersécurité et la protection des données personnelles ainsi que des manquements dans les dispositifs de LAB-FT et de eKYC.

Axe 2 : Segmentation de la clientèle et fiabilité des données

- Les banques mauritaniennes, qu'elles soient locales ou étrangères, sont, malgré des divergences, généralistes et tournées vers les mêmes segments de clientèle. Particuliers et entreprises se chevauchent dans la typologie des comptes bancaires, la majorité des banques ne font pas de distinction entre les comptes professionnels et ceux appartenant à des personnes physiques. Cela engendre des données biaisées pour la segmentation clientèle, des statistiques approximatives et des

projections en termes de demande, de packaging des services et de tarification non adaptée.

Axe 3 : Financement informel

- Pour la microfinance : Selon FINDEX, 17% des adultes de plus de 15 ans ont eu recours aux services des clubs d'épargne (tontines, Piyé, Lawha, ...) et aux prêteurs sur gage. Bien que le volume de transactions n'ait pas fait l'objet d'études approfondies, il semble représenter un grand manque à gagner pour les IMF.
- Le niveau de revenu est un facteur clé de l'utilisation des services financiers formels – l'échantillon révèle un facteur déterminant : Les personnes à revenu faible en dessous du SMIG (moins de 3000 MRU par mois) déclarent avoir un attrait pour les services financiers informels (i.e. tontines).

Axe 4 : Barrière à l'entrée pour les établissements de paiement et les établissements de Monnaie électronique

- Avantage aux banques : À l'exception des banques, nul ne peut exercer, à titre habituel, l'activité d'établissement de paiement sans avoir été préalablement agréé par la Banque Centrale. (Instruction 02 gr 2022)
- Capital exigé très élevé : L'agrément des EdP est subordonné à la constitution d'un capital entièrement libéré d'un montant minimal de vingt millions d'ouguiyas (20 000 000 MRU) et à la constitution d'un dépôt de garantie d'un montant minimal de vingt millions d'ouguiyas (20 000 000 MRU) dans un compte ouvert auprès de la Banque Centrale de Mauritanie pour couvrir les transactions.
- Capital exigé très élevé : L'agrément des EdME est subordonné à la constitution d'un capital entièrement libéré d'un montant minimal de dix millions d'ouguiyas (10 000 000 MRU) et à la constitution d'un dépôt de garantie d'un montant minimal de dix millions d'ouguiyas (10 000 000 MRU) dans un compte ouvert auprès de la Banque Centrale de Mauritanie pour couvrir les transactions.
- Il n'est pas autorisé de se financer auprès d'une banque pour créer un EdP ou un EdME.
- Réglementation peu incitative avec une incapacité des investisseurs à se projeter dans cette activité et à réaliser leurs projections financières sur la base d'un modèle économique pérenne et incitatif pour les utilisateurs.

Axe 5 : Transfert de fonds informel

- La prédominance des sociétés de transfert de fonds informelles limite la demande de services financiers numériques formels en Mauritanie. Ces sociétés ont connu une croissance importante ces dernières années, bien qu'elles aient opéré dans le secteur informel pendant longtemps. Cependant, grâce à l'étendue géographique de leurs réseaux d'agents, elles ont gagné en popularité à travers le pays.

Axe 6 : Opacité du reporting financier de Mauripost

- Les services financiers postaux en Mauritanie, qui offrent des comptes chèques et des comptes épargne, sont présents sur tout le territoire. Cependant, la vulnérabilité financière de Mauripost, la société nationale responsable de ces

services, non supervisée par la BCM, empêche d'assurer la sécurité des dépôts et limite la possibilité de développer durablement des services financiers tels que le crédit ou les services de e-monnaie.

3.3 Panorama des initiatives de promotion de l'inclusion financière

En 2019, la BCM a pris l'initiative d'organiser un événement intitulé « Fintech Challenge » qui tourne autour de la Fintech, l'inclusion financière et la modernisation des moyens de paiement. Le nombre initial de candidats a atteint 111 projets. A travers un processus de sélection impliquant des professionnels et experts internationaux, le nombre a été réduit à 39 demi-finalistes dont 10 ont participé à un « bootcamp » pour préparer à la finale. Durant cet événement, des séances de coaching et de workshops ont été établies afin d'affiner les projets sur les volets financier, technologique, et commercial et afin de déposer les dossiers définitifs. Pour la phase finale, 3 lauréats ont été primés et accompagnés par la BCM pour financer et concrétiser leurs projets.



Le développement d'un écosystème de fintechs en Mauritanie offrira à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) et à l'économie du pays de nombreux avantages. Cela favorisera en

premier lieu l'inclusion financière en permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des services financiers innovants. En outre, les fintechs stimulent l'innovation dans le secteur financier en apportant de nouvelles idées et technologies. Cela contribue également à la croissance économique en créant des emplois et en attirant des investissements dans le secteur technologique. En favorisant la compétitivité du secteur financier, les fintechs incitent les institutions traditionnelles à améliorer leurs offres.

3.4 Accès et utilisation des services financiers

Les ménages

La population Mauritanienne présente un niveau de couverture relativement faible par rapport à d'autres pays de la région avec un taux de détention de compte de 21%. Une enquête menée par l'ANSADE sur l'Offre et la Demande des services financiers en Mauritanie en 2021 a permis de déterminer la tendance d'utilisation des services financiers par la population Mauritanienne. Selon cette enquête, le taux d'utilisation total des services bancaires est de 28% avec des taux hétérogènes dans les zones rurales (i.e. 52% à Tiris Zemmour, 44% à Inchiri, 5% à Brakna,). En ce qui concerne les monnaies électroniques, l'étude souligne que seulement 3,4% des ménages ont accès à ces services. De plus, 14% de la population utilise les guichets automatiques sur le territoire Mauritanien, ce taux étant de 25% en moyenne pour les 2 grandes villes Nouakchott et Nouadhibou. Le service de transfert d'argent est l'un des plus répandus pour l'échantillon consulté avec un taux d'utilisation de 84% et une faible dispersion. Les services mentionnés ci-dessous sont parmi les plus fréquemment utilisés en Mauritanie, tandis qu'il existe également d'autres services moins couramment utilisés, tels que ceux proposés par la poste, les institutions de microfinance (IMFs) et les assurances. 9% seulement des Mauritaniens ont souscrit à une assurance au niveau national, ce taux moyen est de 14% dans les 2 grandes villes Nouakchott et Nouadhibou.

De plus, seulement 8% de l'échantillon affirme avoir eu recours aux services des IMFs, le niveau de dispersion comparé à la moyenne n'est pas large au niveau national. Contrairement à la moyenne régionale, le taux d'utilisation des produits offerts par la Mauripost, toute région confondue, n'est que de 3,5% avec Nouadhibou et Nouakchott totalisation 7% en moyenne.

L'enquête a montré aussi que les Mauritaniens ont une préférence affirmée pour les services financiers islamiques :

- 48% des ménages de l'échantillon affirment avoir une préférence pour les services financiers islamiques
- 14% seulement préfèrent les services financiers conventionnels (non-islamiques)
- 38% n'ont pas de préférence

Cette enquête relève l'importance du niveau de revenu dans l'utilisation des services financiers formels. En effet, les personnes à revenu faible en dessous du SMIG (moins de 3000 MRU par mois) déclarent avoir un attrait pour les services financiers informels (i.e. tontines).

Les entreprises

Si l'on considère que l'échantillon de l'étude représentatif⁵⁴, plus de 70% des entreprises en Mauritanie sont des entreprises individuelles, suivies des SARL qui représentent 13,4% majoritairement gouvernées par des hommes et surtout actives dans le commerce et les services. L'étude montre que le taux d'accès à un compte bancaire est de 64%, les micro (47%) et petites entreprises (82%) restent les catégories les moins bancarisées. L'enquête menée par l'ANSADE sur l'Offre et la Demande des services financiers en Mauritanie en 2021 a permis aussi de déterminer la tendance d'utilisation des services financiers par les entreprises mauritaniennes.

Selon l'étude, les entreprises interrogées toutes formes confondues détiennent à hauteur de 88% des comptes bancaires et l'écart-type autour de la moyenne est faible. Ce taux assez élevé montre que les banques sont les partenaires de choix des entreprises.

Principalement populaires chez les micros, petites et moyennes entreprises, les IMFs sont à un taux de pénétration de 9,4%. Ces institutions ont beaucoup de difficultés financières et peinent à se redresser depuis 2014.

Mauripost ne jouit pas d'une pénétration conséquente chez les entreprises mauritaniennes avec seulement 3,2% des microentreprises qui utilisent ses services financiers. Ainsi, le taux toutes entreprises confondues n'est que de 1,3%. Les autres institutions, principalement représentées par les assureurs, totalisant 1,3% de pénétration tout type d'entreprises confondu et sont principalement constituées des assureurs locaux.

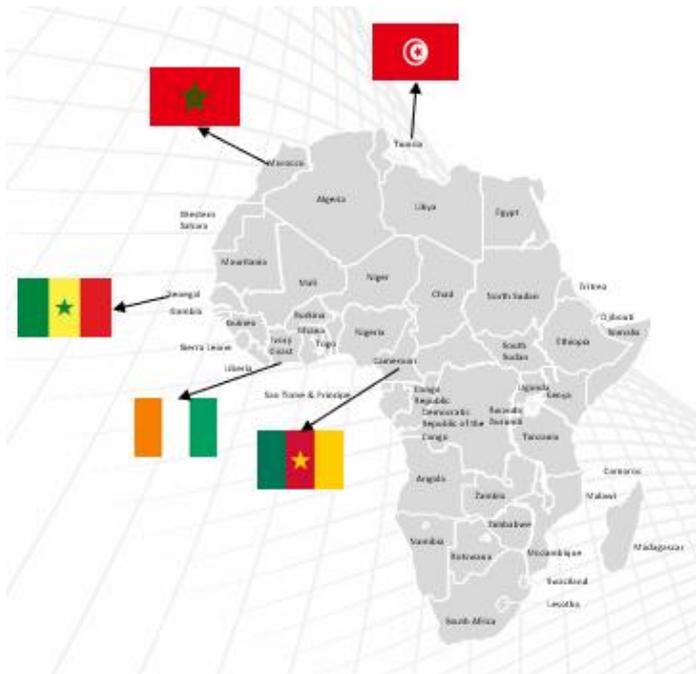
Populations déplacées de force - PDF

La Mauritanie accueille 106 545 personnes déplacées de force, en très grande majorité du Mali (98%, en milieu urbain, la proportion de maliens est plutôt de 82%). En janvier 2023, plus de 2,4% d'entre eux ont des comptes dans les institutions financières (banques et IMF). L'ouverture d'un compte bancaire dans ce cas est liée à l'obtention du NNI et très peu de réfugiés possèdent une telle identification.

3.5 Benchmark des pays voisins

Un benchmark a été effectué sur les SNIFs de 5 pays en Afrique (Tunisie, Maroc, Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun). Ce benchmark a démontré que les pays étudiés ont une volonté commune de créer un environnement financier plus équitable et accessible à tous les citoyens et que leurs stratégies d'inclusion financières sont assez similaires et axées principalement sur l'amélioration des services et produits financiers, la promotion de la finance numérique, la promotion de l'éducation financière ainsi que l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal relatif à l'activité financière. Il existe des points de similitude ainsi que des différences entre les SNIFs des pays étudiés :

⁵⁴ : Étude diagnostique d'inclusion financière nationale et Feuille de route de l'inclusion financière pour la Mauritanie, Février 2023



Les points communs entre les SNIFs

- L'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité des produits et services financiers.
- La promotion de la finance numérique et digitale : Ces pays reconnaissent l'importance des technologies de l'information et de la communication pour étendre la portée des services financiers et faciliter les transactions financières. En encourageant l'adoption de solutions numériques.

- La promotion de l'éducation financière : Ces pays reconnaissent l'importance de doter les individus des compétences nécessaires pour gérer efficacement leurs finances personnelles et prendre des décisions éclairées. En investissant dans l'éducation financière, ils visent à autonomiser les citoyens et à favoriser une culture financière saine.
- L'amélioration du cadre réglementaire et fiscal : En renforçant les réglementations et en adaptant les cadres fiscaux, ils cherchent à créer un environnement propice à l'inclusion financière. Cela comprend la simplification des procédures, la réduction des coûts administratifs et fiscaux, ainsi que la promotion d'une concurrence équitable et transparente dans le secteur financier.

Les spécificités des SNIFs de certains pays

- Le Cameroun, la Côte d'Ivoire ainsi que le Sénégal visent à améliorer l'infrastructure qui va permettre un meilleur déploiement des produits et services financiers.
- Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Tunisie et le Maroc ont identifié l'accès au financement comme priorité stratégique essentielle dans le cadre de la stratégie d'inclusion financière.
- La Tunisie veut viser à améliorer l'accessibilité à la micro-assurance ainsi que favoriser l'économie sociale et solidaire.

3.6 Synthèse globale du benchmark



Objectifs stratégiques	Cameroun	Côte d'Ivoire	Sénégal	Tunisie	Maroc
Amélioration de la qualité , de la disponibilité et de l' accessibilité de l'offre des produits et services financiers	✓	✓	✓	✓	✓
Promotion de la finance numérique et digitale	✓	✓	✓	✓	✓
Promotion de l' éducation financière et de la protection des consommateurs	✓	✓	✓	✓	✓
Amélioration du cadre réglementaire et fiscal relatif à l'activité financière	✓	✓	✓	✓	✓
Développement des infrastructures	✓	✓	✓		
Facilitation de l' accès au financement	✓	✓		✓	✓
Amélioration de l'accessibilité à la micro-assurance				✓	
Favorisation de l' économie sociale et solidaire				✓	
Promotion de la finance islamique	✓				

3.7 Principaux défis de l'inclusion financière

La Mauritanie présente un usage limité des services financiers, avec une préférence marquée pour les paiements en espèces. Les comptes bancaires sont principalement utilisés pour recevoir des salaires (41 % des adultes) tandis que les paiements de factures, les emprunts et l'épargne restent marginaux, avec des préférences marquées pour les transactions en espèces (78%). Cette prévalence des transactions en espèces est également reflétée au niveau macro-économique, où la circulation fiduciaire continue d'augmenter et demeure le principal moyen d'échange en 2020.

Le respect des règles régissant l'utilisation des espèces est observé principalement au niveau des entités publiques, mais moins dans le reste de l'économie. Des contraintes significatives telles que le manque de ressources et les coûts élevés des services financiers affectent particulièrement la situation en Mauritanie, tandis que les facteurs religieux ont moins d'influence, comparable à d'autres pays similaires. Les faibles revenus, les coûts élevés des services financiers et le manque de documentation sont les principales raisons évoquées par les personnes interrogées, constituant les principaux obstacles à l'inclusion financière. Toutefois, ces obstacles sont moins déterminants que dans les pays comparables. Par exemple, le manque de ressources, premier motif invoqué pour l'absence de compte bancaire en Mauritanie, est cité par la moitié des personnes concernées, tandis que dans l'Afrique subsaharienne, ce pourcentage s'élève à près des trois quarts. De même, l'éloignement à un point de service est un facteur moins fréquemment mentionné en Mauritanie que dans les autres pays comparables.

An aerial photograph of a small wooden boat with several people inside, moving across a body of water with a greenish tint. The boat is leaving a white wake behind it. The water's surface shows some ripples and a slight gradient of green. The entire image is framed by a yellow border.

STRATEGIE
NATIONALE
D'INCLUSION
FINANCIERE
DE LA
MAURITANIE

V. STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DE LA MAURITANIE

1. Définition de l'inclusion financière en Mauritanie

Plusieurs définitions ont été données à l'inclusion financière. Selon la Banque Mondiale, l'inclusion financière se réfère à la capacité offerte aux individus et aux entreprises d'accéder, à des coûts abordables, à une gamme complète de produits et de services financiers pertinents et adaptés à leurs besoins spécifiques. Ces services incluent les transactions, les paiements, l'épargne, le crédit et l'assurance, et sont proposés par des prestataires fiables et responsables.

La Banque Africaine de Développement (BAD) définit l'inclusion financière comme l'ensemble des efforts déployés pour rendre les services financiers formels disponibles, accessibles et abordables à l'ensemble de la population. Cela nécessite une attention particulière envers les segments de la population qui ont été historiquement exclus ou insuffisamment desservis par le secteur financier formel.

La définition de l'Inclusion Financière retenue par la Mauritanie est la suivante : « L'inclusion financière se réfère à l'ensemble des efforts déployés pour garantir que toutes les populations, y compris celles qui sont vulnérables ou exclues, aient un accès équitable aux services financiers formels adaptés à leurs besoins et à des coûts abordables, de manière qu'ils puissent pleinement bénéficier et utiliser ces services ».

2. Vision de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

« La SNIF vise à développer un secteur financier **inclusif, résilient et durable** grâce à l'accès et l'utilisation d'une gamme **diversifiée** de produits et services financiers numériques, à la généralisation de la **culture financière** et la promotion de la **finance verte inclusive** pour tous les Mauritaniens et en particulier pour les **jeunes**, les **femmes**, les **populations rurales**, les **personnes déplacées de force** et les **MPMEs**. »

3. Groupes Cibles

En se basant sur les résultats d'études et enquêtes de référence sur les ménages et les entreprises en Mauritanie telles que le « Diagnostic de l'Inclusion Financière en Mauritanie », et en accord avec les orientations stratégiques du gouvernement, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) accordera une attention particulière aux populations en zones périurbaines et rurales, aux femmes, aux jeunes, aux populations déplacées de force, aux travailleurs du secteur informel, aux personnes en situation de handicap et aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Ces groupes seront considérés comme des priorités dans les efforts visant à améliorer l'accès aux services financiers dans le pays.

3.1 Les populations vivant en milieu rural et semi-urbain

L'urbanisation qui est passée de 50,2% à 56,1%⁵⁵ entre 2014 et 2021 avec des pressions sociales et économiques sur les centres urbains. On prévoit un taux d'urbanisation de 60,1% en 2030⁵⁶ laissant quand même 40% de la population en zone rurale avec encore les mêmes défis et conséquences liés à l'accès et l'approvisionnement.

3.2 Les femmes (avec une distinction entre celles vivant en zones rurales et celles vivant en milieu urbain)

Les femmes constituent 50,5% de la population avec un taux de chômage élevé avoisinant les 59% en 2021. Elles seraient plus de 2% à détenir des entreprises avec une détention de compte chez une institution financière de l'ordre 15%. Plusieurs facteurs expliquent ces disparités tels que les contraintes socio-culturelles entravant l'accès des femmes aux services financiers formels ainsi que le manque d'éducation financière à destination des femmes particulièrement dans les zones rurales en Mauritanie. Par ailleurs, les institutions financières n'accordent pas une attention particulière aux besoins financiers spécifiques des femmes et ne collectent pas systématiquement de données désagrégées par genre⁵⁷. Cela dit, au niveau des IMFs, la clientèle féminine représente 43 pour cent du total du secteur. Elle est plus importante en proportion dans les SA (2/3 de la clientèle), et en croissance, contrairement aux structures mutualistes où elle régresse et ne représente que 1/3 de la clientèle. Six structures ne ciblent que les femmes, et deux autres les privilégient, essentiellement à travers une offre de crédit de groupes solidaires.

3.3 Les jeunes (avec un accent particulier sur la tranche d'âge de 15 à 25 ans)

Les jeunes représentent une force démographique en Mauritanie qui jouit d'une prépondérance de jeunes dans la pyramide des âges. Cependant, les défis d'intégration des jeunes sont à la mesure du potentiel énorme que ceux-ci offrent. Le pourcentage des moins de 15 ans était de 40,7% en 2021, passera à 35,3% en 2030 à 37,2% en 2043, dans un environnement où la croissance de la population devrait être pour la période 2021-2030 de

⁵⁵ Nations Unies, division de la population, rapporté dans <https://www.theglobaleconomy.com/Mauritania/Percenturbanpopulation/>

⁵⁶ Projections démographiques, ONS (ANSADE), mai 2016, à partir du Recensement général de la population et de l'habitat, 2013.

⁵⁷ Diagnostic du secteur financier, Banque Mondiale, juin 2022

23,5% pour passer de 4 271 197 en 2012 à 5 276 428 personnes en 2030⁵⁸. Les 15 – 24 ans hommes et femmes représenteraient en 2021 plus de 923 000 personnes⁵⁹ (1 personne sur 5 est jeune).

3.4 Les travailleurs dans le secteur informel

L'économie de la Mauritanie est caractérisée par un secteur informel important représentant un peu plus de 70% de l'activité économique⁶⁰. La situation de l'emploi dans le secteur informel demeure une source de préoccupation majeure, selon les résultats de l'étude⁶¹, environ 91,1% des travailleurs du secteur privé non agricole exercent des emplois informels et ne sont pas déclarés à la CNSS, ce qui représente une légère baisse d'environ 5 points de pourcentage par rapport aux données de 2012. Cette tendance est plus marquée en milieu rural, où 95,2% des travailleurs, en particulier les jeunes de moins de 25 ans, sont engagés dans des emplois informels, avec plus de 99% de ces jeunes travaillant de cette manière. En ce qui concerne le sexe, les taux de travailleurs non déclarés à la CNSS sont similaires entre les hommes (91,3%) et les femmes (90,5%) dans le secteur privé non agricole. Cependant, la différence entre les sexes est plus prononcée dans le groupe d'âge de 55 à 59 ans, où 84,7% des hommes ont un emploi informel par rapport à 69,1% des femmes.

3.5 Les personnes handicapées (Les personnes en situation de handicap)

Selon les données de l'UNICEF, le dernier recensement indique qu'environ 33 920 personnes vivent avec un handicap en Mauritanie, dont 18,4% ont moins de 15 ans. Ces dernières années le Gouvernement Mauritanien a pris des mesures positives pour améliorer les droits des personnes handicapées. La stratégie d'inclusion financière de la Mauritanie n'exclura pas les personnes en situation de handicap et tentera de promouvoir auprès des établissements financiers un accès équitable à travers des fonctionnalités adaptées aux besoins de chacun.

3.6 Les populations déplacées de force – PDF

Selon les chiffres du HCR au 31 décembre 2022, les PDF sont estimées à 106 545 personnes (101 096 réfugiés et 5 449 demandeurs d'asile) dont 98% viennent du Mali. Ils sont situés principalement dans la région de Bassikounou (91 263) et en particulier dans le camp de réfugiés de M'Bera (82 816), dans la partie sud-est de la Mauritanie, à 40 km de la frontière du Mali et à 18 km de Bassikounou, chef-lieu de la Moughataa, dans la région de Hodh-el-Chargui et qui couvre une zone de 4,5 kilomètres carrés. Plusieurs initiatives ont été mises en place et d'autres en cours pour intégrer les PDF dans l'économie Mauritanienne. A ce jour, plus de 8 000 réfugiés ont bénéficié de formations professionnelles et entrepreneuriales, avec des formations en entrepreneuriat pour 1 487 personnes et des formations en éducation financière pour 323 participants en 2022. Le HCR soutient également plus de 1 000 activités génératrices de revenus dans divers secteurs, dont la boucherie, les produits laitiers, le cuir,

⁵⁸ Projections démographiques, ONS (ANSADE), mai 2016, à partir du Recensement général de la population et de l'habitat, 2013. Le taux de croissance intercensitaire de 2,77% obtenu sur la période 2000-2013 entraînera un doublement de la population de la Mauritanie environ tous les 25 ans.

⁵⁹ Situation socio-économique des enfants et des jeunes, ONS Mauritanie, 2021

⁶⁰ Organisation internationale du travail, 2020

⁶¹ Situation de l'Emploi et du Secteur Informel en Mauritanie en 2017

la couture et l'agriculture maraîchère avec la participation de 1 800 personnes dans les jardins maraîchers.

3.7 Les Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TP&PME)

L'enquête de référence⁶² effectuée sur un échantillon de 396 MPME, indique qu'en termes d'inclusion financière 64% des entreprises détiennent un compte dans une institution financière et qui est présentement ouvert. La répartition suivante, indique que parmi ceux-ci, 90% ont un tel compte dans une IMF et 10% dans une banque. On notera quand même que les micros et petites entreprises détiennent le moins de comptes auprès des institutions financières avec respectivement 47% et 82%. Les moyennes entreprises sondées quant à elles détiennent à 95% un compte ou plus dans une institution financière.

4. Principes et approche

Tenant compte du pré-diagnostic, la vision de l'inclusion financière de la Mauritanie se veut globale, agissant tant sur l'offre (renforcement du cadre réglementaire et de supervision, développement des infrastructures de paiement, encouragement des innovations) que sur la demande (renforcement de la protection des consommateurs de services financiers, amélioration de l'accès aux services financiers et éducation financière des populations).

En d'autres termes, cette stratégie ambitionne, d'une part d'améliorer les conditions de vie de la population Mauritanienne grâce à un accès de tous les segments sociaux aux services et produits financiers formels et d'autre part, de permettre aux petits entrepreneurs de développer et d'accroître leurs activités grâce à des financements et des partenariats innovants. Elle mise également sur la finance numérique pour atteindre toutes les cibles, en particulier, les travailleurs du secteur informel, les femmes, les jeunes et toutes les autres personnes exclues du système financier classique. L'atteinte de ces objectifs fera nécessairement appel à une coordination des efforts et une forte implication des parties prenantes, publiques et privées.

Pour élaborer la stratégie d'inclusion financière en Mauritanie, une approche collaborative a été adoptée, se fondant sur des constats et des études approfondies, permettant ainsi de définir la vision et les objectifs stratégiques. La démarche s'est concentrée sur une évaluation complète du niveau d'inclusion financière des ménages, des entreprises et des populations déplacées de force dans le pays.

En premier lieu, une analyse approfondie de l'écosystème financier dans son ensemble a été réalisée pour dresser un état des lieux des défis auxquels sont confrontés les ménages et les entreprises mauritaniens, tout en tenant compte des besoins spécifiques des institutions financières.

Ces constats ont constitué une base solide sur laquelle s'est appuyée l'approche pour l'inclusion financière dans le pays.

⁶² Etude diagnostique sur l'inclusion financière nationale, Février 2023

Par la suite, une analyse SWOT a été réalisée pour évaluer tant l'offre que la demande en services financiers en Mauritanie. Cette analyse a permis d'identifier les facteurs internes et externes qui influencent l'inclusion financière et a éclairé sur les opportunités et les défis qui se présentent. Grâce aux enseignements tirés des analyses effectuées, des actions stratégiques ayant un impact significatif sur la future stratégie nationale d'inclusion financière ont été mises en évidence. Ces actions s'inscrivent dans une vision globale de développement économique et social, visant à développer l'infrastructure actuelle, à offrir à toute personne des services financiers accessibles et adaptés, mais aussi à renforcer la résilience des institutions financières et la culture financière.

Pour donner suite à cet exercice d'analyse et à la mise en évidence des constats clés, une série de recommandations a été identifiée. Ces recommandations s'alignent sur les ambitions globales d'une stratégie nationale d'inclusion financière et ont été déclinées sous des objectifs stratégiques homogènes. Ainsi, une vision cohérente de la SNIF dans le contexte actuel de la Mauritanie a été élaborée.

5. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques de la SNIF en Mauritanie s'inscrivent dans les efforts déployés par les pouvoirs publics pour apporter des réponses pertinentes aux enjeux technologiques, sociaux et environnementaux auxquels fait face la Mauritanie.

Chaque objectif tente de pallier les manquements qui sont ressortis des études sur l'inclusion financière pour répondre aux vraies problématiques rencontrées par les Mauritaniens, les organismes publics, les régulateurs et les institutions financières et non financières publiques et privées.

Les recommandations identifiées, ont été regroupées par ensembles logiques donnant lieu à des objectifs stratégiques cohérents, en voici un exemple :

Recommandations

- | | |
|---|---|
| <p>1 Accélérer la mise en place d'un switch national, y compris la loi confiant la réglementation de cette activité à la BCM</p> | <p>5 Généraliser l'accès aux plateforme USSD des opérateurs de télécommunication dans le cadre de la neutralité technologique et du développement des services de paiement</p> |
| <p>2 Adopter la signature électronique pour les contrats électroniques ; ceci pourra appuyer entre autres le développement des services digitaux de seconde génération tel que le crédit digital</p> | <p>6 Connecter les systèmes de paiement interopérables (notamment GIMTEL) avec les systèmes de gestion des grands facturiers (électricité, gaz, eau,...) pour permettre le paiement de factures de façon électronique</p> |
| <p>3 Etendre le backbone national afin d'accroître la couverture réseau nationale afin d'augmenter le taux de pénétration de la téléphonie mobile, fixe et internet</p> | <p>7 Développer un schéma de paiement national (à l'image du GIM ou du CMI) englobant les cartes et le paiement mobile pour favoriser l'interopérabilité, mutualiser les investissements et créer une marque forte permettant d'accélérer la digitalisation des flux financier</p> |
| <p>4 Accélérer la généralisation d'accès aux réseaux HD/THD, en optimisant les investissements en intérieur du pays via le partage d'infrastructures (roaming national), ainsi qu'en s'appuyant sur l'utilisation des ressources publiques</p> | <p>8 Impliquer l'autorité de régulation des télécommunications sur les aspects techniques et financiers, afin de s'assurer d'une couverture plus étendue du territoire en réseaux 2G, 3G, notamment en proposant des incitations financières aux opérateurs existants.</p> |

Objectif stratégique 1

Développer la finance numérique et en faire un levier de l'inclusion financière

Les objectifs stratégiques identifiés pour la SNIF en Mauritanie sont :

Objectif stratégique 1 : Développer la finance numérique et en faire un levier de l'inclusion financière

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'éducation financière et la protection des consommateurs

Objectif stratégique 3 : Renforcer la stabilité du secteur financier à travers une meilleure supervision

Objectif stratégique 4 : Promouvoir la finance verte, durable et inclusive

Objectif stratégique 5 : Faciliter le financement des projets à impact économique et social

5.1 Objectif stratégique 1 : Développer la finance numérique et en faire un levier de l'inclusion financière

Cet objectif stratégique se concentre sur la création des conditions propices à l'amélioration de l'accès des citoyens aux services financiers, en mettant en œuvre une infrastructure solide et des moyens technologiques adaptés. Dans le but de faire converger l'offre financière à la demande en produits et services financiers de la population Mauritanienne, et de réduire les disparités d'accès aux services financiers. Il est important de développer des produits financiers spécifiquement conçus pour les travailleurs, les PME/TPME œuvrant dans les secteurs prioritaires (mines, pêche, BTP agriculture et services), les entrepreneurs, les femmes en milieu rural et les populations mal desservies afin de favoriser leur accès à des solutions financières sûres, abordables et appropriées. Pour atteindre cet objectif ambitieux, plusieurs sous-objectifs peuvent être visés :

Développer l'infrastructure technique : Développer une infrastructure technique robuste, permettant une interopérabilité à travers un SWITCH national et facilitant l'accès aux services financiers via des canaux numériques. Ce développement technologique doit toucher divers acteurs de l'écosystème financier, tels que les banques, les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance, les établissements de monnaie électronique et les opérateurs de téléphonie mobile. Afin de soutenir cette avancée technologique vers la dématérialisation des services financiers, il est envisageable de concevoir des schémas d'incitations financières pour encourager ces acteurs à investir dans l'expansion de leurs infrastructures techniques. Ces incitations pourraient prendre la forme d'exonérations fiscales liées aux investissements d'expansion, d'exemptions de taxes et de tarifs douaniers pour l'importation de matériel technique essentiel, comme les câbles, les serveurs et les antennes larges bandes.

Améliorer les systèmes de paiement : Moderniser les systèmes existants et le développement de nouvelles solutions technologiques en partenariat avec le secteur public et privé. L'objectif est de généraliser les transactions financières, notamment en encourageant les paiements en ligne, les services bancaires mobiles et les portefeuilles électroniques. La mise en place de plateformes en ligne ergonomiques et sécurisées permettrait aux citoyens d'accéder facilement aux services financiers, comme la consultation de comptes, les transferts d'argent, le paiement des factures et les demandes de crédit. Dans cette optique, la technologie USSD se révèle être un outil efficace, grâce à sa simplicité d'utilisation et à sa disponibilité,

permettant ainsi d'accroître les flux de paiements touchant une vaste population tout en réduisant les coûts et les frais associés aux transactions.

Développer des produits financiers adaptés : Concevoir et mettre sur le marché des produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des populations exclues, telles que les petites entreprises, les agriculteurs, les femmes entrepreneurs, les jeunes et les populations rurales. Cela peut inclure des produits d'épargne flexibles, des microcrédits, des assurances abordables, des services de garantie, des services de paiement mobiles et d'autres solutions financières novatrices disponibles via le web ou l'USSD pour palier au retard en équipement (smartphone, tablette, cartes, ...).

Avec l'émergence des technologies numériques, il est important d'exploiter les solutions financières digitales pour faciliter l'accès aux services financiers. Cela peut inclure le développement de services bancaires mobiles, de portefeuilles électroniques et d'autres applications basées sur les téléphones mobiles (SMARTPHONE et DUMPHONE) permettent aux utilisateurs d'effectuer des transactions financières à distance (G2P, P2P, P2G, P2B, B2G, ...).

Fintech Lab & SANDBOX : Cela passe aussi par l'ancrage de l'innovation technologique dans le secteur financier et la promotion des Fintechs afin de développer de nouveaux produits et services bancaires, de micro-assurance et de microfinance qui répondent aux besoins de base des consommateurs en financement et en sécurité sociale. Le Fintech Lab et la SANDBOX viseront à promouvoir l'innovation financière et la création d'un écosystème de startups (fintechs, regtechs, insurtechs) capables de fournir des services financiers innovants et accessibles. Le LAB sera hébergé au plus près des métiers de la banque et de la banque centrale afin d'accompagner les porteurs de projets dans leurs activités de recherche et de mise sur le marché de leurs solutions financières.

Cela peut inclure l'utilisation de technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, la blockchain ou les interfaces de programmation (API), pour créer des solutions de financement et de polices d'assurance personnalisées et innovantes qui démocratisent l'accès aux services financiers.

Améliorer l'accessibilité géographique : Étendre la portée géographique des services financiers en assurant une couverture adéquate dans les zones rurales et les régions éloignées. Cela peut impliquer des incitations financières pour les institutions financières pour l'ouverture de succursales dans les régions sous-desservies, la mise en place de points de service mobiles qui peuvent accompagner les individus dans leurs démarches de création de wallet et des services de cash-in/cash-out ou la collaboration avec des partenaires locaux pour fournir des services financiers de proximité (épiciers, kiosques, marchands, grandes surfaces, ...). Le Mobile Payment (qu'il soit sous couverture internet ou via USSD) jouera un rôle crucial dans la disponibilité l'accessibilité des services financiers dans les zones les moins desservies.

Diversifier l'offre et l'adapter aux besoins des petites entreprises et des entrepreneurs : Développer des produits financiers spécifiquement conçus pour les petites entreprises et les

entrepreneurs, tels que des lignes de crédit flexibles, des produits de financement commercial, l'opérationnalisation du fond pour les PME, la mise en place d'un fond pour le financement des projets verts et bleus etc. Cela permet de stimuler l'entrepreneuriat, la création d'emplois et la croissance économique.

Voici quelques exemples de services financiers adaptés :

Services financiers bancaires pour les personnes à faible revenu, les entrepreneurs individuels et les petites entreprises :

- **Comptes d'épargne de base avec un taux de rémunération préférentiel** : Des comptes simples et abordables qui permettent aux personnes d'économiser de petites sommes d'argent en toute sécurité.
- **Comptes de paiement mobile (Wallet)** : Les services de paiement mobile permettent aux personnes d'effectuer des transactions financières à partir de leur téléphone portable, même sans compte bancaire traditionnel avec un coût transactionnel faible voire gratuit dans certains cas.
- **Cartes prépayées** : Des cartes préchargées qui peuvent être utilisées pour effectuer des achats en ligne ou en magasin sans nécessiter de compte bancaire.
- **Crédit Digital** : Des services de crédits digitaux permettent aux clients d'une banque d'accès instantanément à un crédit sans se déplacer en agence. La validation est accordée automatiquement par le système en fonction des critères d'éligibilité du demandeur. Ce service requiert des prérequis comme un système d'information bancaire performant et un KYC fort englobant toutes les informations nécessaires pour l'accès à ce service.
- **Facilité de caisse** : Généralement accordé aux commerçants et aux agriculteurs, ce service peut être adapté aux très petits entrepreneurs et aux personnes à faible revenu pour leur permettre de mieux faire face aux imprévus.

Services de microfinance :

- **Microcrédits spécifiques par type de projet/besoin** : Des prêts de petite taille accordés aux entrepreneurs à faible revenu pour financer leurs entreprises. Des taux variables peuvent être accordés en fonction du projet et du besoin.
- **Micro-prêts de groupe** : Des prêts accordés à des groupes d'entrepreneurs qui se portent mutuellement garants et se soutiennent mutuellement dans le remboursement.
- **Services de conseil financier** : Des conseils et une éducation financière pour aider les entrepreneurs à gérer leurs finances et à prendre des décisions éclairées. Des programmes, des formations et des sessions de sensibilisation par thématique de projet peuvent être accordés à titre gratuit (inclus dans le package de financement) pour encourager l'entrepreneuriat et réduire les risques d'échec.

Services de micro-assurance :

- **Micro-Assurance-vie à faible coût** : Des polices d'assurance-vie abordables qui fournissent une protection financière en cas de décès de l'assuré.
- **Micro-Assurance-santé** : Des produits d'assurance qui couvrent les frais médicaux et de soins de santé pour les personnes à faible revenu.
- **Micro-Assurance agricole** : Des polices d'assurance qui protègent les agriculteurs contre les pertes liées aux conditions météorologiques, aux maladies des cultures, etc.

Financement participatif (crowdfunding) pour les entrepreneurs à faible revenu :

- **Prêts entre pairs (P2P)** : Les plateformes de P2P permettent aux personnes de prêter de l'argent à d'autres individus pour financer leurs projets.
- **Don en ligne** : Les donateurs en ligne peuvent contribuer financièrement aux projets d'entrepreneurs à faible revenu.
- **Investissement participatif** : Les entrepreneurs peuvent lever des fonds en vendant des parts de leur entreprise à de petits investisseurs.

En résumé, la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière en Mauritanie passe par un levier essentiel qui est le développement d'une infrastructure technique solide et l'adoption de moyens technologiques et des services innovants pour permettre un accès facile, rapide et sécurisé aux services financiers. Ces efforts contribueront à renforcer la pénétration effective des services financiers dans les zones mal desservies, en offrant à tous les citoyens la possibilité de participer activement à l'économie et au développement national.

5.2 Objectif stratégique 2 : Renforcer l'éducation financière et la protection des consommateurs

L'objectif serait de renforcer les connaissances et les compétences financières des institutions financières et des individus afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées et responsables en matière de finance personnelle et d'accroître leur confiance vis-à-vis des services financiers. Deux objectifs cibles peuvent être visés afin de renforcer la protection des consommateurs à travers l'éducation financière.

Développer et sensibiliser à l'éducation financière : Sensibiliser la population Mauritanienne à l'importance de l'éducation financière et sur les connaissances financières de base. Cela peut être réalisé par le biais de campagnes de sensibilisation dans les médias, les écoles, les lieux de travail et les communautés, en mettant en avant les avantages de la gestion financière responsable et en soulignant les risques de l'endettement excessif, des pratiques financières préjudiciables et du recours aux services financiers informels.

Il serait tout aussi judicieux de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie claire et des programmes d'éducation financière adaptés aux différents groupes d'âge et aux besoins spécifiques des populations et des minorités (PDF). Cela peut inclure l'intégration de l'éducation financière dans les programmes scolaires, l'organisation d'ateliers et de

formations pratiques, ainsi que la création de ressources éducatives télévisées et en ligne accessibles à tous.

Promouvoir la sensibilisation à la finance participative et verte : Informer et éduquer les entrepreneurs, les investisseurs et le grand public sur les avantages et les opportunités offertes par la finance participative et la finance verte. Cela peut être réalisé par des campagnes de sensibilisation, des ateliers, des webinaires et des partenariats avec des organisations engagées dans l'inclusion financière et le développement durable.

Protéger les consommateurs : Mettre en place des mesures de protection des consommateurs pour garantir que les citoyens bénéficient de produits et services financiers équitables, transparents et sécurisés. Cela peut inclure l'émission et la mise à jour de réglementations et de normes de conduite pour les fournisseurs de services financiers, le renforcement des mécanismes de plainte et de résolution des litiges, ainsi que la sensibilisation des consommateurs à leurs droits et responsabilités financières afin d'accroître la confiance de la population envers les services financiers.

5.3 Objectif stratégique 3 : Renforcer la stabilité et l'intégrité du secteur financier à travers une meilleure supervision

Pour promouvoir une inclusion financière efficace en Mauritanie, il est essentiel de renforcer les capacités des organismes de régulation pour assurer une supervision et un reporting efficace du secteur financier afin de promouvoir la transparence et assurer la stabilité de l'écosystème financier.

Cet objectif stratégique sera facilité à travers les sous-objectifs qui suivent :

Mettre en place un système de collecte de données transparent et efficace : Établir des normes et des procédures claires pour la collecte et le stockage des données financières liées aux transactions numériques. Des mécanismes de vérification régulière doivent être mis en place pour garantir l'exactitude et l'intégrité des informations collectées. L'utilisation de technologies de pointe, telles que les solutions de gestion des données et les systèmes informatiques sécurisés, facilitera la collecte, le partage et l'analyse des données financières.

Renforcer la transparence et dématérialiser l'accès à l'information financière : Adopter des politiques et réglementations favorisant la divulgation obligatoire d'informations financières par les institutions financières et les opérateurs économiques mauritaniens doivent être mises en œuvre. La mise à disposition publique des informations financières, notamment par le biais de plateformes en ligne, est également cruciale. Des campagnes de communication et des programmes éducatifs doivent être organisés pour sensibiliser la population à l'importance de l'accès à l'information financière.

Utiliser les données financières pour un pilotage dynamique de l'inclusion financière : mise en place de mécanismes d'analyse des données financières pour mieux comprendre les besoins et les comportements des populations exclues financièrement. Ces informations

seront utilisées pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes adaptés visant à promouvoir l'inclusion financière. L'établissement d'indicateurs de performance pertinents permettra d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et d'apporter des ajustements stratégiques en fonction des résultats obtenus.

Assainir le secteur de la microfinance : L'assainissement du secteur de la microfinance revêt une importance cruciale pour le bien-être économique et social des populations vulnérables, il vise à instaurer des normes et des réglementations rigoureuses pour garantir que les services financiers offerts aux plus vulnérables soient transparents, éthiques et durables. En assurant une gestion responsable et une supervision efficace, l'assainissement permet de prévenir l'exploitation financière et d'établir une base solide pour la croissance inclusive à long terme, contribuant ainsi à réduire la pauvreté, à stimuler l'entrepreneuriat et à renforcer la résilience économique des communautés marginalisées. (Une approche a été définie dans le rapport de diagnostic de l'inclusion financière).

Activer une surveillance proactive du secteur financier : Identifier les risques émergents liés à l'introduction de nouveaux acteurs, en évaluant la solidité financière des institutions, en surveillant les activités de manière continue et en prenant des mesures préventives pour atténuer les risques.

5.4 Objectif stratégique 4 : Promouvoir la finance verte, durable et inclusive

La finance verte est devenue un sujet de plus en plus important dans le paysage financier mondial. Selon la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la finance climat ou la finance verte se définit comme : « un financement local, national ou transnational, provenant de sources publiques, privées ou alternatives, visant à soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ».

Alors que les préoccupations environnementales s'intensifient, de nombreuses initiatives ont été mises en place pour promouvoir la finance verte inclusive :

- **L'investissement responsable :** L'investissement responsable consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement. Cela implique de prendre en compte les performances financières ainsi que les impacts sociaux et environnementaux des entreprises. Cependant, ce type d'investissement est confronté à des défis tels que la mesure de l'impact réel des investissements ESG, la disponibilité de données fiables et la conciliation des objectifs financiers avec les objectifs durables.
- **Les obligations vertes :** Les obligations vertes sont des instruments financiers utilisés pour financer des projets à impact environnemental positif. Elles ont connu une croissance significative ces dernières années. Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la définition et la normalisation des obligations vertes, la transparence des utilisations des fonds et l'évaluation de l'impact réel des projets financés.

- **Appui à la mise en place des politiques de développement durable** : Les politiques de développement durable jouent un rôle clé dans la promotion de la finance verte. Les gouvernements et les régulateurs mettent en place des mesures incitatives telles que des incitations fiscales, des normes environnementales plus strictes et des réglementations ESG. L'appui à la mise en place des politiques de développement durable dans l'objectif de la promotion de la finance verte, durable et inclusive peut se matérialiser par le soutien de projets et des initiatives liés au développement durable, tels que les énergies renouvelables, la gestion durable des ressources naturelles et l'efficacité énergétique ou encore des avantages liés à l'acquisition de matériels et matériaux écoresponsables. Quelques exemples existants à travers le monde : Matériel roulant électrique, machines fonctionnant à l'énergie solaire (panneaux photovoltaïque), procédés de fabrication écologique, procédés de recyclage en industrie, production d'énergie éolienne, traitement et redistribution des eaux usées pour un usage agricole, ...

La finance verte offre des opportunités significatives pour soutenir la transition vers une économie plus durable. Cependant, elle fait face à des défis complexes tels que la mesure de l'impact, la disponibilité de données fiables et la coordination des politiques. Pour surmonter ces défis, une collaboration étroite entre les gouvernements, les institutions financières et les acteurs de la société civile est essentielle. L'adoption de normes communes et d'une plus grande transparence contribuera à renforcer la confiance des investisseurs et à favoriser la croissance de la finance verte à l'échelle mondiale.

5.5 Objectif stratégique 5 : Faciliter le financement des projets à impact économique et social

L'objectif global est de créer un cadre légal et réglementaire qui facilitera les financements participatifs et appuiera le développement des produits de financements existants avec de nouveaux types de financement tels que la Finance Islamique ou la Finance Verte. En mettant l'accent sur des initiatives durables, telles que la finance verte, l'encouragement du développement de projets qui contribuent à la transition écologique et à la protection de l'environnement. Parallèlement, en adoptant une approche inclusive, assurer l'accès au financement participatif ouvert à un large éventail d'entrepreneurs et de projets à vocation sociale, favorisant ainsi l'accès au financement en Mauritanie.

Cet objectif englobe à la fois la finance participative, la finance islamique et la finance verte dans une approche globale, qui vise à soutenir des projets bénéfiques à la fois pour la société et pour l'environnement, tout en veillant à ce que ces opportunités de financement soient accessibles à tous.

Établir des critères d'éligibilité pour les projets à impact social et environnemental : Définir des lignes directrices claires et transparentes pour évaluer les projets éligibles à recevoir un financement via une plateforme de finance participative. Ces critères peuvent inclure la mise

en place d'un cadre national pour intégrer les normes ESG et définir les attentes liées à la gestion du risque climatique et veiller à ce que les institutions financières l'appliquent.

Faciliter l'accès au financement pour les projets inclusifs à vocation sociale : Mettre en place des mécanismes spécifiques pour soutenir les projets à vocation sociale et qui favorisent l'inclusion financière. Cela peut inclure des prêts à taux réduits, des subventions ou des partenariats avec des institutions de microfinance.

Promouvoir la finance islamique : La finance islamique est aussi une alternative sociale pour l'inclusion financière, elle est basée sur les principes de la charia, la loi islamique, qui interdit certains types d'intérêt (riba) et encourage la participation éthique et responsable dans les transactions financières. En conséquence, les produits financiers de la finance islamique sont conçus pour être conformes à ces principes. Voici quelques-uns des principaux produits financiers de la finance islamique : Mourabaha Ijara, Sukuk, etc.

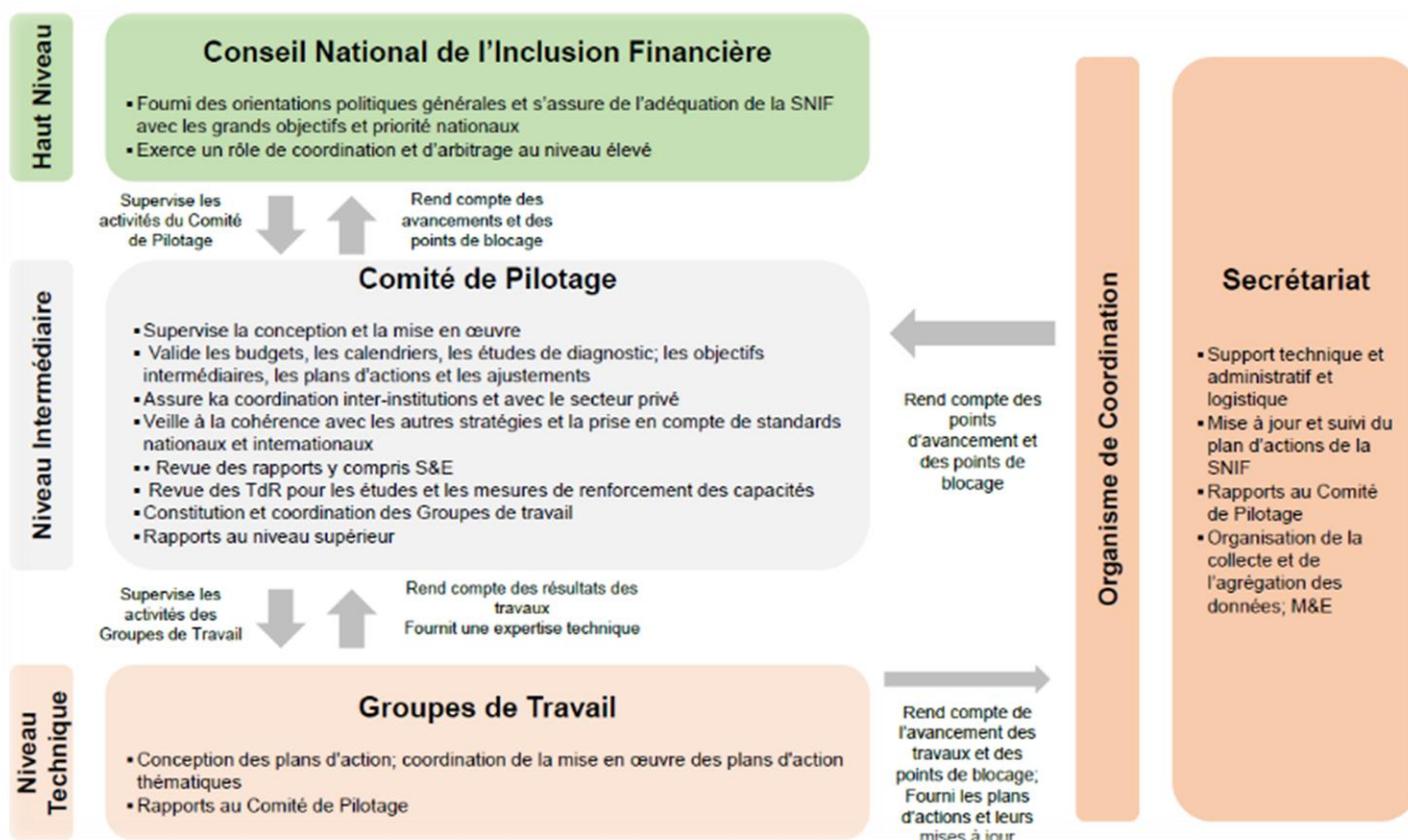
Encourager la diversification des projets financés : Promouvoir la diversité des projets financés, en soutenant des initiatives dans différents secteurs tels que les énergies renouvelables, l'agriculture durable, l'éducation, la santé, etc. Cela permettra de maximiser l'impact positif sur la société et l'environnement. Cela implique l'incitation des banques primaires à adopter des stratégies de financement des projets durables et inclusifs tout en prenant en compte les objectifs stratégiques définis dans la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Mesurer l'impact social et environnemental : Développer des indicateurs de mesure de l'impact social et environnemental des projets financés. Évaluer régulièrement les résultats obtenus et communiquer les impacts positifs réalisés grâce à la finance participative.

6. Gouvernance / Cadre institutionnel / Rôles & Responsabilité

6.1 Gouvernance

Dans le cadre de la SNIF, une structure de gouvernance cible doit être mise en place. Le schéma global de cette structure est repris ci-dessous :



En tant qu'institution leader de la SNIF, la BCM a créé une unité en charge de l'Inclusion Financière depuis janvier 2023 au sein de sa Direction Générale des Systèmes et Moyens de paiements. Sur la base des benchmarks réalisés sur des pays similaires, de l'étude des positionnements des principales parties prenantes mauritaniennes et des meilleures pratiques identifiées par l'AFI, une structure à trois niveaux est la plus appropriée pour encadrer les travaux de la future SNIF de la Mauritanie. Cette structure serait composée de/d' :

- Un organe de haut niveau jouant un rôle d'arbitrage politique. Cet organe pourrait être désigné « Conseil National de l'Inclusion Financière »
- Un organe de niveau intermédiaire qui pourrait être appelé « Comité de Pilotage » et qui serait appuyé par une unité de coordination dénommée « Secrétariat »
- Groupes de travail thématiques.

6.2 Parties prenantes – Vue d'ensemble

Nous avons recensé 10 parties prenantes sous 3 catégories :

Les fournisseurs de Services Financiers

- **Mauripost** : Active dans les services financiers digitaux (Baridcash) et pressentie comme acteur de référence dans la future SNIF.
- **Assurances** : Considérée comme une activité financière non-bancaire, le secteur des assurances est faiblement représenté, une autorité de régulation des assurances serait bénéfique pour fédérer le secteur financier.
- **CDD** : La CDD, en tant qu'organisme chargé de soutenir le développement économique et social du pays, accompagne les politiques gouvernementales dans l'intérêt général. Dans ce contexte, la CDD est envisagée comme un acteur clé de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF).

Les facilitateurs :

- **ART** : Autorité de régulation des opérateurs de Téléphonie Mobile, son rôle sera crucial dans la régulation du marché, des pratiques commerciales, du respect du consommateur et de l'amélioration de la qualité des services de bases.
- **Les Directions Générales de la BCM** : La Direction Générale des Systèmes et moyens de paiements, la Direction Générale de la Supervision Bancaire, la Direction Générale des Etudes et de la Stabilité Monétaire.
- **Min. de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration** : Avec un agenda numérique riche et un portefeuille projet des plus conséquents à horizon 2025, le MTNIMA est un allié de choix dans la conduite des projets structurants de la SNIF avec les autorités publiques et les entreprises privées.
- **Min. des Finances** : Inclure le ministère des Finances dans la SNIF permet de bénéficier de son expertise en matière de réglementation, de politiques fiscales, d'éducation financière, de coordination et d'allocation des ressources budgétaires
- **MEFP** : Le MEFP est chargé de développer et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes pour encourager et développer la microfinance et les micros et petites entreprises. Il jouera un rôle important dans l'inclusion financière.

Les entités d'assistance technique :

- **GIMTEL** : Le but initial du GIMTEL est de garantir l'interopérabilité monétique entre les institutions bancaires locales, le groupement vise à encourager le développement et l'utilisation des cartes de paiement en Mauritanie.
- **APBM** : L'APBM est un organe professionnel qui encadre les établissements de crédit, les représentant et défendant leurs intérêts auprès des parties prenantes locales et étrangères telles que les pouvoirs publics et les organisations professionnelles.

- **APROMI** : L'Association Professionnelle des Institutions et Opérateurs de la Microfinance (APROMI) apporte son appui aux IMF et établissements de Microfinance en activité en Mauritanie.

6.3 Parties prenantes – Rôles & responsabilités

Parties Prenantes	Rôles et Responsabilité potentielles dans la SNIF	Contribution Opérationnelle (Périmètre)
<p>Les directions générales de la BCM</p>	<p>La Direction Générale des Systèmes et Moyens de Paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation et refonte des systèmes de paiements actuels pour la mise en place, la surveillance et l'opérationnalisation de solutions de paiement innovantes et interopérables (fintechs, EdP, EME, ...). • Opérationnalisation du Switch national des paiements mobiles qui peut s'interfacer avec n'importe quel système de point de vente, distributeur automatique de billets (DAB), système de paiement mobile et portails de commerce basés sur Internet, consolider toutes les transactions électroniques et les canaliser intelligemment vers un ou plusieurs processeurs de paiement pour autorisation et règlement. <p>La Direction Générale de la Supervision Bancaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse prudentielles et vérification des seuils réglementaires. • Analyse de la santé financière des établissements et la détection de risques affectant la continuité de l'exploitation. • Analyse consolidée des données financières. • Centralisation des plaintes et réclamations des clients pour la protection des consommateurs. 	<p>Les Directions Générales de la BCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production et émission d'avis réglementaires • Emission d'études ponctuelles et recommandations sur les données statistiques • Appui opérationnel et contrôle sur pièce et sur place • Appui aux structures gouvernementales dans la formulation de stratégies bilatérales
<p>Association Professionnelle des Institutions et Opérateurs de la Microfinance (APROMI)</p>	<p>L'APROMI, en tant qu'Association des Promoteurs de la Microfinance en Mauritanie, joue un rôle crucial dans l'inclusion financière en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvant la microfinance et en sensibilisant la population sur ses avantages. • Renforçant les capacités des institutions de microfinance par le biais de formations et de conseils. • Plaidant pour des politiques favorables à l'inclusion financière et établissant des partenariats avec d'autres acteurs du secteur. • Organisant des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs pour améliorer la compréhension des services financiers et promouvoir des pratiques responsables. • En somme, l'APROMI contribue à l'inclusion financière en Mauritanie en promouvant la microfinance, renforçant les capacités des institutions, plaidant pour des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Production et émission d'avis réglementaires • Emission d'études ponctuelles et recommandations sur les données statistiques • Appui opérationnel et contrôle sur pièce et sur place • Appui aux structures gouvernementales dans la formulation de stratégies bilatérales

Parties Prenantes	Rôles et Responsabilité potentielles dans la SNIF	Contribution Opérationnelle (Périmètre)
	favorables, établissant des partenariats et en sensibilisant les populations sur les services financiers.	
Association Professionnelle des Banques (APB)	<ul style="list-style-type: none"> • L'APB peut favoriser l'inclusion financière en développant des produits financiers inclusifs, en sensibilisant les populations, en renforçant les capacités des banques, en plaidant pour des politiques favorables et en collaborant avec d'autres acteurs du secteur financier. • L'APB peut travailler en étroite collaboration avec d'autres acteurs du secteur financier, tels que les institutions de microfinance, les coopératives de crédit, les ONG et les organismes de développement, pour renforcer l'écosystème de l'inclusion financière. Cette collaboration peut inclure le partage de connaissances, l'échange de bonnes pratiques, la création de partenariats stratégiques et la mise en œuvre de projets conjoints visant à étendre l'accès aux services financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active et contribution à la promulgation de réglementation dans le domaine bancaire • Emission d'études ponctuelles et recommandations sur les données statistiques • Contribution opérationnelle en tant que représentant des intérêts des banques (positive lobbying)
La Caisse de Dépôts et de Développement (CDD)	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des projets d'inclusion financière : La CDD peut allouer des ressources financières pour soutenir les initiatives visant à étendre l'accès au financement aux populations non bancarisées volet « Access to finance ». Cela peut inclure le financement de microcrédits, de programmes de refinancement tels que la création en 2016 d'un Fonds de Refinancement des Institutions de Microfinance (FOREMI) sous forme d'établissement de crédit. • Promotion de l'éducation financière : La CDD peut mettre en place des programmes d'éducation financière visant à améliorer la compréhension des concepts financiers de la population. Cela peut inclure des initiatives de sensibilisation, des formations sur la gestion financière personnelle et des conseils sur l'utilisation responsable des produits financiers centrés promotion de l'emploi destinés aux femmes, aux jeunes, aux fédérations des artisans, aux AGF, au milieu rural, etc. • Partenariats stratégiques : La CDD peut collaborer avec d'autres acteurs du secteur financier, tels que les banques, les institutions de microfinance et les ONG, pour renforcer l'écosystème de l'inclusion financière. Ces partenariats peuvent favoriser le partage de connaissances, la coordination des efforts et la mise en œuvre de projets communs visant à étendre l'accès aux services financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Emission d'études ponctuelles et recommandations sur les données statistiques • Contribution opérationnelle avec les bailleurs de fonds pour l'extension, la facilitation et l'opérationnalisation de lignes de financement spécialisées ciblant les populations vulnérables / mal desservies. • Participation législative active dans les instances de gouvernance de la SNIF
Le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des programmes de formation axés sur les compétences financières pour permettre aux individus de gérer efficacement leurs finances et prendre des décisions éclairées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production et émission d'avis réglementaires et législatifs • Emission d'études ponctuelles et

Parties Prenantes	Rôles et Responsabilité potentielles dans la SNIF	Contribution Opérationnelle (Périmètre)
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'entrepreneuriat en offrant un soutien aux entrepreneurs potentiels, notamment par le biais de formations en gestion d'entreprise et d'accès à des ressources financières. • Promouvoir l'accès à l'emploi formel et décent, offrant ainsi aux individus un revenu régulier et la protection sociale associée à un emploi stable. 	<p>recommandations sur les données statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation des programmes bilatéraux avec les bailleurs de fonds (PNUD, BAD,) • Appui opérationnel dans la formulation de stratégies d'emploi promouvant le secteur formel
Mauripost	<ul style="list-style-type: none"> • Services financiers de base : En tant que prestataire de services postaux, la Mauripost peut offrir des services financiers de base tels que les transferts d'argent, les paiements de factures et la distribution de pensions. Cela permet aux populations non bancarisées d'accéder à des services financiers essentiels. • Réseau étendu : La Mauripost dispose d'un réseau d'agences et de points de service à travers le pays. Cette présence étendue facilite l'accès aux services financiers pour les populations vivant dans les zones rurales et éloignées, où les services bancaires traditionnels sont limités. Les coûts d'expansion et d'ouverture d'agences relativement moins élevés que ceux des banques lui confèrent un avantage concurrentiel. • Partenariats avec les institutions non-financières : La Mauripost peut établir des partenariats avec les OTM et les réseaux de transfert d'argent pour étendre la portée de leurs services et favoriser la portée de ses services. Par exemple, en permettant aux clients d'effectuer des opérations bancaires de base dans les bureaux de poste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Emission d'études ponctuelles et recommandations sur les données statistiques • Contribution opérationnelle dans l'expansion de son réseau • Appui opérationnel dans la formulation de stratégies de ciblage des personnes non/mal bancarisées
Autorité de Régulation des Télécommunications (ART)	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et supervision : L'ART peut jouer un rôle essentiel dans la réglementation et la supervision des services financiers mobiles. En établissant des règles et des normes claires, elle favorise un environnement sûr et transparent pour les transactions financières effectuées via les services mobiles. • Accès aux services financiers mobiles : L'ART peut travailler en collaboration avec les opérateurs de télécommunications pour garantir un accès équitable aux services financiers mobiles. Elle peut encourager le déploiement de réseaux de télécommunications dans les zones rurales et éloignées, où l'accès aux services financiers traditionnels est limité. • Promotion de l'innovation : L'ART peut encourager l'innovation dans le domaine des services financiers mobiles en favorisant le développement de nouvelles technologies et de nouvelles solutions. Cela peut inclure la promotion de 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui opérationnel dans l'opérationnalisation de l'USSD et l'interopérabilité des OTM • Appui opérationnel dans la formulation de stratégies de ciblage des personnes sous/mal bancarisées • Emission d'études ponctuelles et recommandations sur les données statistiques • Production et émission d'avis réglementaires et législatif dans son domaine

Parties Prenantes	Rôles et Responsabilité potentielles dans la SNIF	Contribution Opérationnelle (Périmètre)
	paiements sans contact, de porte-monnaie électroniques et d'autres services financiers numériques.	
Les compagnies d'assurances <i>(Idéalement un Groupement ou conseil Professionnel des assureurs)</i>	<p>Le secteur des assurances n'est pas encore organisé autour d'une autorité de régulation du secteur des assurances, à ce jour c'est auprès de la direction du contrôle des assurances rattachée au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme que le secteur est supervisé. Potentiellement une meilleure organisation pourrait offrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection contre les risques : Les assurances offrent une couverture abordable et aident les individus et les entreprises à faire face aux conséquences financières imprévues des accidents, maladies, dommages matériels, etc. • Encouragement de l'investissement et de l'entrepreneuriat : Les assurances atténuent les risques liés aux activités commerciales, favorisant ainsi l'investissement et l'entrepreneuriat. • Stimuler l'épargne et l'investissement à long terme : Les assurances proposent des produits d'épargne et de placement à long terme, permettant aux individus d'accumuler des réserves financières pour la retraite, l'éducation, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui opérationnel dans l'opérationnalisation de l'USSD et l'interopérabilité des OTM • Emission d'études ponctuelles et recommandations sur les données statistiques • Production et émission d'avis réglementaires et législatifs au profit du secteur
Ministère des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère des Finances Mauritanien jouera un rôle central dans la stratégie d'inclusion financière nationale en élaborant des politiques publiques, des plans nationaux à grande échelle et des réglementations propice au développement de l'écosystème local, en promouvant l'accès aux services financiers, en sensibilisant et en éduquant les citoyens, en encourageant l'inclusion financière numérique et en coordonnant les acteurs et les initiatives dans ce domaine. • Le ministère des Finances assurera la coordination des différents acteurs impliqués dans la stratégie d'inclusion financière, tels que les banques, les institutions de microfinance, les assureurs, les organismes de réglementation et les organisations de la société civile. Il favorise la collaboration entre ces acteurs et encourage la mise en œuvre de projets et d'initiatives communes visant à promouvoir l'inclusion financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Production et émission d'avis réglementaires • Développement de partenariats et de lignes de financement pour promouvoir l'inclusion financière • Appui opérationnel et contrôle sur pièce et sur place • Appui aux structures gouvernementales dans la formulation de stratégies bilatérales
Le Groupement Interbancaire de Monétique et des Transactions Electroniques (GIMTEL)	<ul style="list-style-type: none"> • Le GIMTEL améliore l'infrastructure de paiement et offre des services spécialisés aux institutions bancaires locales, comme la personnalisation des cartes. • Apporte son expertise technique avancée et sa perception analytique du marché (chiffres, habitudes, tendances, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Emission d'avis réglementaires dans son domaine • Emission d'études ponctuelles et recommandations sur les données statistiques

Parties Prenantes	Rôles et Responsabilité potentielles dans la SNIF	Contribution Opérationnelle (Périmètre)
	<ul style="list-style-type: none"> Des projets sont en cours et sont en attente de généralisation et de partenariats : projet de cash mobile et des campagnes de sensibilisation aux cartes prépayées. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation législative active dans les instances de gouvernance de la SNIF

6.4 Dispositif de suivi de la SNIF – La Structure de Gouvernance de la SNIF

Les bonnes pratiques émanant des documents de « l'Alliance for Financial Inclusion » définit clairement qu'un cadre solide de suivi et d'évaluation (S&E) est essentiel. Un système de S&E efficace permet de suivre les progrès en temps réel, d'ajuster les politiques et de prendre des mesures pour garantir que la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) avance dans la bonne direction. Des outils spécifiquement conçus pour suivre les progrès de l'inclusion financière sont adaptables aux contextes locaux. Le système de S&E de la SNIF doit répondre à certaines exigences, notamment en clarifiant la structure institutionnelle responsable de la supervision globale de la mise en œuvre de la stratégie, en décrivant comment l'agence principale responsable du S&E mènera ses activités, et en identifiant les agences de soutien et leurs rôles respectifs.

De plus, il doit définir clairement les indicateurs clés de performance (KPI) utilisés pour évaluer les progrès, préciser les responsabilités en matière de S&E de chaque institution partenaire et la fréquence des rapports soumis. Le cadre de S&E doit inclure un examen à mi-parcours de la mise en œuvre et expliquer son objectif, ainsi qu'un mécanisme pour recueillir les opinions des utilisateurs concernant la mise en œuvre. Il est essentiel de décrire comment les données de S&E seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre et d'identifier les personnes responsables de cette tâche. En règle générale, le cadre de S&E de la SNIF est élaboré par les entités jouant un rôle stratégique dans la mise en œuvre des activités clés. L'entité chargée de la coordination globale et de la mise en œuvre peut compiler le rapport de S&E sur une base semestrielle ou annuelle, tandis que les principales agences d'exécution sont responsables de la surveillance et de la notification des progrès trimestriels, semestriels et annuels. Des outils supplémentaires peuvent être utilisés pour suivre les aspects non couverts par ces mécanismes

Attributions générales de la Structure de Gouvernance

Cette structure comporte trois niveaux :

- Un organe de haut niveau jouant un rôle d'arbitrage politique. Cet organe peut être nommé « Conseil National de l'Inclusion Financière » ;
- Un organe de niveau intermédiaire pouvant être nommé « Comité de Pilotage » ;
- Des groupes de travail thématiques.

Ces trois niveaux, et notamment le deuxième, seront appuyés par un Secrétariat.

Nous rappelons, dans ce qui suit, les principales attributions du Secrétariat durant les phases de formulation et d'implémentation.

Attributions du secrétariat durant la phase de formulation de la SNIF

Durant la phase de formulation de la SNIF, le Secrétariat aura la charge de trois principales fonctions :

- Une fonction de coordination et d'administration ;
- Une fonction de communication ;
- Une fonction de suivi.

Les activités de coordination et d'administration sont les suivantes :

- Mettre en place et tenir à jour une base de données des représentants des parties prenantes
- Organiser et coordonner les consultations des différentes parties prenantes (via des ateliers, des tables rondes, des groupes de discussion, etc.) ; veiller à l'engagement des parties prenantes ;
- Gérer la coordination des réunions des différents organes de gouvernance tout en apportant le soutien logistique et administratif adéquat (ex. préparation de l'ordre du jour, envoi des convocations, préparation de la feuille de présence, préparation des procès-verbaux de réunions, etc.) ;
- Gérer la logistique nécessaire à l'organisation du forum annuel de l'inclusion financière.

Les activités de communication sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration de la stratégie de communication ;
- Mettre en place et tenir à jour une base de données dédiée à la centralisation de la documentation liée à la SNIF ;
- Sensibiliser les parties prenantes sur leurs rôles et responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF et de la mise à disposition des données.

Les activités de suivi et d'évaluation sont les suivantes :

- Développer le dispositif de suivi et d'évaluation (Indicateurs Clés de Performance – KPIs ; plan de suivi ; formats des rapports ; etc.) ;
- Faire réaliser des études complémentaires à la demande des autres organes de la structure de gouvernance ;
- Assurer le suivi des activités réalisées tout au long de la phase de formulation de la SNIF (niveau d'avancement ; points de blocage) ;
- Préparer les rapports relatifs aux activités réalisées tout au long de la phase de formulation de la SNIF et le mettre à disposition du CP ;
- Mettre à disposition du CP tout type de rapport personnalisé (ex. rapport spécial ; etc.) demandé durant la phase de formulation de la SNIF.

Attributions du secrétariat durant la phase de d'implémentation de la SNIF

Durant la phase d'implémentation de la SNIF, le Secrétariat aura aussi la charge de trois principales fonctions :

- Une fonction de coordination et d'administration ;
- Une fonction de communication ;
- Une fonction de suivi et d'évaluation.

Les activités de coordination et d'administration sont les suivantes :

- Développer le dispositif de suivi et d'évaluation (Indicateurs Clés de Performance – KPIs ; plan de suivi ; formats des rapports ; etc.) ;
- Faire réaliser des études complémentaires à la demande des autres organes de la structure de gouvernance ;
- Assurer le suivi des activités réalisées tout au long de la phase de formulation de la SNIF (niveau d'avancement ; points de blocage) ;
- Préparer les rapports relatifs aux activités réalisées tout au long de la phase de formulation de la SNIF et le mettre à disposition du CP ;
- Mettre à disposition du CP tout type de rapport personnalisé (ex. rapport spécial ; etc.) demandé durant la phase de formulation de la SNIF.

Les activités de communication sont les suivantes :

- Déployer la stratégie de communication autour de la SNIF ;
- Gérer les différents canaux de communication identifiés pour la SNIF (ex. site web ; etc.) ;
- Mettre à des informations fiables à la disposition des différentes parties prenantes ;
- Tenir informé le grand public du niveau d'avancement de la SNIF ;
- Tenir à jour la base de données dédiée à la centralisation de la documentation liée à la SNIF.

Les activités de suivi et d'évaluation sont les suivantes :

- Déployer le dispositif de suivi et d'évaluation (Indicateurs Clés de Performance – KPIs, plan de monitoring, formats des rapports, etc.) ;
- Assurer le suivi des activités et les actions liées au déploiement de la SNIF (niveau d'avancement, points de blocage). Il s'agit notamment de :
 - o Collecter et analyser les données relatives aux activités et actions en lien avec le déploiement de la SNIF ;
 - o Suivre les différents KPIs ;
- Préparer le rapport trimestriel relatif aux activités réalisées tout au long de la phase d'implémentation de la SNIF et le mettre à disposition du CP ;
- Préparer le rapport annuel relatif aux activités réalisées tout au long de la phase d'implémentation de la SNIF et qui sera mis à disposition du Grand Public ;

- Mettre à disposition du CP tout type de rapports spécifique demandé durant la phase d'implémentation de la SNIF.

7. Cibles quantitatives et indicateurs de performances de la SNIF

7.1 Cibles quantitatives

En s'appuyant sur les conclusions tirées des études et enquêtes cruciales sur les ménages et les entreprises en Mauritanie, notamment le « Diagnostic de l'Inclusion Financière en Mauritanie », la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) se positionne résolument en faveur d'une approche centrée sur des résultats mesurables. Dans cette optique, des cibles quantitatives sous la forme d'indicateurs de performance clés seront instaurées pour guider et évaluer la mise en œuvre de la SNIF. Cette démarche vise à garantir que les populations en zones périurbaines et rurales, les femmes, les populations déplacées de force et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) bénéficient effectivement d'un meilleur accès aux services financiers. Ces indicateurs joueront un rôle crucial pour assurer la réalisation des objectifs de la SNIF, en suivant de près l'évolution de l'inclusion financière au sein de ces groupes prioritaires, conformément aux orientations stratégiques du gouvernement.

8. Indicateurs clés de performance de la SNIF

8.1 Indicateurs généraux

Taux d'inclusion financière (TIF) : Mesure le nombre de personne physiques et entreprises titulaire d'un compte ou plus dans une institution financière formelle. (Formule : Taux d'Inclusion Financière = (Nombre de Personnes Utilisant des Services Financiers / Population Totale) × 100)

Valeur actuelle	2028
21%	63%

Taux de bancarisation (TB) : Mesure le pourcentage des ménages ayant au moins un compte en banque. (Formule : Taux de Bancarisation = (Nombre d'Adultes avec un Compte Bancaire / Population Totale d'Adultes) × 100)

Valeur actuelle	2028
19%	36%

Taux de pénétration démographique en zones prioritaires (TPEDZOP) : Mesure le taux global de pénétration démographique des produits et services financiers en zones périurbaines et rurales. (Formule : Taux de Pénétration = (Nombre de Personnes Utilisant les Services Financiers / Population Totale de la Zone) × 100)

Valeur actuelle	2028
15%	25%

Taux d'utilisation du cash (TUC) : Indique le ratio d'utilisation de la monnaie fiduciaire dans les transactions des ménages et des entreprises comparés à l'utilisation des monnaies scripturales. (Taux d'Utilisation du Cash = (Valeur Totale des Transactions en Espèces / Valeur Totale des Transactions) × 100)

Valeur actuelle	2028
80%	50%

Taux d'accès à une police d'assurance (TAPA) : Mesure le nombre de personnes et entreprises qui ont souscrit à une police d'assurance individuelle ou collective (Formule : Taux d'Accès à une Police d'Assurance = (Nombre de Personnes Ayant une Assurance / Population Totale) × 100)

Valeur actuelle	2028
16%	30%

Taux d'accès à la microfinance (TAFA) : Mesure le nombre de personnes et entreprises qui ont souscrit à un produit de microfinance (Formule : Taux d'Accès à la Microfinance = (Nombre de Personnes Ayant Accès à la Microfinance / Population Totale) × 100)

Valeur actuelle	2028
7%	20%

Taux d'utilisation des services de monnaies électroniques (TUSME) : Indique le pourcentage (%) d'utilisation des services de monnaies électroniques émis par les EME et les EdP par la population. L'objectif est de passer de 0,2 agences mobiles par 1000km² à 2 agences par 1000km² et de 54 comptes mobiles pour 1000 adultes à 200 comptes pour 1000 adultes en 2028. (Formule : Taux d'Utilisation des Services de Monnaie Électronique = (Nombre de Personnes Utilisant des Services de Monnaie Électronique / Population Totale) × 100)

Valeur actuelle	2028
4%	20%

8.2 Indicateurs d'accès : utilisateurs

Indicateur	Actuel	Futur
Nombre de comptes clients actifs (IF)	424 000	1 000 000
% de comptes actifs sur la population adulte (IF)	21%	51%
% de la population adulte de 19 à 30 ans ayant au moins un compte de dépôt dans une IF	13%	35%
% de la population adulte rurale ayant au moins un compte de dépôt dans une institution financière	15%	25%
% des adultes ayant un compte dans une IMF	7%	15%

% de femmes ayant un compte dans les IF	15%	25%
---	-----	-----

8.3 Indicateurs d'accès : disponibilité des Produits et services financiers

Indicateur	Actuel	Futur
Nombre d'institutions financières agréées	71	110
% de transactions par téléphonie mobile (IF) / an	n.d	35%
Nombre de GAB (IF)	309	500
Nombre d'agents EdP	n.d	500

8.4 Indicateurs d'utilisation : l'épargne et le crédit

Indicateur	Actuel	Futur
Encours total des dépôts des particuliers (Mds MRU)	31,8	60
Nombre de comptes de dépôts	844 328	1 500 000
Dépôt moyen des particuliers (MRU)	78 215	120 000
Encours total des crédits aux particuliers (m MRU)	77 918	100 000

VI. FEUILLE DE ROUTE DE LA SNIF

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière en Mauritanie, un portefeuille de **23 projets** a été identifié avec **15 projets stratégiques** et **8 Quick Wins** pour un budget global de **12,54 Millions d'euros** à horizon 2028.

1. Portefeuille projets

ID	Projet	Type	Coût	Durée (Mois)
OS1	Développer la finance numérique et en faire un levier de l'inclusion financière			
OS1.P1	Mise en place d'un programme d'appui et d'incitation des acteurs financiers pour le développement de leurs infrastructures techniques	Stratégique	20 590 000 MRU 500 000 €	24
OS1.P2	Création d'un FintechLAB (laboratoire d'innovation financière) et d'une Sandbox au sein de la Banque Centrale de Mauritanie pour l'accompagnement de l'écosystème dans l'innovation des produits financiers	Quick Win	37 062 000 MRU 900 000 €	12
OS1.P3	Elaboration d'une stratégie de promotion des Fintechs	Quick Win	20 590 000 MRU 500 000 €	6
OS1.P4	Développement et mise en œuvre de programmes/Challenges pour l'accompagnement et le financement des Fintechs	Quick Win	41 180 000 MRU 1 000 000 €	24
OS1.P5	Mise en place d'un programme de formation destiné aux cadres des établissements financiers en vue d'assurer leur sensibilisation et leur montée en compétences sur de nouveaux produits et services	Quick Win	20 590 000 MRU 500 000 €	6
OS1.P6	Mise en place d'un premier pilote pour une solution de paiement numérique G2P via USSD	Stratégique	24 708 000 MRU 600 000 €	12

ID	Projet	Type	Coût	Durée (Mois)
OS1.P7	Appui à la mise en œuvre des travaux d'administration numérique	Stratégique	9 883 200 MRU 240 000 €	24
OS1.P8	Développement et mise en place d'un cadre fiscal incitatif pour réduire les coûts et donner des avantages à l'écosystème financier et aux commerçants afin de généraliser les services et moyens de paiements	Quick Win	12 354 000 MRU 300 000 €	6
OS2	Renforcer l'éducation financière et la protection des consommateurs			
OS2.P1	Définition et mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication et d'éducation financière	Quick Win	41 180 000 MRU 1 000 000 €	36
OS2.P2	Définition et mise en place des évolutions nécessaires du cadre réglementaire de la protection des consommateurs	Stratégique	12 354 000 MRU 300 000 €	4
OS2.P3	Appui à la définition et au développement de processus et d'outils pour la protection des consommateurs au niveau des établissements financiers	Stratégique	20 590 000 MRU 500 000 €	18
OS2.P4	Conditionner la délivrance d'une carte de résidence définitive ou tout autre justificatif d'identité au profit des réfugiés par la création d'un compte dans un établissement offrant des services financiers (Mauripost).	Stratégique	20 590 000 MRU 500 000 €	12
OS3	Renforcer la stabilité et l'intégrité du secteur financier à travers une meilleure supervision			
OS3.P1	Réingénierie des processus de supervision et risques bancaires au sein de la BCM	Stratégique	12 354 000 MRU 300 000 €	6

ID	Projet	Type	Coût	Durée (Mois)
OS3.P2	Mise en place d'une plateforme d'automatisation des reportings réglementaires à la disposition de l'écosystème financier	Stratégique	41 180 000 MRU 1 000 000 €	18
OS3.P3	Mise en place d'une stratégie de gouvernance des données au sein de la BCM	Stratégique	20 590 000 MRU 500 000 €	12
OS3.P4	Mise en place d'un programme de formation pour les cadres de la supervision bancaire afin d'assurer leur montée en compétences sur la supervision des nouveaux acteurs numériques émergents	Quick Win	8 236 000 MRU 200 000 €	3
OS3.P5	Revue et définition de tableaux de bords pour assurer la supervision bancaire et des nouveaux moyens de paiement	Quick Win	8 236 000 MRU 200 000 €	4
OS3.P6	Assainir l'écosystème de la microfinance	Stratégique	41 180 000 MRU 1 000 000 €	18
OS4	Promouvoir la finance verte inclusive			
OS4.P1	Mise en place d'un programme de promotion et de financement soutenant les initiatives et projets innovants dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'agriculture durable, de l'éducation et de la santé	Stratégique	20 590 000 MRU 500 000 €	24
OS4.P2	Emettre un cadre réglementaire pour les obligations vertes	Stratégique	20 590 000 MRU 500 000 €	4
OS5	Faciliter le financement des projets à impact économique et social			

ID	Projet	Type	Coût	Durée (Mois)
OS5.P1	Développement et mise en œuvre d'un cadre réglementaire incitatif régissant la finance participative (Crowdfunding) au profit de projets à impact social et durable (finance verte)	Stratégique	20 590 000 MRU 500 000 €	6
OS5.P2	Mise en place d'un mécanisme/ programme de promotion de la finance Islamique	Stratégique	12 354 000 MRU 300 000 €	24
OS5.P3	Réintroduire le PNIME en intégrant l'accès au financement des MPMES de manière coordonnée, en collaboration avec les institutions de microfinance.	Stratégique	28 826 000 MRU 700 000 €	24

2. Priorisation des projets

Afin de faciliter la planification de la mise en œuvre des projets stratégiques de la SNIF, une priorisation est requise pour concentrer les efforts sur certains projets prioritaires qui serviront, dans certains cas, de prérequis pour la mise en œuvre d'autres projets stratégiques. *(Cette priorisation peut évoluer et être ajustée dans le temps en fonction des besoins et des circonstances)*

ID	Projet	Priorité
OS1.P1	Mise en place d'un programme d'appui et d'incitation des acteurs financiers pour le développement de leurs infrastructures techniques	P1
OS1.P2	Création d'un FintechLAB (laboratoire d'innovation financière) et d'une Sandbox au sein de la Banque Centrale de Mauritanie pour l'accompagnement de l'écosystème dans l'innovation des produits financiers	P1
OS1.P5	Mise en place d'un programme de formation destiné aux cadres des établissements financiers en vue d'assurer leur sensibilisation et leur montée en compétences sur de nouveaux produits et services	P1
OS1.P8	Développement et mise en place d'un cadre fiscal incitatif pour réduire les coûts et donner des avantages à l'écosystème financier et aux commerçants afin de généraliser les services et moyens de paiements	P1
OS2.P2	Définition et mise en place des évolutions nécessaires du cadre réglementaire de la protection des consommateurs	P1
OS2.P3	Appui à la définition et au développement de processus et d'outils pour la protection des consommateurs au niveau des établissements financiers	P1
OS3.P1	Réingénierie des processus de supervision et risques bancaires au sein de la BCM	P1
OS3.P3	Mise en place d'une stratégie de gouvernance des données au sein de la BCM	P1
OS3.P4	Mise en place d'un programme de formation pour les cadres de la supervision bancaire afin d'assurer leur montée en compétences sur la supervision des nouveaux acteurs numériques émergents	P1
OS3.P5	Revue et définition de tableaux de bords pour assurer la supervision bancaire et des nouveaux moyens de paiement	P1
OS3.P6	Assainir l'écosystème de la microfinance	P1

ID	Projet	Priorité
OS5.P3	Réintroduire le PNIME en intégrant l'accès au financement des MPMES de manière coordonnée, en collaboration avec les institutions de microfinance	P1
OS1.P3	Elaboration d'une stratégie de promotion des Fintechs	P2
OS1.P4	Développement et mise en œuvre de programmes/Challenges pour l'accompagnement et le financement des Fintechs	P2
OS1.P6	Mise en place d'un premier pilote pour une solution de paiement numérique G2P via USSD	P2
OS1.P7	Appui à la mise en œuvre des travaux d'administration numérique	P2
OS2.P1	Définition et mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication et d'éducation financière	P2
OS3.P2	Mise en place d'une plateforme d'automatisation des reportings réglementaires à la disposition de l'écosystème financier	P2
OS2.P4	Conditionner la délivrance d'une carte de résidence définitive ou tout autre justificatif d'identité au profit des réfugiés par la création d'un compte dans un établissement offrant des services financiers (Mauripost).	P2
OS4.P1	Mise en place d'un programme de promotion et de financement soutenant les initiatives et projets innovants dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'agriculture durable, de l'éducation et de la santé	P3
OS4.P2	Emettre un cadre réglementaire pour les obligations vertes	P3
OS5.P1	Développement et mise en œuvre d'un cadre réglementaire incitatif régissant la finance participative (Crowdfunding) au profit de projets à impact social et durable (finance verte)	P3
OS5.P2	Mise en place d'un mécanisme/ programme de promotion de la finance Islamique	P3

3. Fiches projets

Objectif stratégique 1 : Développer la finance numérique et en faire un levier de l'inclusion financière

OS1.P1	Mise en place d'un programme d'appui et d'incitation des acteurs financiers pour le développement de leurs infrastructures techniques	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Ce projet aura pour objectif de fédérer les acteurs financiers dans les efforts de la BCM pour le développement de leurs infrastructures techniques afin qu'ils soient les acteurs de l'inclusion financière. Le projet vise à mettre en place un programme d'incitations financières et de subventions publiques pour le développement des capacités techniques de l'écosystème financier		Durée : 24 mois
		Coût : 20 590 000 MRU 500 000 €
Points clés : Une étude préliminaire sur la capacité actuelle de l'infrastructure technique est nécessaire pour déterminer le besoin des acteurs financiers et les investissements en « hardware » et « software » nécessaires pour combler les disparités géographiques dans l'accès aux services financiers. Le programme fournira, à raison d'un chiffrage détaillé par les fournisseurs de services financiers, des subventions et des incitations fiscales aux porteurs de projets.		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : Engagement des fournisseurs de services financiers publics et privés	Impact : Expansion des capacités techniques et de la couverture géographique en services financiers dans les zones mal desservies	Parties prenantes clés : MTNIMA, ministère des Finances, Banques, fournisseurs de services financiers numériques, opérateurs de téléphonie mobile.

OS1.P2	Création d'un Fintech LAB (laboratoire d'innovation financière) et d'une Sandbox au sein de la Banque Centrale de Mauritanie pour l'accompagnement de l'écosystème dans l'innovation des produits financiers	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à promouvoir l'innovation financière et la création d'un écosystème de startups (fintechs, regtechs, insurtechs) capables de fournir des services financiers innovants et accessibles. Le LAB sera hébergé à la BCM au plus près des métiers de la banque afin d'accompagner les porteurs projets dans leurs activités de recherche et de mise sur le marché de leurs solutions financières.		Durée : 12 mois
		Coût : 37 062 000 MRU 900 000 €
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Création du Fintech Lab pour promouvoir l'innovation financière - Création de la Sandbox réglementaire - Agencement des locaux Fintech Lab et Sandbox à la BCM - Elaboration des processus organisationnels et des modèles opérationnels du Fintech Lab et de la Sandbox réglementaire 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Elaboration de la stratégie d'innovation de la BCM	Impact : Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation dans le secteur financier afin de répondre aux besoins des Mauritaniens. Accroître la compétition sur les marchés porteurs tels que les EdP et les EME afin de diversifier les produits et services.	Parties prenantes clés : Banque Centrale de Mauritanie, MTNIMA, Ministères de l'éducation

OS1.P3	Elaboration d'une stratégie nationale de promotion des Fintechs	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à mettre en place une stratégie pour accompagner les Fintechs dans leur développement et créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat, l'innovation et l'investissement en Mauritanie		Durée : 6 mois
		Coût : 20 590 000 MRU 500 000 €
Composantes du projet : - Diagnostic des incitations pour la promotion des Fintechs - Benchmark des meilleures pratiques pour la promotion des Fintechs - Identification des leviers de promotion et déclinaison actions à mettre en place - Définition de la stratégie et déclinaison de la feuille de route		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Cadre opérationnel conjoint avec le Min. des Finances	Impact : Développement de l'écosystème de l'innovation et l'émergence de startups et champions nationaux du numérique	Parties prenantes clés : ministère des Finances

OS1.P4	Développement et mise en œuvre de programmes/challenges pour l'accompagnement et le financement des Fintechs	Type : Quick Win
Descriptif du projet : Le projet vise à mettre en place des programmes et des défis (i.e. BCM Fintech Challenge) et perpétuer ces initiatives afin placer la BCM comme moteur de l'innovation financière en Mauritanie		Durée : 24 mois
		Coût : 41 180 000 MRU 1 000 000 €
Composantes du projet : - Cadrage du projet de mise en œuvre du programme - Finalisation du cadre et forme juridique du programme en lien avec le cadre juridique Startup Act - Mise en place de la gouvernance et organisation du programme - Mobilisation des ressources financières du programme et de son fonctionnement - Marketing & Communication - Opérationnalisation du programme		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Cadre opérationnel conjoint avec le Min. des Finances	Impact : Développement de l'éco système d'innovation et l'émergence de startups et champions nationaux du numérique	Parties prenantes clés : ministère des Finances

OS1.P5	Mise en place d'un programme de formation destiné aux cadres des établissements financiers en vue d'assurer leur sensibilisation et leur montée en compétences sur de nouveaux produits et services	Type : Quick Win
Descriptif du projet : Le projet vise à mettre en place des formations thématiques au profit des cadres des établissements financiers bancaires et non bancaires afin de les sensibiliser aux avancées technologiques sur l'offre de produits et services financiers.		Durée : 6 mois Coût : 20 590 000 MRU 500 000 €
Composantes du projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des experts ▪ Elaboration de programmes de formations dans le domaine des services financiers numériques ▪ Mettre en œuvre et suivre le programme de formation 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Disponibilité des formateurs - Synergies entre le régulateur et les établissements concernés	Impact : Stimuler l'innovation dans les établissements financiers bancaires et non bancaires et promouvoir la diversification des produits et des modèles d'affaires.	Parties prenantes clés : ministère de la transformation numérique, de l'innovation et de la modernisation de l'administration, GIMTEL

OS1.P6	Mise en place d'un premier pilote pour une solution de paiement numérique G2P via USSD	
Descriptif du projet : Le projet vise à mettre en place un projet pilote pour une solution de paiement numérique G2P via USSD afin de tester les pistes d'opérationnalisation de ce schéma de paiement		Durée : 12 mois Coût : 24 708 000 MRU 600 000 €
Composantes du projet La mise en place de ce projet se fera sur plusieurs phases : <ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs et les résultats attendus du pilote - Identifier les parties prenantes impliquées, leurs rôles et responsabilités - Établir un calendrier et un budget pour le pilote - Analyser les besoins techniques et opérationnels pour mettre en œuvre la solution USSD - Sélectionner un groupe restreint de bénéficiaires et d'agents pour participer au test pilote - Effectuer des tests en conditions réelles pour évaluer l'efficacité de la solution USSD - Analyser les résultats du test pilote et évaluer la conformité par rapport aux objectifs définis. - Apporter des ajustements et des améliorations en fonction des commentaires des utilisateurs et des constatations de l'évaluation. 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie

Prérequis : - N/A	Impact : Le projet pilote	Parties prenantes clés : MTNIMA, GIMTEL, Etablissement financier
-----------------------------	----------------------------------	---

OS1.P7	Appui à la mise en œuvre des travaux d'administration numérique	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à mutualiser les efforts sur les travaux qui visent à faire évoluer l'administration numérique. L'objectif est de centrer les efforts dans l'utilisation des moyens mis en place au profit de la diversification des produits et services financiers.		Durée : 24 mois Coût : 9 883 200 MRU 240 000 €
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Coordination avec le MTNIMA autour de l'avancement des projets en cours de mise en place autour de la digitalisation de l'administration - Identification des « use cases » potentiels pour l'utilisation des technologies numériques en place (identité digitale, ePayments P2G, OpenGov/eGov, ...) - Appui à l'opérationnalisation des « use cases » identifiés 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - N/A	Impact : Facilitation de l'accès aux services financiers publics à travers des technologies accessibles (USSD, paiement digitaux publics) et diversification des produits numériques et financiers (exemple : entrée en relation à distance à travers l'identité numérique, eKYC, ...)	Parties prenantes clés : MTIMA, BCM

OS1.P8	Développement et mise en place d'un cadre fiscal incitatif pour réduire les coûts et donner des avantages à l'écosystème financier et aux commerçants afin de généraliser les services et moyens de paiements	Type : Quick Win
Descriptif du projet : L'objectif de ce projet est de donner des avantages fiscaux aux établissements financiers et aux commerçants en vue de les inciter à rendre les moyens de paiements numériques au niveau de leurs points de vente		Durée : 6 mois Coût : 12 354 000 MRU 300 000 €
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Identification de l'impact sur les recettes fiscales de l'état - Benchmark des meilleures pratiques en termes d'incitations fiscales pour l'utilisation des systèmes et moyens de paiement - Formalisation et diffusion du cadre fiscal incitatif pour l'utilisation des moyens de paiement numériques/ électroniques 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Concertation avec les autorités fiscales	Impact : Créer un environnement favorable au développement des moyens de paiement numériques et électroniques en phase avec les objectifs « cashless economy » de la BCM.	Parties prenantes clés : MTNIMA Ministère du commerce Ministère des finances

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'éducation financière et la protection des consommateurs

OS2.P1	Développement et mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication et d'éducation financière	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à mettre en place une stratégie d'éducation financière qui aura pour but de démocratiser les concepts financiers de bases pour les ménages et les entreprises		Durée : 36 mois Coût : 41 180 000 MRU 1 000 000 €
Composantes du projet : En se basant sur les résultats d'enquêtes menées au préalable sur les connaissances financières des ménages et des entreprises Mauritanienne, le projet sera réparti sur plusieurs phases : <ol style="list-style-type: none"> 1. Choix de l'agence de communication partenaire 2. Définir les produits et services financiers objet de la campagne de communication de la stratégie d'éducation financière 3. Etudier les supports de communication les plus populaires (presse écrite, réseaux sociaux, télévision, radio, ...) 4. Elaboration du plan de communication qui aura des objectifs définis au préalable 5. Analyser et apporter les modifications nécessaires au niveau de la campagne 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Sensibilisation des parties prenantes	Impact : Promouvoir la compréhension des concepts financiers fondamentaux et d'améliorer les compétences financières des ménages et des entreprises.	Parties prenantes clés : BCM, Les institutions financières, ONG, les établissements d'enseignement, les médias

OS2.P2	Définition et mise en place des évolutions nécessaires du cadre réglementaire de la protection des consommateurs	Type : Quick Win
Descriptif du projet : Le projet viendra renforcer le cadre réglementaire de la protection des consommateurs		Durée : 4 mois Coût : 12 354 000 MRU 300 000 €
Composantes du projet La mise en place de ce nouveau cadre réglementaire devra inclure les phases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du besoin au niveau des amendements aux lois existantes et des meilleures pratiques en termes de protection des consommateurs en accordant une attention particulière à l'impact des nouvelles technologies financières sur le cycle de vie des données personnelles. - Proposition d'une initiative de loi aux parties prenantes concernées - Finalisation des amendements et des propositions d'amélioration reçues 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie

- Proposition de la loi en commission parlementaire et vote à l'Assemblée nationale		
Prérequis : - Formation des parties prenantes sur la typologie des données et leurs usages	Impact : Renforcement des acquis des utilisateurs de services financiers Mauritaniens en matière de sécurité et de protection des données personnelles.	Parties prenantes clés : ministère des Finances

OS2.P4	Conditionner la délivrance d'une carte de résidence définitive ou tout autre justificatif d'identité au profit des réfugiés par la création d'un compte dans un établissement offrant des services financiers (Mauripost).	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à créer un cadre légal pour l'inclusion des populations déplacées de force en automatisant / conditionnant l'obtention de la carte de résidence à la détention d'un compte à la Mauripost.		Durée : 12 mois Coût : 20 590 000 MRU 500 000 €
Composantes du projet - Elaboration d'une étude d'opportunité pour chiffrer les résultats attendus et l'impact escompté sur l'inclusion financière - Analyse du besoin et formation d'un comité ministériel et d'un comité opérationnel pour l'analyse des meilleures pratiques et des scénarios possibles pour introduire la loi		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie

OS2.P3	Appui à la définition et au développement de processus et d'outils pour la protection des consommateurs au niveau des établissements financiers	Type : Stratégique
Descriptif du projet : de la loi en commission parlementaire et vote à l'Assemblée nationale Le projet vise à assister les établissements financiers dans la mise en place de systèmes d'informations répondant aux normes et standards sécuritaires de protection des		Durée : 18 mois Coût :
Prérequis : - Création du cadre	Impact : - Amélioration du taux d'inclusion financière des	Parties prenantes clés : 20 500 000 MRL 500 000 € MTIMA, ministère de
Composantes du projet : Ministère des Impôts et la BCI - Elaboration d'un cahier des	personnes déplacées de force dans les camps Etat des lieux des processus et outils utilisés par les établissements financiers dans la gestion, la diffusion et le stockage des données à caractère personnel - Elaboration d'un cahier des charges qui stipule les processus et outils	Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie Direction des Systèmes d'Information et de la Sécurité
nécessaires pour la gestion des données des utilisateurs applicable aux établissements financiers		
Prérequis : - Création de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APD) - Création et adoption de la loi sur la cybersécurité - Création de l'Agence nationale de la Cybersécurité et de Certification électronique	Impact : - Augmentation de la confiance des Mauritaniens quant à la protection de leurs données personnelles - Augmentation de la confiance des investisseurs étrangers envers le système financier Mauritanien	Parties prenantes clés : MTIMA, ministère des Finances

Objectif stratégique 3 : Renforcer la stabilité et l'intégrité du secteur financier à travers une meilleure supervision

OS3.P1	Réingénierie des processus de supervision et risques bancaires au sein de la BCM	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à revoir, formaliser et améliorer les processus existant de la supervision bancaire au sein de la BCM		Durée : 6 mois Coût : 12 354 000 MRU 300 000 €
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Identification des processus existants de la supervision bancaire - Identification des pistes d'amélioration - Formalisation des processus cibles - Opérationnalisation des processus cibles 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Identification des meilleures pratiques en termes de supervision bancaire	Impact : Renforcement des mécanismes de supervision bancaire	Parties prenantes clés : Banque Centrale de Mauritanie

OS3.P2	Mise en place d'une plateforme d'automatisation des reportings réglementaires à la disposition de l'écosystème financier	Type : Stratégique
Descriptif du projet : La plateforme d'automatisation des reportings réglementaires permettra à la BCM de mettre en place un suivi rigoureux des reportings et d'exploiter les données issues de ces reportings en temps réel ou d'une manière périodique. L'objectif étant d'avoir une vision claire et à jour sur le marché financier pour renforcer la supervision bancaire.		Durée : 18 mois Coût : 41 180 000 MRU 1 000 000 €
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Identification des fonctionnalités requises et formalisation claire du besoin pour la plateforme de reporting - Choix d'un éditeur pour le développement de la solution - Acquisition des moyens techniques nécessaires à la mise en place de la plateforme - Mise en place et opérationnalisation de la plateforme 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Cahier des charges/ expression claire du besoin - Benchmark des éditeurs de plateforme de reporting et/ou des meilleures pratiques	Impact : Automatisation des reporting pour assurer un suivi rigoureux et périodique de l'écosystème financier. Cela permettra aussi d'avoir des KPI's à jour.	Parties prenantes clés : Banque Centrale de Mauritanie Ecosystème financier

OS3.P3	Mise en place d'une stratégie de gouvernance des données au sein de la BCM	Type : Stratégique
Descriptif du projet : La stratégie de gouvernance des données est un projet qui vise à identifier toutes les données issues et récoltées au sein de la banque centrale en vue de définir les modalités de stockage, de transformation, d'accès et de gestion de ces données en vue de faciliter et automatiser l'exploitation et l'analyse des données.		Durée : 12 mois
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des données de la banque centrale - Benchmark des meilleures pratiques pour la stratégie de gouvernance des données - Mise en place d'une structure de gouvernance des données au sein de la Banque Centrale de Mauritanie - Définition de la stratégie de gouvernance des données 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Disponibilité et traçabilité des données issues et récoltées au sein de la BCM	Impact : Automatisation des tableaux de bords de suivi et des rapports issues de données de reportings du secteur financiers et d'autres données récoltées au niveau national et international, ce qui renforcera considérablement la supervision bancaire	Parties prenantes clés : Banque Centrale de Mauritanie

OS3.P4	Mise en place d'un programme de formation pour les cadres de la supervision bancaire afin d'assurer leur montée en compétences sur la supervision des nouveaux acteurs numériques émergents	Type : Quick Win
Descriptif du projet : Ce programme vise à accompagner les collaborateurs cadres de la BCM dans leur montée en compétences sur les nouveaux systèmes et moyens de paiements ainsi que leur modalité de suivi et de supervision issues des meilleures pratiques internationales dans le domaine. Ce programme peut se matérialiser par des sessions de formation par des experts internationaux et/ou des voyages d'études.		Durée : 3 mois
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Programme de formation/ voyage d'études - Liste des collaborateurs éligibles - Exécution et suivi du programme de formation 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Identification de programme similaire de renforcement des capacités	Impact : Renforcement des capacités interne de la Banque centrale de Mauritanie	Parties prenantes clés : Banque Centrale de Mauritanie

OS3.P5	Revue et définition de tableaux de bords pour assurer la supervision bancaire et des nouveaux moyens de paiement	Type : Quick Win
Descriptif du projet : Ce projet s'inscrit dans la continuité du renforcement des capacités de la BCM en termes de supervision bancaire, son objectif est de donner une vision consolidée de l'écosystème financier et des systèmes et moyens de paiement. Les tableaux de bords viendront ainsi compléter les différents travaux entamés par la BCM pour le renforcement des capacités de la supervision bancaire.		Durée : 4 mois
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Identification des données à exploiter - Modélisation - Mise en place des tableaux de bords 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Projet Gouvernance des données	Impact : Une vision consolidée et à jour de l'écosystème finance qui renforcera davantage les capacités de supervision bancaire	Parties prenantes clés : Banque Centrale de Mauritanie

OS3.P6	Assainir l'écosystème de la microfinance	Type : Quick Win
Descriptif du projet : Ce projet vise à instaurer des normes et des réglementations rigoureuses pour garantir que les services financiers offerts aux plus vulnérables soient transparents, éthiques et durables.		Durée : 18 mois
Composantes du projet (Une approche a été défini dans le rapport de diagnostic de l'inclusion financière)		Coût : 41 180 000 MRU 1 000 000 €
Prérequis : Etude approfondie de l'état existant de l'écosystème de la microfinance		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Impact : En assurant une gestion responsable et une supervision efficace, l'assainissement permet de prévenir l'exploitation financière et d'établir une base solide pour la croissance inclusive à long terme, contribuant ainsi à réduire la pauvreté, à stimuler l'entrepreneuriat et à renforcer la résilience économique des communautés marginalisées.		Parties prenantes clés : Etablissements de microfinance

Objectif stratégique 4 : Promouvoir la finance verte inclusive

OS4.P1	Mise en place d'un programme de promotion et de financement soutenant les initiatives et projets innovants dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'agriculture durable, de l'éducation et de la santé	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à encourager et faciliter l'accès au financement pour les projets durables et inclusifs à vocation sociale à travers des mécanismes spécifiques pour soutenir et accompagner les projets à vocation sociale et qui favorisent l'inclusion financière. Cela peut inclure des dons, des structures d'appui et d'accompagnement (Startup Act) ou des partenariats avec des institutions de microfinance.		Durée : 24 mois Coût : 20 590 000 MRU 500 000 €
Composantes du projet - Création d'événements/Challenges pour identifier les meilleurs projets à impact durable et social		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Identification des projets en cours en Mauritanie - Identifier les secteurs vers lesquels ce projet sera orienté	Impact : Promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans différents secteurs tels que les énergies renouvelables, l'agriculture durable, l'éducation, la santé, etc.	Parties prenantes clés : MTNIMA Ministère de la santé Ministère de l'industrie Ministère de l'environnement (Toute autre partie prenante jugée nécessaire au projet)
OS4.P2	Emettre un cadre réglementaire pour les obligations vertes	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Les obligations vertes sont des instruments financiers destinés à mobiliser des capitaux pour des projets et des initiatives ayant un impact positif sur l'environnement et la durabilité. Ces obligations permettent aux émetteurs (généralement des entités publiques ou privées) de lever des fonds pour financer des projets liés à la transition écologique, tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, les transports durables, et bien d'autres.		Durée : 4 mois Coût : 20 590 000 MRU 500 000 €
Composantes du projet - Définition et Critères des Obligations Vertes - Communication aux Investisseurs - Surveillance et Conformité (cadre légal) - Alignement sur les Normes Internationales (Association internationale des marchés de capitaux)		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : N/A	Impact : Le cadre réglementaire pour les obligations vertes vise à établir des directives et des normes claires pour les émetteurs, les investisseurs et les parties prenantes impliquées dans ce marché.	Parties prenantes clés : - Banque Centrale de Mauritanie - Association internationale des marchés de capitaux

Objectif stratégique 5 : Faciliter le financement des projets à impact économique et social

OS5.P1	Développement et mise en œuvre d'un cadre réglementaire incitatif régissant la finance participative (Crowdfunding) au profit de projets à impact social et durable (finance verte)	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à créer un cadre légal et réglementaire qui facilitera les financements participatifs et appuiera le développement des produits de financements existants avec de nouveaux types de financement. En mettant l'accent sur des initiatives durables, telles que la finance verte, l'encouragement du développement de projets qui contribuent à la transition écologique et à la protection de l'environnement.		Durée : 6 mois
Composantes du projet		Coût : 20 590 000 MRU 500 000 €
<ul style="list-style-type: none"> - Textes de lois régissant le financement participatif - Avantages et financement accordés aux projets verts, durables et à impact social - Critères d'éligibilité aux avantages et financement accordés - Modalités et processus d'obtention des avantages et financements 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : - Benchmark des réglementations en vigueur autour du crowdfunding dans des pays comparables	Impact : Promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans différents secteurs tels que les énergies renouvelables, l'agriculture durable, l'éducation, la santé, etc.	Parties prenantes clés : MTNIMA Ministère de la santé Ministère de l'industrie Ministère de l'environnement Ecosystème financier

OS5.P2	Mise en place d'un mécanisme/ programme de promotion de la finance Islamique	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Le projet vise à établir un mécanisme ou un programme de promotion de la finance islamique		Durée : 24 mois
Composantes du projet		Coût : 12 354 000 MRU 300 000 €
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et éducation des parties prenantes, y compris les institutions financières, les investisseurs et le grand public, sur les principes et les avantages de la finance islamique - Formations pour les professionnels afin de les doter des compétences nécessaires pour gérer les produits et les services de la finance islamique de manière adéquate - Établissement de Partenariats : Le projet pourrait établir des partenariats avec des institutions financières islamiques internationales pour bénéficier de leur expertise et de leur expérience 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : N/A	Impact : L'adoption de la finance islamique en tant qu'option financière viable et éthique, tout en contribuant au développement économique et à l'inclusion financière conformément aux principes de la charia islamique	Parties prenantes clés : Banque et institutions financières islamiques

OS5.P3	Réintroduire le PNIME en intégrant l'accès au financement des MPMEs de manière coordonnée, en collaboration avec les institutions de microfinance.	Type : Stratégique
Descriptif du projet : Ce projet entend réactiver le PNIME en misant sur le renforcement des compétences des MPMEs et leur faciliter l'accès au financement à travers des produits de microfinance innovants.		Durée : 24 mois Coût : 28 826 000 MRU 700 000 €
Composantes du projet <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du besoin des MPMEs en termes de financements et de formations - Tirer les enseignements du premier PNIME et proposition d'une feuille de route pour l'amélioration de l'impact de cette initiative - Mise en place de produits et services innovants en microfinance pour étoffer l'offre locale - Opérationnalisation des recommandations sur l'offre en produits et services des IMFs 		Porteur du projet : Banque Centrale de Mauritanie
Prérequis : Etude approfondie de l'état existant de l'écosystème de la microfinance	Impact : <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure adéquation entre la demande des MPME et l'offre de services des IMFs - Création d'emploi productifs et diminution de la pauvreté 	Parties prenantes clés : Etablissements de microfinance

5. Plan de communication la SNIF

Plan de communication					
N°	Action à mettre en œuvre	Audience cible	Echéance	Support de communication & canaux de diffusion	Outils utilisés
1	Communiquer la SNIF au Gouvernement, institution publiques et partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence du Gouvernement - Institutions publiques : ministères, agences gouvernementales et organismes impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie - Partenaires institutionnels : Institutions financières, banques, microfinance, ... 	Fin octobre	Communication officielle sous format séminaire avec une présentation synthétique de la SNIF, accompagnée d'un support physique complet de la stratégie remis au personnes présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Support de présentation SNIF - Support physique SNIF - Salle de conférence
2	Engagez les médias traditionnels (télévision, radio, journaux) ainsi que les médias sociaux pour diffuser l'information sur la stratégie.	<ul style="list-style-type: none"> - Population Mauritanienne - Auditeurs internationaux 	Début novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Télévision (locale et internationale) - Radio (locale) - Journaux (locaux et internationale) - Réseaux sociaux et professionnels (Facebook, LinkedIn et Twitter) 	<ul style="list-style-type: none"> - Support de communication digitaux - Infos journal - Interview télé et radio - Conférences de presse
3	Mettre le support de présentation de la SNIF sur le site web de la Banque Centrale de Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> - La société civile - Le secteur privé - Les médias - Auditeurs internationaux 	Tout au long de la SNIF	- Site web de la Banque Centrale de Mauritanie	- Support de présentation SNIF sous format PDF téléchargeable
4	Créer un site web dédié à la SNIF	<ul style="list-style-type: none"> - Population Mauritanienne - Auditeurs internationaux 	Fin novembre	- Site web SNIF	<ul style="list-style-type: none"> - Support de vulgarisation - Vidéos explicatives
5	Réaliser une campagne de communication auprès des communautés locales et des populations déplacées de force	<ul style="list-style-type: none"> - Les dirigeants communautaires, les chefs de village et les organisations locales - Les populations déplacées de force - Les femmes et les jeunes 	Tout au long de la SNIF	<ul style="list-style-type: none"> - Brochures - Représentants de la société civile - Visite sur site et sensibilisation directe (conférence de groupes et petits groupes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Brochures - Communication directe avec les populations sur site

